

# RAPPORT DE LA MISSION EN FRANCE

Du 10 au 20 mars 2009



**PAR**

**SONIA DUMOULIN  
AUDREY TESSIER  
BERNARD RACINE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DES PÊCHERIES ET DE  
L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

**EN COLLABORATION AVEC**

**LYNE DANSEREAU, MRC DE ROUSSILLON  
FRANCE LAVOIE, MRC DE CHARLEVOIX-EST  
ÉRIC MORENCY, MRC D'ARGENTEUIL  
JEAN-PIERRE LAPLANTE, MRC DE TÉMISCOUATA  
SIMON MARMEN ET DENIS BILODEAU, UNION DES PRODUCTEURS  
AGRICOLES**

**QUÉBEC, LE 14 DÉCEMBRE 2010**



# **RAPPORT DE MISSION EN FRANCE**

**Du 10 au 20 mars 2009**



**Document d'information**

**Cette publication a été réalisée par la**  
Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire

**Réalisation**

Sonia Dumoulin, MAPAQ  
Bernard Racine, MAPAQ  
Audrey Tessier, MAPAQ

**En collaboration avec**

Denis Bilodeau, UPA  
Lyne Dansereau, MRC de Roussillon  
Jean-Pierre Laplante, MRC de Témiscouata  
France Lavoie, MRC de Charlevoix-Est  
Simon Marmen, UPA  
Éric Morency, MRC d'Argenteuil

**Révision linguistique**

Sylvie Emond (L'Espace-mots)

**Pour de plus amples renseignements**

Audrey Tessier  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire  
200, chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Courriel : [audrey.tessier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:audrey.tessier@mapaq.gouv.qc.ca)  
Téléphone : (418) 380-2100, poste 3591



## REMERCIEMENTS

---

Nous désirons remercier tous ceux et celles qui ont rendu possible cette mission. En tout premier lieu, nous souhaitons exprimer notre gratitude aux autorités ministérielles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), aux organisateurs de la mission, dont Bernard Brouillette, Sonia Dumoulin, Bernard Racine et Audrey Tessier, ainsi qu'aux personnes qui ont consacré beaucoup de leur temps à l'organisation de la logistique, notamment madame Danielle Bourret à la Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire du MAPAQ.

Merci également à tous les interlocuteurs et aux autres personnes qui ont bien voulu prendre du temps pour nous recevoir et répondre à nos questions. Nous demandons aux organisations et à leurs coopérants de transmettre ces remerciements à tous les représentants des partenaires locaux que nous avons pu rencontrer.

Enfin, des remerciements sont également adressés aux autres participants de la mission qui ont contribué à l'animation et à l'enrichissement des discussions et des échanges.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LA MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. LES OBJECTIFS DE LA MISSION.....</b>	<b>2</b>
<b>3. LA DESCRIPTION DES DEUX PROJETS-PROGRAMMES À L'ÉTUDE DURANT LA MISSION .....</b>	<b>3</b>
3.1 LE PROGRAMME TERRITOIRE ET INITIATIVES PAR L'AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE	3
3.1.1 <i>La description</i> .....	3
3.1.2 <i>Les objectifs</i> .....	3
3.1.3 <i>La méthodologie</i> .....	4
3.1.4 <i>Les partenaires</i> .....	5
3.1.5 <i>Le financement</i> .....	6
3.1.6 <i>Quelques résultats</i> .....	6
3.2 LE PROGRAMME POUR ET SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL .....	7
3.2.1 <i>La description</i> .....	7
3.2.2 <i>Les objectifs</i> .....	7
3.2.3 <i>La méthodologie</i> .....	8
3.2.4 <i>Les partenaires</i> .....	9
3.2.5 <i>Le financement</i> .....	9
<b>4. L'ORGANISATION TERRITORIALE EN FRANCE .....</b>	<b>9</b>
4.1 LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	9
4.1.1 <i>Les conseils régionaux</i> .....	9
4.1.2 <i>Les conseils généraux</i> .....	9
4.1.3 <i>Les communes</i> .....	9
4.2 L'INTERCOMMUNALITÉ OU LE REGROUPEMENT DE COMMUNES .....	10
4.2.1 <i>Les intercommunalités à fiscalité propre</i> .....	10
4.2.2 <i>Les intercommunalités sans fiscalité propre</i> .....	10
4.3 LES TERRITOIRES ORGANISÉS .....	11
4.3.1 <i>Les pays</i> .....	11
4.3.2 <i>Les parcs naturels régionaux</i> .....	11
<b>5. LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>12</b>
5.1 LE CADRE LÉGISLATIF .....	12

5.1.1	<i>La Loi sur l'orientation foncière</i> .....	13
5.1.2	<i>La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains</i> .....	13
5.1.3	<i>La loi Urbanisme et habitat</i> .....	14
5.1.4	<i>La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire</i> .....	14
5.2	LE CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	15
5.2.1	<i>Le Code de l'urbanisme</i> .....	15
5.2.2	<i>Le Code rural</i> .....	16
5.2.3	<i>Le Code forestier</i> .....	16
<b>6.</b>	<b>LE PORTRAIT AGRICOLE : RÉGIONS DE LA BRETAGNE, DE RHÔNE-ALPES ET DE BOURGOGNE</b> .....	<b>17</b>
6.1	L'AGRICULTURE EN BRETAGNE .....	17
6.2	L'AGRICULTURE EN RHÔNE-ALPES .....	18
6.3	L'AGRICULTURE EN BOURGOGNE .....	19
<b>7.</b>	<b>LE DÉROULEMENT DE LA MISSION</b> .....	<b>21</b>
7.1	LE RÉSUMÉ DES RENCONTRES ET DES ACTIVITÉS .....	21
7.1.1	<i>Le programme de la mission dans le cadre du projet TERRIAM en Bretagne (du 11 au 13 mars 2009)</i> .....	21
7.1.2	<i>Le programme de la mission dans le cadre du projet PSDR Rhône-Alpes (les 16 et 17 mars 2009)</i> .....	41
7.1.3	<i>Le programme de la mission dans le cadre du projet PSDR Bourgogne (18 mars 2009)</i> .....	56
7.1.4	<i>Le programme de la mission dans le cadre des projets PSDR (19 mars 2009)</i> .....	68
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>71</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>73</b>
	<b>ANNEXE 1 – LA RELATION ENTRE LES TERRITOIRES ET LES PROBLÉMATIQUES DOMINANTES ÉTUDIÉES</b> .....	<b>99</b>
	<b>ANNEXE 2 – L'ARTICLE L. 110 DU CODE DE L'URBANISME</b> .....	<b>100</b>
	<b>ANNEXE 3 – L'ARTICLE L. 121-1 DU CODE DE L'URBANISME</b> .....	<b>101</b>
	<b>ANNEXE 4 – LE CALENDRIER DES RENCONTRES</b> .....	<b>102</b>
	<b>ANNEXE 5 – LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL</b> .....	<b>106</b>
	<b>ANNEXE 6 – LA DESCRIPTION DES SECTEURS AGRICOLE ET FORESTIER</b> .....	<b>107</b>



## LISTE DES FIGURES

---

<b>FIGURE 1 : LES TERRITOIRES ÉTUDIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TERRIAM.....</b>	<b>5</b>
<b>FIGURE 2 : L'ORGANISATION TERRITORIALE EN FRANCE .....</b>	<b>12</b>
<b>FIGURE 3 : LA LOCALISATION DES RÉGIONS VISITÉES .....</b>	<b>21</b>
<b>FIGURE 4 : LA GRILLE D'ÉVALUATION DU PROFIL DES PORTEURS DE PROJETS .....</b>	<b>29</b>
<b>FIGURE 5 : L'ÉQUILIBRE ENTRE LES ESPACES BÂTIS ET NON BÂTIS DU PAYS VOIRONNAIS .....</b>	<b>51</b>
<b>FIGURE 6 : UN EXEMPLE DE DIAGNOSTIC FONCIER LIÉ AUX TERROIRS.....</b>	<b>55</b>
<b>FIGURE 7 : LE PILOTAGE DU PROGRAMME PSDR BOURGOGNE .....</b>	<b>58</b>
<b>FIGURE 8 : LES QUATRE PROJETS RETENUS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES .....</b>	<b>59</b>

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>ADAYG</b>	Association pour le développement de l'agriculture dans L'Y Grenoblois
<b>AFIP</b>	Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales en Bretagne
<b>AMAP</b>	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
<b>AOC</b>	Appellation d'origine contrôlée
<b>CIRAD</b>	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
<b>CIVAM</b>	Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
<b>CNRTER</b>	Centre national de ressources du tourisme en espace rural
<b>ENESAD</b>	Établissement national d'enseignement supérieur agronomique
<b>FDCIVAM</b>	Fédération départementale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
<b>FRCIVAM</b>	Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
<b>FNCIVAM</b>	Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
<b>INRA</b>	Institut national de la recherche agronomique
<b>LOADT</b>	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire
<b>PAC</b>	Politique agricole commune
<b>PADD</b>	Projet d'aménagement et de développement durable
<b>PANIER</b>	Pratiques anciennes et innovations pour des emplois ruraux
<b>PER</b>	Pôle d'excellence rurale
<b>PNR</b>	Parc naturel régional
<b>PSDR</b>	Pour et sur le développement régional
<b>SAFER</b>	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
<b>SCoT</b>	Schéma de cohérence territoriale
<b>SGEN</b>	Schéma général des espaces agricoles, forestiers et naturels
<b>TERRIAM</b>	Territoires et initiatives par l'agriculture multifonctionnelle
<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles



## 1. LA MISE EN CONTEXTE

Afin de donner suite aux recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, le MAPAQ a mis de l'avant un chantier sur les plans de développement de la zone agricole.

Ce chantier poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture;
- Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles;
- Promouvoir le développement des activités complémentaires à l'agriculture tel l'agrotourisme;
- Contribuer à assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;
- Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

Plus précisément, ce chantier concerne la mise en œuvre de huit projets pilotes par huit municipalités régionales de comté (MRC) représentant diverses réalités agricoles et géographiques du Québec. La démarche de mise en place d'un projet pilote consiste en l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole par les MRC.

Le MAPAQ souhaite appuyer les MRC dans leur tâche de développement liée à l'aménagement et soutient actuellement les huit MRC qui participent aux projets pilotes. À son avis, il était donc pertinent de s'inspirer d'autres expertises et savoir-faire à l'étranger en matière notamment de développement régional et de mise en valeur du territoire agricole.

Ainsi, une mission en France s'est déroulée du 10 au 20 mars 2009. Organisé par le MAPAQ, ce voyage d'études nous a permis d'acquérir des connaissances sur deux programmes : **Territoires et initiatives par l'agriculture multifonctionnelle (TERRIAM)** en Bretagne et **Pour et sur le développement régional (PSDR)** en Rhône-Alpes et en Bourgogne.

La délégation québécoise était formée des personnes suivantes :

- ❑ Audrey Tessier, coordonnatrice du chantier sur les plans de développement de la zone agricole, Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, MAPAQ;
- ❑ Sonia Dumoulin, conseillère en aménagement du territoire et développement rural, Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ;
- ❑ Bernard Racine, conseiller en aménagement du territoire et développement rural, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, MAPAQ;
- ❑ Éric Morency, coordonnateur du Service de l'aménagement du territoire, MRC d'Argenteuil;
- ❑ France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire, MRC de Charlevoix-Est;
- ❑ Lyne Dansereau, coordonnatrice à l'aménagement, MRC de Roussillon;
- ❑ Jean-Pierre Laplante, directeur général, MRC de Témiscouata;
- ❑ Denis Bilodeau, deuxième vice-président général, Union des producteurs agricoles (UPA);
- ❑ Simon Marmen, coordonnateur en environnement, aménagement et services-conseils, UPA.

## 2. LES OBJECTIFS DE LA MISSION

---

La mission avait pour principaux objectifs :

- ❑ de se pencher sur des expériences de recherche-action sur la planification territoriale visant une dynamisation de la ruralité, notamment par l'agriculture;
- ❑ de s'informer sur des projets de modélisation territoriale qui, idéalement, ont abouti à des plans d'action concrets;
- ❑ de s'inspirer de projets qui ont donné lieu à des partenariats ou à des maillages fructueux et qui ont exigé de surmonter des problèmes semblables à ceux vécus au Québec (usages non agricoles en zone agricole; empiètement par l'urbanisation; maillage entre producteurs, transformateurs et acteurs de développement; action et soutien à la multifonctionnalité, etc.);

- ❑ de comparer les situations et les enjeux vécus là-bas ainsi que les solutions apportées;
- ❑ de prendre connaissance de la façon dont on détermine les potentiels et les occasions de développement des activités agricoles sur un territoire donné;
- ❑ de voir comment s'établissent les rapports de forces entre les différents paliers de gouvernance;
- ❑ d'explorer de nouveaux modèles de développement rural et des outils utilisés pour favoriser le développement intégré des activités (agricoles ou non) sur le territoire.

### **3. LA DESCRIPTION DES DEUX PROJETS-PROGRAMMES À L'ÉTUDE DURANT LA MISSION**

---

#### **3.1 Le programme Territoire et initiatives par l'agriculture multifonctionnelle**

##### *3.1.1 La description*

Mis en œuvre en 2005, le programme TERRIAM part de la prémisse que l'organisation actuelle du développement de l'agriculture n'est pas adaptée à certains types de projets de diversification ou de création d'activités. Selon les acteurs concernés, l'échelle la plus pertinente pour répondre à ces besoins est le pays ou l'intercommunalité. Le programme se caractérise par la combinaison de l'activité de production et d'autres activités telles que l'accueil, la transformation, la vente et les services environnementaux.

##### *3.1.2 Les objectifs*

La finalité du programme est de favoriser la pérennité d'exploitations multifonctionnelles et l'émergence de nouveaux projets. L'objectif secondaire consiste donc à mettre en œuvre des systèmes territoriaux pour accompagner les projets d'activités en agriculture multifonctionnelle. Afin de répondre à ces enjeux, une équipe multidisciplinaire composée d'acteurs de développement et de chercheurs dans différentes disciplines (agronomie, économie, géographie et sociologie) a été mise en place pour la conception et le suivi du programme.

Plus précisément, les objectifs opérationnels du programme sont les suivants :

- ❑ Évaluer le profil et les attentes des porteurs de projets multifonctionnels;
- ❑ Apprécier les liens entre multifonctionnalité et démarches de développement territorial;
- ❑ Imaginer des systèmes de collaboration locaux pour répondre aux besoins des porteurs de projets (individuels ou collectifs);
- ❑ Proposer à des collectivités de mettre en œuvre ces systèmes.

### *3.1.3 La méthodologie*

Ce programme repose à la fois sur la connaissance et la mise en œuvre de démarches locales. Il prend appui sur le principe de collaboration « recherche-action » : démarche interdisciplinaire, association étroite entre chercheurs et développeurs, et formation des acteurs ruraux.

Sur le plan de l'organisation, le programme propose les actions suivantes :

- ❑ Recenser les expériences existantes en matière de systèmes de développement territorialisés;
- ❑ Réaliser, dans huit territoires, des diagnostics<sup>1</sup> portant sur les enjeux territoriaux et les attentes des acteurs. Ces diagnostics visent en particulier à :
  - ✓ objectiver les connaissances sur la diversité des systèmes d'appui à l'agriculture multifonctionnelle et sur leurs interrelations;
  - ✓ évaluer les attentes des agriculteurs qui pratiquent la multifonctionnalité ou qui sont porteurs de projets;
  - ✓ expliciter les stratégies et les valeurs rattachées au champ du projet;
  - ✓ élaborer et tester, à l'échelle du territoire, un système d'appui fondé sur les conclusions des étapes précédentes. Des enquêtes ont été lancées sur huit territoires<sup>2</sup> répartis dans trois régions : Bretagne, Centre et Pays de la Loire. Chaque territoire est lié à une problématique dominante étudiée (annexe 1).
- ❑ Créer une Unité mixte technologique virtuelle capable d'assurer le suivi, la diffusion et l'évaluation des pratiques.

---

1. La plupart des diagnostics sont confiés à des stagiaires de l'enseignement supérieur et de profils différents.

2. Ces territoires reflètent une gamme de situations, autant sur le plan des caractéristiques de l'agriculture et du milieu rural que sur celui de la structuration des démarches territoriales.

**Figure 1 – Les territoires étudiés dans le cadre du programme TERRIAM**



Source : Carre et Maréchal (n. d). *À la recherche de systèmes territorialisés d'accompagnement de l'agriculture multifonctionnelle*, <http://www.civam-bretagne.org/imgbd/texte-CEREL-2.doc>.

### 3.1.4 Les partenaires

Plusieurs partenaires sont associés au programme TERRIAM. Ils peuvent être groupés en deux catégories :

#### 1. Les organismes de développement agricole

- Fédération régionale du centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) de Bretagne;
- FRCIVAM Centre;
- FRCIVAM Pays de la Loire;
- Accueil Paysan Bretagne;
- Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP);
- Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne;
- Réseau agriculture durable.

## 2. Les partenaires scientifiques

- ❑ Agrocampus de Rennes;
- ❑ École supérieure d'agriculture d'Angers;
- ❑ École normale supérieure de Lyon;
- ❑ ENITA de Clermont Ferrand;
- ❑ Groupement d'intérêt scientifique Systèmes agroalimentaires localisés (SYAL) Montpellier;
- ❑ Institut national de la recherche agronomique (INRA) SAD Armorique;
- ❑ Université de Rennes 1;
- ❑ Université de Rennes 2 Haute Bretagne.

### 3.1.5 Le financement

Ce programme a bénéficié de l'appui du CASDAR, c'est-à-dire de financements du ministère de l'Agriculture et de la Pêche gérés par la mission « Développement agricole et rural ». Le programme TERRIAM a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projets 2004.

Les régions qui prennent part au programme ont également contribué au financement du projet.

### 3.1.6 Quelques résultats

Les résultats obtenus depuis le début des travaux du programme TERRIAM peuvent se traduire non seulement par un gain de connaissances, mais aussi par des actions concrètes.

En voici quelques exemples :

- ❑ Identification fine des particularités, des attentes, des insatisfactions et des propositions des porteurs de projets sur la base d'une centaine d'entretiens réalisés sur les huit territoires du programme;
- ❑ Repérage, mise en œuvre et évaluation d'outils d'accompagnement innovateurs adaptés aux situations locales : café installation, petits déjeuners solidaires, réseau de parrainage, constitution de CIGALES, groupes projets ruraux et agriculteurs, et instances de concertation;
- ❑ Élaboration d'un cadre général de système d'accompagnement territorial basé sur les besoins des acteurs aux divers stades d'un projet;
- ❑ Formalisation d'une question diffuse pour la rendre lisible et accessible aux décideurs;

- ❑ Mise en place de systèmes territoriaux (pays, communauté de communes) et prise en considération de ceux-ci dans des politiques plus vastes (conseils régionaux et généraux);
- ❑ Production médiatique et scientifique; diffusion d'un guide pour accompagner des projets agraires et production d'un film de 25 minutes.

## 3.2 Le programme Pour et sur le développement régional

### 3.2.1 La description

Tous les programmes PSDR sont consacrés à l'analyse des dynamiques territoriales et des rôles qu'y jouent les activités économiques, dont l'agriculture et les espaces ruraux. Ils étudient, entre autres, les territoires, les pays, les réseaux, les processus d'innovation, de développement durable et de gouvernance territoriale, et ce, dans le but d'analyser le développement régional et territorial, et d'y contribuer.

Ces programmes sont orchestrés par l'INRA, le Cemagref<sup>3</sup> et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en partenariat avec les conseils régionaux. Lancée en 1995, la première édition du programme PSDR (1996-1999) a d'abord concerné trois régions : Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. La deuxième<sup>4</sup> édition (2000-2005), quant à elle, s'est élargie à la Bourgogne et à Midi-Pyrénées. Une troisième<sup>5</sup> édition (2007-2010) est en cours de réalisation et elle regroupe également les régions de la Basse-Normandie, de la Bretagne, du Poitou-Charentes, de l'Aquitaine et de l'Auvergne. Au total, il y a plus de 36 différents programmes PSDR dans 10 régions en France.

### 3.2.2 Les objectifs

Les programmes PSDR visent non seulement la production de connaissances « sur » le développement régional, mais aussi l'utilisation de ces renseignements par les acteurs régionaux (agents de développement, élus, instituts techniques, chambres d'agriculture, industriels, etc.).

---

3. Le Cemagref est un organisme de recherche spécialisé en sciences et technologies pour l'environnement

4. Pour plus d'information, voir le lien suivant :

[http://www.inra.fr/les\\_partenariats/recherches\\_pour\\_et\\_sur/programmes\\_pour\\_et\\_sur\\_le\\_developpement\\_regional/psdr\\_2](http://www.inra.fr/les_partenariats/recherches_pour_et_sur/programmes_pour_et_sur_le_developpement_regional/psdr_2).

5. Pour plus d'information, voir le lien suivant :

[http://www.inra.fr/les\\_partenariats/recherches\\_pour\\_et\\_sur/programmes\\_pour\\_et\\_sur\\_le\\_developpement\\_regional/psdr\\_3](http://www.inra.fr/les_partenariats/recherches_pour_et_sur/programmes_pour_et_sur_le_developpement_regional/psdr_3).

Les programmes PSDR ont pour principaux objectifs :

- ❑ d'analyser les dynamiques territoriales sous l'angle notamment des activités économiques (dont l'agriculture) et des espaces ruraux;
- ❑ d'étudier les territoires, les pays, les réseaux ainsi que les processus d'innovation, de développement durable et de gouvernance territoriale dans le but d'analyser et de contribuer au développement régional et territorial;
- ❑ de faire progresser les connaissances théoriques et méthodologiques sur les dynamismes territoriaux;
- ❑ de conduire, en région, des recherches destinées à répondre aux besoins de connaissance et de prévision des décideurs et des partenaires du développement régional.

### *3.2.3 La méthodologie*

Tous les programmes PSDR concernent différentes dimensions du développement régional telles que l'agriculture, le secteur agroalimentaire, les espaces ruraux, etc. De façon générale, les interactions les plus abordées et étudiées sont celles qui sont liées aux activités de production et de transformation alimentaire ou non alimentaire.

Les travaux réalisés dans le cadre des programmes PSDR s'appuient sur le constat qu'aujourd'hui, d'importants changements ont une incidence sur l'activité agricole et les espaces ruraux. Plusieurs facteurs expliquent ces changements majeurs, qui exigent de repenser l'organisation et le développement des activités agricoles, notamment les réformes de la Politique agricole commune (PAC)<sup>6</sup>, la mondialisation des marchés et la diminution des actifs agricoles.

L'originalité des programmes PSDR réside dans le fait qu'ils débouchent sur des activités de recherche-développement et qu'ils sont réalisés au cœur même des régions concernées, en fonction des préoccupations des acteurs locaux.

---

6. Mise en place en 1962 dans toute l'Union européenne, la PAC vise à moderniser et à développer l'agriculture, et ce, en s'appuyant sur des mesures de contrôle et des subventions. Elle repose sur deux piliers. Le premier concerne les organisations communes de marché des différentes filières : grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux), sucre, lait, viande bovine, ovins, fruits et légumes, vins, etc. Le deuxième a trait au développement rural. Pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par la société, la politique fait l'objet, depuis les années 1990, d'un processus de réforme continu. Ce dernier a permis notamment de dégager des fonds pour améliorer la qualité des denrées alimentaires et leur compétitivité sur le marché international; de renforcer l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de la transformation alimentaire; de disposer de moyens supplémentaires pour mettre en valeur le développement rural et contribuer à rendre le commerce mondial plus équitable. Pour plus d'information, consulter l'adresse Internet suivante : [http://europa.eu/pol/agr/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/agr/index_fr.htm).

### *3.2.4 Les partenaires*

Outre les partenaires communs, c'est-à-dire l'INRA, le Cemagref et le CIRAD, les partenaires associés aux programmes PSDR diffèrent d'une région à l'autre.

### *3.2.5 Le financement*

Dans chaque région, les recherches prennent la forme d'un programme régional composé de différents projets. Le financement est assuré à 50 % par le conseil régional et à 50 % par l'INRA, en collaboration avec le Cemagref et le CIRAD dans les régions où ces instituts sont présents.

## **4. L'ORGANISATION TERRITORIALE EN FRANCE**

L'organisation territoriale de la France mérite d'être clarifiée en raison de sa complexité. En effet, nos interlocuteurs ont fréquemment prononcé le mot « millefeuilles ». Il fait référence aux multiples couches, dont font partie des organismes gouvernementaux ou non, qui façonnent la structure organisationnelle des régions. Les paragraphes suivants présentent quelques éléments qui en constituent le tronc commun : les collectivités territoriales et l'intercommunalité ou le regroupement de communes.

### **4.1 Les collectivités territoriales**

#### *4.1.1 Les conseils régionaux*

Au nombre de 22, les conseils régionaux sont délimités par les frontières des régions et leurs principaux mandats concernent le développement économique, la voirie et les grands équipements, la culture et l'éducation ainsi que l'action sociale, la solidarité et le logement. Ces compétences leur sont directement transférées par l'État.

#### *4.1.2 Les conseils généraux*

Les conseils généraux sont balisés par les limites des 96 départements. Les compétences transmises par l'État touchent à l'action sociale et sanitaire, à l'aménagement de l'espace et à l'équipement, à l'éducation, à la culture et au patrimoine ainsi qu'au développement économique et social.

#### *4.1.3 Les communes*

Les communes sont l'équivalent des municipalités québécoises. D'ailleurs, lors de leur création législative en 1789, elles portaient le nom de « municipalité ».

En 2006, on en dénombrait plus de 36 500 et 90 % d'entre elles comptaient moins de 2 000 habitants<sup>7</sup>. Les communes sont responsables de l'urbanisme, de l'enseignement, de l'action économique et sociale, du logement, des ports de plaisance et des aérodromes, de la santé et de la culture<sup>8</sup>.

En général, l'agriculture ne relève pas des conseils régionaux ni des conseils généraux. Même s'il ne s'agit pas d'une priorité pour ces instances, elles peuvent toutefois faire le choix d'intervenir dans ce secteur. Quant aux communes, elles n'ont pas explicitement cette compétence, mais elles sont souvent sollicitées pour soutenir le développement de l'agriculture par les associations et syndicats qui en font leur mission. Le dynamisme du développement agricole dans un territoire est intimement lié à leur engagement.

## 4.2 L'intercommunalité ou le regroupement de communes<sup>9</sup>

Les compétences des intercommunalités sont déléguées par les communes dans le but de renforcer la cohérence de la gestion dans un secteur donné.

Il existe deux types d'intercommunalités : les intercommunalités à fiscalité propre (avec prélèvement d'impôts) et les intercommunalités sans fiscalité propre.

### 4.2.1 Les intercommunalités à fiscalité propre

Elles englobent les communautés de communes (jusqu'à 50 000 habitants), les communautés d'agglomérations (entre 50 000 et 500 000 habitants), les communautés urbaines (plus de 500 000 habitants) et les syndicats d'agglomérations nouvelles. Ces intercommunalités interviennent notamment dans le développement du territoire.

### 4.2.2 Les intercommunalités sans fiscalité propre

Elles comprennent les syndicats de communes et les syndicats mixtes. Elles mènent toutes des actions qui permettent aux communes de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer leurs services.

Les intercommunalités peuvent prendre la décision d'intervenir dans le développement des activités agricoles.

---

7. Assemblée nationale, [http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1153.asp#P824\\_105214#P824\\_105214](http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1153.asp#P824_105214#P824_105214).

8. Documentation française, <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/pouvoirs/quelles-sont-competes-commune.html>.

9. Trame, 2008.

Leurs actions peuvent notamment consister à mettre en place une commission agricole ou à élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCoT).

### **4.3 Les territoires organisés<sup>10</sup>**

#### *4.3.1 Les pays*

Sans avoir à tenir compte des frontières administratives, le concept de « pays » a été institué dans la plus récente Loi d'aménagement et de développement durable du territoire. Il réfère à des espaces « infrarégionaux » qui correspondent à des territoires en construction reposant sur un engagement volontaire des élus et des acteurs locaux, dont la société civile. Il est rattaché à la conception d'un projet de territoire ayant de multiples dimensions et impliquant plusieurs acteurs, et il est encadré par deux documents-cadres : la charte et le contrat de pays. Ces documents sont signés par le pays et ses partenaires (département, région, État, etc.).

Le pays n'a pas de pouvoirs administratifs et il sert d'intermédiaire entre les collectivités et le département, et la région. Toutefois, une organisation doit se porter volontaire pour assumer la gestion administrative et décisionnelle du pays (une intercommunalité, un syndicat mixte, un organisme local, etc.).

La mise en place du pays repose donc sur une démocratie participative. L'articulation ne va toutefois pas de soi. Les multiples planifications qui s'empilent les unes sur les autres la rendent plus difficile. La raison d'être de ce dispositif fait d'ailleurs l'objet d'une réflexion.

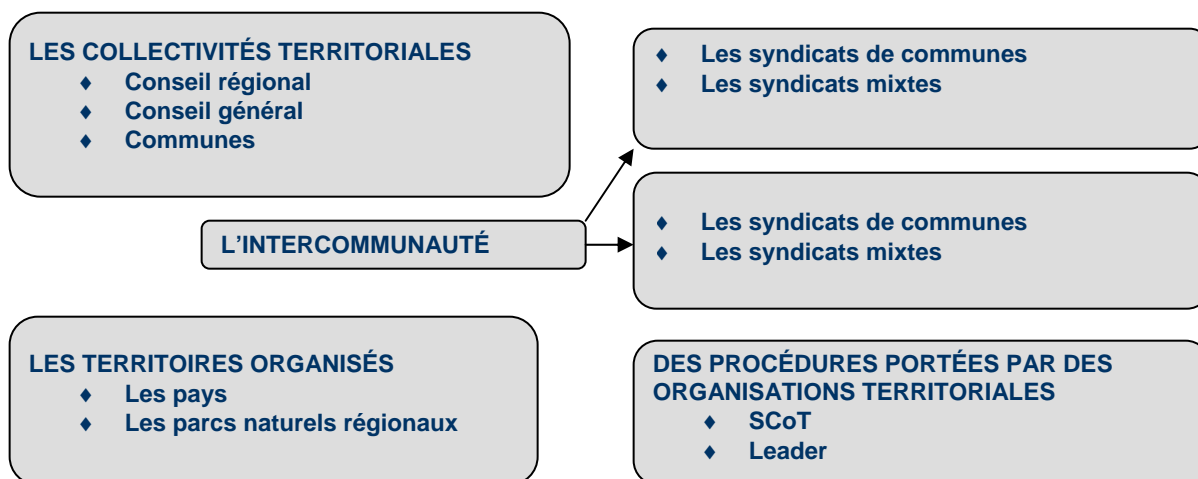
#### *4.3.2 Les parcs naturels régionaux*

Les parcs naturels régionaux sont organisés autour de projets de développement durable axés sur la protection des richesses naturelles et le développement social et culturel. L'approche territoriale et concertée que l'on utilise est définie par une charte et un label attribué par l'État. Il existe 45 parcs naturels régionaux en France actuellement.

---

10. Trame, 2008.

Figure 2 – L'organisation territoriale en France



Source : Trame, 2008.

## 5. LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Nous souhaitons expliquer, dans cette section, quelques-uns des éléments nécessaires à la compréhension des principales dispositions législatives et réglementaires qui encadrent l'aménagement et le développement durable en France et qui ont fait l'objet de discussions lors de nos rencontres avec les personnes-ressources.

Outre l'organisation territoriale, il nous apparaît essentiel de présenter succinctement les principales lois et les principaux règlements qui encadrent l'aménagement du territoire et l'urbanisme en France.

### 5.1 Le cadre législatif

Sur le plan législatif, nous avons choisi d'apporter des informations supplémentaires pour mieux comprendre quatre lois : la Loi sur l'orientation foncière, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU), la loi Urbanisme et habitat et la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT).

### *5.1.1 La Loi sur l'orientation foncière*

Entrée en vigueur le 30 décembre 1967, la Loi sur l'orientation foncière a permis la préparation des principaux documents d'urbanisme en France qui ont servi à l'aménagement local. Parmi ceux-ci, mentionnons le Plan d'occupation des sols<sup>11</sup>, le Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme<sup>12</sup>, la taxe locale d'équipement, le coefficient d'occupation des sols et la zone d'aménagement concerté.

À l'origine du code sur l'urbanisme en France, la Loi sur l'orientation foncière a été codifiée dans le Code de l'urbanisme comme toutes les grandes lois concernant ce domaine. Ses dispositions ont été largement modifiées par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain adoptée le 13 décembre 2000.

### *5.1.2 La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains*

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains<sup>13</sup>, entérinée le 13 décembre 2000, est en fait le résultat d'un long débat national lancé en 1999 sous le thème « Habiter, se déplacer... vivre la ville » qui a fait ressortir la nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacement dans une perspective de développement durable.

Les dispositions de la loi SRU favorisent le renouvellement urbain et l'adoption de politiques de déplacement au service du développement durable. De plus, cette loi se veut un moyen de lutter contre l'étalement urbain et le gaspillage de l'espace, et ce, en favorisant le renouvellement urbain.

L'objectif principal de la loi SRU consiste à offrir aux décideurs publics un cadre juridique révisé et une gamme de solutions de rechange permettant d'envisager un développement autre que celui qui a été proposé initialement et mis en œuvre ces dernières décennies, et ce, à travers des principes de solidarité, de

---

11. Le Plan d'occupation des sols a été créé en 1967, par la Loi d'orientation foncière. Il constitue un document d'urbanisme qui détermine l'affectation des sols selon l'usage principal qui doit en être fait, et ce, en tenant compte de leur constructibilité (ex. : habitat, espaces naturels à protéger, loisirs, etc.). Il a pour objectifs d'organiser et de planifier le développement urbain, de protéger l'espace agricole, de prévoir les équipements futurs et de prendre en considération le paysage et les ressources naturelles. Pour plus d'information, consultez le document à l'adresse suivante : [http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Pos\\_cle0b8122.pdf](http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Pos_cle0b8122.pdf).

12. Le Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme est un document d'urbanisme et de planification institué par la Loi d'orientation foncière. Il fixe, pour une agglomération donnée, des orientations fondamentales visant à harmoniser les programmes de l'État avec ceux des collectivités locales et des établissements et services publics. Source : [http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique179&id\\_article=288](http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique179&id_article=288).

13. Pays de Rennes, 2007.

développement durable et de démocratie dans les orientations de la politique urbaine.

Cette loi a des implications dans trois principaux domaines : l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Sur le plan de l'urbanisme, il faut savoir que celle-ci a donné lieu à la réécriture complète des chapitres consacrés au Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme et au Plan d'occupation des sols, qui ont été substitués respectivement par le Schéma de cohérence territoriale et le Plan local d'urbanisme. Il est à noter également que ce sont les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme qui définissent les principes communs à tous les documents d'urbanisme. Ceux-ci seront expliqués dans la section portant sur le cadre réglementaire.

Outre la refonte des documents d'urbanisme, la loi SRU a également contribué à accroître la participation de la population à l'élaboration de ces documents et à réformer la fiscalité de l'urbanisme.

### *5.1.3 La loi Urbanisme et habitat*

Sans remettre en cause les principes fondateurs de la loi SRU, la loi Urbanisme et habitat, adoptée le 2 juillet 2003, a mené à des modifications du contenu et de la procédure, qui se sont traduits principalement par<sup>14</sup> :

- ❑ la détermination du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)<sup>15</sup> comme un document à part entière, et du lien affirmé entre le SCoT et la Charte de pays lorsqu'elle existe;
- ❑ la possibilité de modifier un SCoT, selon une procédure plus légère qu'une révision, si cela ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD.

### *5.1.4 La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire*

La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire<sup>16</sup>, qui date du 25 juin 1999, octroi notamment à la politique d'aménagement du territoire<sup>17</sup> des principes fondamentaux cohérents

---

14. Pays de Rennes, 2007.

15. Le PADD est l'élément central du SCoT. Il exprime en fait la stratégie politique retenue. Il définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement ainsi que les objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements et d'environnement (Pays de Rennes, 2007).

16. <http://www.ifen.fr/zoneshumides/pages/loadt.htm>.

17. Pour plus d'information, consultez le document à l'adresse Internet suivante : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/La\\_politique\\_d\\_aménagement\\_et\\_de\\_developpement\\_durable\\_du\\_territoire\\_en\\_France.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/La_politique_d_aménagement_et_de_developpement_durable_du_territoire_en_France.pdf).

susceptibles de lui assurer légitimité et continuité. Ces principes prennent appui sur un système d'actions collectives fondé sur la coopération entre plusieurs catégories d'acteurs qui agissent dans le domaine de l'aménagement du territoire.

L'article 23 de la LOADT concerne le Schéma de service collectif des espaces naturels et ruraux<sup>18</sup> ainsi que les zones humides.

En outre, il faut savoir que l'article 33 de la LOADT prévoit le financement des actions. Mentionnons à ce titre que le Fonds de gestion des milieux naturels sert à financer en partie des projets d'intérêt collectif favorisant la protection, la réhabilitation ou la gestion des milieux et des habitats naturels.

La mise en œuvre de la LOADT tient compte des orientations du Schéma de service collectif des espaces naturels et ruraux.

## 5.2 Le cadre réglementaire

Sur le plan réglementaire, nous proposons d'apporter de l'information supplémentaire sur le Code de l'urbanisme, le Code rural et le Code forestier.

### 5.2.1 Le Code de l'urbanisme

Créé en 1954, le Code de l'urbanisme<sup>19</sup> regroupe, en droit français, les dispositions législatives et réglementaires liées au droit de l'urbanisme.

Le droit de l'urbanisme joue un rôle déterminant dans la planification des prévisions, l'urbanisme opérationnel et l'autorisation d'urbanisme.

Il comprend un ensemble de règles et d'institutions établies en France afin que l'espace soit aménagé conformément aux objectifs d'aménagement des collectivités publiques.

Comme il a été souligné précédemment, les deux articles qui définissent les principes communs à tous les documents d'urbanisme sont les articles L. 110 et L.121 (Pays de Rennes, 2007).

---

18. Le Schéma de service collectif des espaces naturels et ruraux fixe les orientations permettant le développement durable de ces espaces en considérant l'ensemble des activités qui s'y déroulent, leurs caractéristiques locales, ainsi que leur fonction économique, environnementale et sociale. Pour plus d'information, consultez le lien Internet suivant : <http://www.ifen.fr/zoneshumides/pages/loadt.htm>.

19. Pour plus d'information, consultez le document à l'adresse Internet suivante : <http://www.droit.org/jo/copdf/Urbanisme.pdf>.

Il est à noter que l'article L.110 (annexe 2) n'a pas été modifié par la loi SRU et que ses principes s'appliquent toujours aux collectivités. On fait référence ici, par exemple, à l'harmonisation des prévisions avec les décisions sur l'utilisation de l'espace, à la protection des milieux naturels et des paysages, à la rationalisation de la demande de déplacements, etc. L'article L.121-1 définit, quant à lui, la notion de développement durable pour les documents d'urbanisme (annexe 3).

### 5.2.2 Le Code rural

Le Code rural contient une partie législative et une partie réglementaire qui se composent de sept livres<sup>20</sup>. Ces derniers se décomposent eux-mêmes en titres, en chapitres, en sections et en articles.

Le premier livre concerne l'aménagement et l'équipement de l'espace rural. Il prévoit notamment des dispositions relatives à l'aménagement foncier rural, aux associations foncières et aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). En ce qui a trait aux SAFER, le Code rural comprend une série d'articles qui définissent leurs missions et encadrent leur fonctionnement.

En outre, soulignons également que le sixième livre du Code rural, intitulé « Baux ruraux », comprend des textes sur le statut du fermage et du métayage.

Il faut savoir que les lois sur le statut du fermage datent des années 1940 (modification du Code civil avec extension au métayage en 1946). Aujourd'hui, les textes concernant ce statut sont inclus dans le Code rural<sup>21</sup>.

Lorsque l'on parle de ce statut, on lui attribue souvent un double sens : « Il s'agit de limiter le pouvoir social du propriétaire-bailleur sur ceux qui étaient alors « ses » fermiers et, corrélativement, de limiter le montant de la rente foncière, c'est-à-dire du revenu du propriétaire foncier prélevé sur les revenus de l'exploitation agricole<sup>22</sup>. »

### 5.2.3 Le Code forestier

En France, le Code forestier regroupe un ensemble de textes réglementaires et législatifs concernant l'exploitation et, depuis quelques années, la protection des forêts et des écosystèmes ou des populations qui en dépendent.

---

20. Les sept livres sont les suivants : *aménagement et équipement de l'espace rural; santé publique vétérinaire et protection des végétaux; exploitation agricole; baux ruraux; organismes professionnels agricoles; production et marchés; dispositions sociales*. Pour plus d'information, consultez le document à l'adresse suivante : <http://www.droit.org/jo/copdf/Rural.pdf>.

21. Pour plus d'information, consultez le lien Internet suivant : [http://www.agter.asso.fr/spip.php?page=imprimerarticle&id\\_article=240](http://www.agter.asso.fr/spip.php?page=imprimerarticle&id_article=240).

22. Coulomb, <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400029.pdf>.

Il comprend aussi une partie législative et une partie réglementaire qui se composent de six livres<sup>23</sup>.

## 6. LE PORTRAIT AGRICOLE : RÉGIONS DE BRETAGNE, DE RHÔNE-ALPES ET DE BOURGOGNE

### 6.1 L'agriculture en Bretagne

Représentant 11 % de la production agricole nationale, la Bretagne est la première région agricole française. L'élevage (porcs, bovins et volailles) ainsi que les productions laitière et maraîchère constituent les activités dominantes de l'agriculture régionale.

Quelques caractéristiques de la Bretagne :

- ❑ Elle compte 37 100 exploitations agricoles qui cultivent 1,6 million d'hectares.
- ❑ L'élevage représente les trois quarts de la production.
- ❑ Première région agricole française, elle occupe la position de tête pour la production de porc, de volaille, d'œufs, de lait et de légumes.

#### Quelques faits saillants

Les superficies consacrées à la culture du maïs-fourrage sont en baisse et l'herbe occupe 40 % de la surface agricole de la région. On fait pousser des céréales dans presque toutes les terres réservées aux grandes cultures.

Le blé occupe la moitié de ces terres. Viennent ensuite le maïs-grain, l'orge, le triticale et l'avoine. Les plantes oléagineuses et protéagineuses, le colza et les pois ne couvrent qu'une faible partie des surfaces emblavées.

Avec plus de 5 000 producteurs, la Bretagne est la première région légumière française. Chou-fleur, pomme de terre primeur, tomate, artichaut, échalote, endive et brocoli constituent les grandes productions qui alimentent le marché.

Avec 30 % des surfaces nationales, la Bretagne est la plus grande productrice de légumes destinés à la transformation : pois, haricot vert, flageolet, épinard, chou-fleur, brocoli, céleri-branche, etc.

---

23. Les six livres sont les suivants : *régime forestier; bois et forêts des particuliers; conservation et police des bois et forêt en général; forêts de protection – lutte contre l'érosion; inventaire et mise en valeur des ressources ligneuses – reboisement*. Pour plus d'information, consultez le document à l'adresse Internet suivante : <http://perlpot.net/cod/forestier.pdf>.

Le secteur de l'horticulture compte aussi pour beaucoup en Bretagne, puisqu'il fournit 2 000 emplois directs et qu'il représente 14 % de la production nationale.

Quant à l'activité laitière, elle occupe la majeure partie de l'espace et attire le plus grand nombre de jeunes qui décident de s'établir en agriculture.

Autres caractéristiques de la région :

- ❑ 20 790 livreurs de lait en 2002 et 779 400 vaches laitières;
- ❑ 13 735 élevages inscrits au contrôle laitier;
- ❑ 40,2 vaches laitières en moyenne par élevage en contrôle laitier;
- ❑ 7 400 kilogrammes de lait brut produits en moyenne par vache en contrôle laitier.

La moitié de la viande bovine provient des vaches laitières, l'autre moitié est issue de races à viande : Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine, Salers. Ces bovins sont alimentés principalement avec les fourrages de la ferme.

L'essentiel de la production porcine bretonne est issu d'élevages naisseurs-engraisseurs comptant 150 truies en moyenne. Des groupements de producteurs assurent le suivi technique et sanitaire. La commercialisation s'effectue à partir d'un prix de référence commun, établi à la suite d'une confrontation de l'offre et de la demande organisée par le Marché du porc breton.

La Bretagne produit plus de 40 % de la viande de volaille française. Cette production est essentiellement gérée par de grands groupes qui structurent et organisent les conditions d'élevage, d'abattage et de commercialisation.

Pour ce qui est de la production bretonne de mouton, elle représente 2 % de la production nationale, dont seulement 45 % est consommée en France. Le plus important abattoir régional s'occupe de commercialiser 80 % des animaux.

## 6.2 L'agriculture en Rhône-Alpes

Le territoire du Rhône-Alpes est occupé à 36 % par la forêt, à 50 % par la zone montagnarde et à 38 % par des terres cultivables.

En 2000, 57 000 exploitations y étaient installées, sur une surface agricole de 1,5 million d'hectares.

La région de Rhône-Alpes se classe au quatrième rang sur le plan agricole. Elle génère des revenus d'environ 3 350 millions d'euros, ce qui représente 5,3 % des recettes agricoles françaises.

Les différents types de productions de la région se répartissent comme suit :

- ❑ 15,5 % de bovins de lait;
- ❑ 13,7 % d'ovins et de caprins;
- ❑ 13 % de grandes cultures;
- ❑ 10 % de viticulture;
- ❑ 9,2 % de fruits;
- ❑ 8,8 % de bovins pour la viande;
- ❑ 6,5 % de polyculture;
- ❑ 4,5 % de grandes cultures et herbivores;
- ❑ 2 % de granivores;
- ❑ 2 % de cultures maraîchères et d'horticulture.

### **La qualité de la production**

En ce qui concerne la qualité de la production, on compte 52 appellations d'origine contrôlée (AOC). Ces AOC sont appliquées sur 80 % de la surface du territoire de Rhône-Alpes. Les voici :

- ❑ 36 AOC viticoles; dans la région de Rhône-Alpes, 70 % de la production viticole fait l'objet d'une AOC. On y fabrique 2 vins de qualité supérieure;
- ❑ 10 AOC fromagères qui représentent 15 % des AOC françaises;
- ❑ 6 AOC diverses : volailles et dindes de Bresse, noix de Grenoble, huile d'olive de Nyons, huile essentielle de lavande, olives noires de Nyons. On compte 34 labels rouges et 32 certificats de conformité.

### **6.3 L'agriculture en Bourgogne**

La Bourgogne est l'une des 22 régions de la France. Elle couvre 5,7 % du territoire du pays et abrite 2,6 % de la population française. Sur le plan géographique, elle se caractérise par la présence de plaines et de plateaux. Elle est située dans une zone de partage des eaux nord-sud-ouest (Seine, Rhône, Loire).

Pour ce qui est de l'agriculture, ce territoire est occupé principalement par des boisés, des prairies et des cultures de céréales. Depuis les années 1850, on constate une régression des cultures et une augmentation des prairies en vue de la spécialisation de l'élevage. Aujourd'hui, on trouve trois spécialisations agricoles en Bourgogne : les bovins allaitants, les grandes cultures céréalières et les vignes.

Les principales productions animales (en nombre de têtes) sont les vaches allaitantes<sup>24</sup>, les brebis et les vaches laitières. L'élevage de vaches allaitantes illustre bien le phénomène de spécialisation.

En 2007, la région comptait 21 158 exploitations agricoles. Parmi celles-ci, 14 972 exploitations dites « professionnelles » bénéficiaient d'une aide financière.

Voici le profil type d'une entreprise agricole spécialisée en culture ou en élevage :

- De 1 à 3 personnes apportent le capital et le travail.
- Il y a pas ou peu de salariés.
- La superficie varie entre 100 et 300 hectares ou plus (de 50 à 80 % en location).
- Elle a besoin de matériaux, de bâtiments, d'un cheptel et d'argent pour fonctionner (de 150 000 à 30 000 euros).
- Des emprunts sont nécessaires pour le financement : de 70 000 à 200 000 euros.

Les vignobles, l'élevage charolais, les cultures de céréales et d'oléagineux ainsi que les feuillus de qualité sont les principaux atouts de la Bourgogne rurale.

Sur le plan économique, la vigne génère les plus gros revenus. On estime que la production est de 40 à 60 hectolitres par hectare.

Sur le plan agroalimentaire, on rapporte que la transformation est peu valorisée et qu'il y a peu d'abattoirs sur le territoire.

Les principaux enjeux agricoles dans la région sont les suivants :

- Que se passera-t-il avec la réforme de la PAC? Quelles en seront les conséquences?
- Quel est l'avenir des zones rurales « intermédiaires » (zone de plateau)?
- Comment maintenir la production actuelle?
- La logique axée sur l'agrandissement et la recherche d'économies d'échelle prendra-t-elle encore de l'ampleur?
- Comment assurer le renouvellement et la relève, alors que seulement un quart des jeunes deviennent agriculteurs?

---

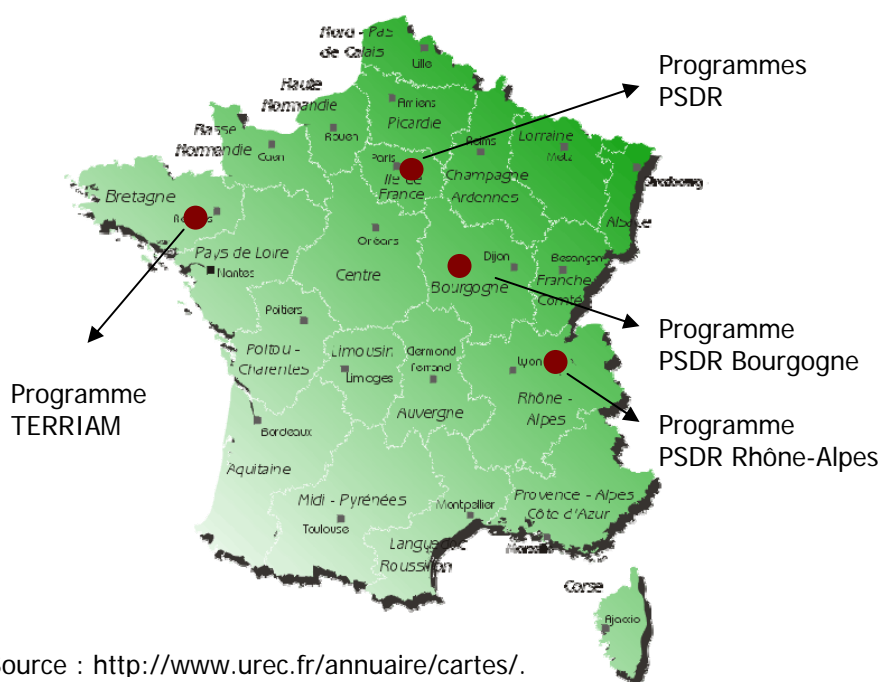
24. Cette production génère peu de lait. Les veaux sont sevrés à 9 ou 10 mois. Ils sont élevés dans un atelier et engraisés en Italie.

## 7. LE DÉROULEMENT DE LA MISSION

Nous avons quitté le Québec le mardi 10 mars 2009 à la fin de la journée et nous sommes arrivés à Rennes le jour suivant sur l'heure du dîner.

Sur le territoire français, nous avons pu rencontrer plusieurs acteurs du milieu dans le cadre des deux projets que nous avons choisis au préalable (annexe 4). Ces rencontres nous ont amenés à nous déplacer dans les régions de la Bretagne, de la Bourgogne, de Rhône-Alpes et de l'Île-de-France.

**Figure 3** – La localisation des régions visitées



### 7.1 Le résumé des rencontres et des activités

#### 7.1.1 Le programme de la mission dans le cadre du projet TERRIAM en Bretagne (du 11 au 13 mars 2009)

- ❖ **Le mercredi 11 mars 2009, en avant-midi**  
Accueil par Pascal Aubrée, animateur, FRCIVAM Bretagne

❖ **Le mercredi 11 mars 2009, en après-midi**  
Parthenay-de-Bretagne, Bretagne

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visite d'une ferme où l'on fabrique du pain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Olivier Clisson, paysan boulanger et formateur</li> <li>▪ Pascal Aubrée, animateur, FRCIVAM Bretagne</li> </ul>

Première escale : la campagne bretonne, à la ferme d'Olivier Clisson située à Parthenay-de-Bretagne, une petite commune d'un peu plus de 1 100 habitants. Cette petite entreprise agricole est en quelque sorte une filière de production de pain biologique au levain.

Monsieur Clisson et sa conjointe ont acquis cette ferme plus que centenaire qui était abandonnée depuis une quinzaine d'années. Lors de l'achat, le site comptait moins d'un hectare. Au cours des années suivantes, ils ont réussi à acquérir 2 hectares de terre, puis 10 hectares additionnels quelques années plus tard. L'accès à la terre dans ce secteur constitue un enjeu majeur selon monsieur Clisson, car une forte pression est exercée sur les superficies agricoles utilisables. Cette pression est causée, d'une part, par le manque de superficies d'épandage dans cette région, qui compte un bon nombre d'élevages porcins, laitiers et bovins, et, d'autre part, par une urbanisation croissante due à l'attractivité économique de cette zone périurbaine située dans la communauté d'agglomération de Rennes Métropole (bassin de 450 000 habitants).



Sur les quelque 12 hectares en culture dont il dispose, monsieur Clisson produit le blé biologique dont il a besoin pour fabriquer son pain. Il y vend aussi ses produits. La gestion des cultures respecte le système de rotation sur quatre ans avec la possibilité de combiner, dans le futur, ce type de production avec un élevage laitier voisin qui est actuellement en conversion à l'agriculture biologique. L'entreprise est membre d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole et partage certains équipements et travaux avec une exploitation voisine. Le blé est récolté et entreposé à la ferme pour servir à la fabrication du pain.

La petite boulangerie artisanale est située dans le bâtiment principal de la ferme. Le pain au levain est fait à la main selon une recette artisanale et unique. Le caractère singulier du produit vient en partie du fait que le levain est produit sur place, à partir d'une souche d'origine ancienne et locale. On boulange 200 kilogrammes de pain par semaine, que l'on vend dans des circuits courts de commercialisation. Ainsi, la vente se fait surtout à la ferme et à travers un réseau d'achat structuré, développé par le producteur-artisan et essentiellement constitué de groupements organisés de consommateurs locaux tels que les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ou les « paniers ».

Monsieur Pascal Aubrée qualifie cette entreprise d'établissement « atypique » ou « innovant », d'une part parce qu'elle se démarque fortement des filières agricoles dominantes en Bretagne et, d'autre part, parce qu'elle est caractérisée par un fort ancrage dans le territoire. Elle a ainsi pu bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'une formation adaptée de neuf mois suivie d'un stage de six semaines.



L'autre particularité de ce projet est la capacité du porteur à développer un réseau de vente directe basé sur l'accueil et sur son engagement dans diverses organisations. Outre l'aide à l'acquisition de compétences, l'entreprise a bénéficié d'un léger soutien financier lors de son démarrage (5 000 euros). Selon monsieur Clisson, le soutien financier pour le démarrage d'entreprises différentes comme la sienne est insuffisant, bien qu'il ait reçu l'aide d'un Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) pour la réalisation de son projet. Il a commencé à exercer ses activités progressivement et continue de donner de la formation de manière ponctuelle en attendant de se consacrer pleinement à ses tâches de paysan boulanger proprement dites.

L'acquisition progressive de terres pour la production de farine et les nouveaux débouchés économiques qu'il a trouvés auprès des groupements de consommateurs locaux lui permettront d'écouler ses 200 kilogrammes de pain par semaine, une production suffisante pour en vivre.

Monsieur Pascal Aubrée de la FRCIVAM nous a aussi présenté sommairement son organisation. Celle-ci assure la coordination régionale d'une vingtaine de groupes de CIVAM en Bretagne, qui sont « des associations de développement agricole et

rural. Dans une perspective de solidarité et d'équité, ils visent à renforcer les capacités techniques et économiques de leurs membres et à promouvoir une agriculture s'insérant dans une logique de territoire. Ils s'attachent par ailleurs, en tant que mouvement d'éducation populaire, à participer au développement durable des espaces ruraux et au dialogue entre monde urbain et monde rural<sup>25</sup>. »

Les champs d'intervention des CIVAM touchent, entre autres choses, l'accompagnement des promoteurs dans la mise en œuvre de leur projet lié à l'agriculture biologique ou au développement durable. Ils font également la promotion des circuits courts de commercialisation : vente à la ferme, marchés publics, magasins collectifs de producteurs, restauration collective (hôpitaux, garderies, centres d'hébergement, etc.), groupements d'achats et associations pour le maintien d'une agriculture paysanne<sup>26</sup>. On s'intéresse aussi aux liens qui existent entre l'énergie et l'agriculture, d'une part, pour trouver de nouvelles sources d'énergie et, d'autre part, pour déterminer les économies réalisables par la modification des pratiques de production à la ferme.

Enfin, on se penche sur la ferme en tant que lieu favorable pour réaliser des activités sociales (insertion de travailleurs, enfants), touristiques et pédagogiques.

❖ **Le jeudi 12 mars 2009, en avant-midi**  
Agrocampus Rennes, Rennes, Bretagne

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enjeux des nouvelles activités</li> <li>▪ Services en matière d'enseignement supérieur pour la formation des futurs conseillers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gilles Maréchal, coordonnateur à la FRCIVAM Bretagne</li> <li>▪ Guy Durand, enseignant, Département d'économie rurale et de gestion, École nationale supérieure agronomique de Rennes</li> </ul>

Contrairement à ce qui avait été annoncé, la présentation de monsieur Durand a porté sur l'agriculture en Bretagne dans son ensemble et sur des problématiques particulières. Selon lui, l'agriculture bretonne s'est développée et intensifiée au fur et à mesure qu'elle est devenue une solution de rechange au déclin des activités économiques dominantes à travers les siècles.

25. Charte des CIVAM en Bretagne.

26. Les AMAP visent à favoriser l'agriculture paysanne et biologique en créant un lien direct entre les paysans et les consommateurs. Ces derniers s'engagent à acheter la production des paysans à un prix équitable et en payant d'avance.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'agriculture est une activité de subsistance, alors que la métallurgie et la production de charbon dominant. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle prend encore de l'ampleur, tandis que l'industrie navale est en crise. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1960 que les productions de lait, de porcs et de volailles, entre autres, s'intensifient. Aujourd'hui, la Bretagne produit à elle seule près de 50 % du porc, 40 % des volailles et 33 % du volume de lait de la France et compte quelque 28 000 fermes.



Rappelons que les sols cultivés couvrent une superficie d'environ 1,6 million d'hectares. Les exploitants en possèdent un peu moins de 50 %. Cette situation peut paraître inusitée dans une région où l'accès aux terres et aux surfaces d'épandage est difficile. En fait, la location de terres en culture (fermage) est encadrée par la Loi sur le fermage. Cette dernière protège le locataire d'une terre cultivée en obligeant le locateur à renouveler automatiquement le bail et en déterminant les modalités de location et de mutation des droits d'usage dans le cas d'un nouveau propriétaire.

Le modèle de la PAC de l'Union européenne et le soutien financier aux exploitants qui en découle ont fait en sorte que les fermes se sont spécialisées et qu'elles ont abandonné l'équilibre existant entre les élevages et les cultures dans une même entreprise. Ce modèle de développement a engendré divers problèmes pour les entreprises et sur le territoire. Parmi ceux-ci, on note les impacts environnementaux sur les cours d'eau et la nappe phréatique occasionnés par les pesticides, les fertilisants et les fumures. Ces répercussions ont exigé un nouvel encadrement des pratiques agricoles et du mode d'entreposage des fumiers. L'adaptation du secteur agricole reste un défi important.

Parmi les autres problèmes que l'agriculture bretonne éprouve, il y a la relève des entreprises, car environ 3 % des exploitations cessent leurs activités chaque année. Le principal facteur en cause est le coût d'acquisition versus les revenus engendrés, dont la moyenne est respectivement 150 000 euros en capital et 12 000 euros en recettes agricoles.

Quant aux projets d'établissement en agriculture, 60 % sont concrétisés avec l'aide de l'État. De ce groupe, quatre projets sur cinq sont réalisés par des personnes qui sont à l'œuvre dans le secteur agricole. Parmi les projets

d'établissement qui ne bénéficient pas de l'aide de l'État, trois sur quatre sont mis sur pied par des personnes sans lien avec le secteur agricole.

En ce qui a trait au soutien, les exploitants peuvent compter sur l'aide des chambres d'agriculture départementales, qui sont regroupées au sein de la Chambre régionale. Cette dernière est une organisation de droit public inscrite dans le Code rural.

La Chambre régionale est composée de 48 membres appartenant à l'un ou l'autre des groupes suivants :

- les chefs d'exploitation;
- les propriétaires;
- les salariés d'une exploitation et des groupements professionnels;
- les groupements agricoles (coopératives, crédit, mutualité et syndicats);
- les anciens exploitants;
- les propriétaires forestiers.

La Chambre régionale prolonge, en les coordonnant, les projets et actions des chambres départementales. Elle est composée d'un service Marketing et communication, d'un service Coordination des programmes et d'un service Veille-études et prospective. Ces services donnent aux dirigeants des informations stratégiques et prospectives et fournissent de l'expertise dans les différents domaines d'intervention.

Pour conduire les projets communs, la Chambre régionale fait travailler en commissions thématiques les élus qui connaissent bien les préoccupations locales. Ce travail est soutenu par les réseaux de compétences constitués en général d'un cadre régional, qui assure le rôle de « tête du réseau », et d'une compétence par département.

Quant aux cinq chambres d'agriculture de Bretagne, elles sont au coeur d'un puissant réseau de compétences qui est en contact direct avec les réalités du terrain, qui entretient une relation permanente avec les organismes de recherche et de développement et qui travaille en partenariat avec les organisations économiques et les collectivités territoriales.

Elles offrent entre autres les services suivants :

- La réalisation d'études et de prospectives à l'échelle des exploitations, des filières et du secteur agroalimentaire;
- Le soutien du transfert et la réalisation de recherche et d'expérimentations sur les exploitations;

- ❑ L'accompagnement des agriculteurs au moyen de son réseau de conseillers et d'experts (conseils juridiques, agronomie, bâtiment, environnement, productions animales et végétales, etc.);
- ❑ De la formation et de l'accompagnement pour les projets d'établissement;
- ❑ La diffusion d'informations générales et techniques;
- ❑ La mise en valeur du terroir et du tourisme rural.

### ❖ Le jeudi 12 mars 2009, en après-midi

Agrocampus Rennes, Rennes, Bretagne

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme PANIER (Pratiques anciennes et innovations pour des emplois ruraux)</li> <li>▪ Programme TERRIAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gilles Maréchal</li> <li>▪ Soazig Rouillard, coordonnatrice du programme PANIER</li> </ul>

Dans l'après-midi du 12 mars 2009, monsieur Maréchal nous a invités à nous rendre dans un local situé dans l'Agrocampus de Rennes, pour assister à une rencontre d'information sur les programmes PANIER et TERRIAM. Monsieur Maréchal nous a d'abord présenté madame Soazig Rouillard, la coordonnatrice du programme PANIER. Celle-ci a ensuite enchaîné avec la présentation du programme.

### **Le programme PANIER**

Le fondement du programme PANIER est que les savoir-faire anciens et les ressources caractérisant la région de la Bretagne peuvent contribuer à répondre aux nouvelles attentes sociétales : alimentation de qualité, préservation de l'environnement, renforcement des liens entre la ville et la campagne et création d'emplois dans les zones rurales, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Le programme PANIER est en fait un projet pilote qui s'est déroulé entre 2005 et 2008. Coordonné par la FRCIVAM, il reposait sur une démarche de concertation regroupant 11 partenaires<sup>27</sup> et a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 1,8 million d'euros<sup>28</sup>.

27. Accueil Paysan, AFIP, Agrocampus Beg-Meil, Agrobio 35, Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Caulnes, Culture bio, Études et chantiers, Fédération départementale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FDCIVAM), Finistère, FDCIVAM 35, FRCIVAM Bretagne, Mené initiatives rurales.

28. Ce montant provient à 80 % du Fond social européen (FSE) et des cofinancements publics et à 30 % de l'autofinancement du programme.

Le programme a pour objectifs :

- d'adapter les savoir-faire anciens à la réalité d'aujourd'hui en créant des emplois;
- d'accompagner des porteurs de projets;
- de mettre en place un système local de création d'activités.

Le principe de base du programme est donc d'organiser le soutien aux porteurs de projets pour tenir compte de l'évolution marquée des établissements. En effet, on constate que depuis 2006, près des deux tiers des établissements de type « atypique » ou « innovant » ne bénéficient d'aucune aide.

Dans ce contexte, le programme vise donc à organiser le soutien aux porteurs d'activités<sup>29</sup> sur la base des savoir-faire liés notamment aux thématiques suivantes : l'alimentation (variétés anciennes, produits du terroir, transformation et vente des produits), l'accueil (jeunes et personnes âgées), l'environnement (entretien des rivières, bocages, bois-énergie) et le patrimoine (bâtiments et sites). Pour fournir ce type de soutien, le programme PANIER dispose de 10 accompagnateurs ou conseillers<sup>30</sup> à l'écoute du porteur de projet.

La mise en œuvre du programme s'est déroulée en quatre phases principales :

### **1. Réaliser une enquête sur les savoir-faire traditionnels**

Cette étape a consisté à repérer et à transmettre des savoir-faire traditionnels qui risquent d'être oubliés afin de contribuer à les intégrer dans la réalité d'aujourd'hui. Pour y parvenir, l'expertise d'un anthropologue a été mise à contribution. Celui-ci a notamment conçu une grille de classification, communiqué avec près de 200 personnes et réalisé 50 enquêtes. Ces dernières ont permis notamment de découvrir des variétés anciennes de pommes.

### **2. Concevoir et mettre en place un dispositif d'accompagnement pour des porteurs de projets qui valorisent des savoir-faire traditionnels**

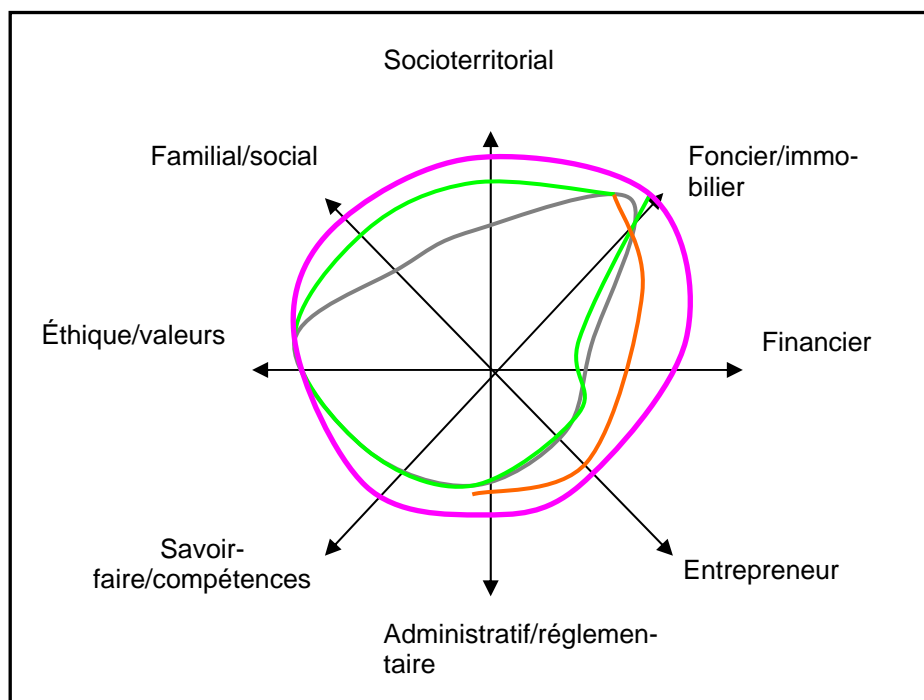
Des études auprès des porteurs de projets ont été réalisées au cours de cette étape. Elles consistaient à établir un profil des porteurs afin de cerner par la suite les besoins en matière d'accompagnement. Ces études ont été effectuées essentiellement au moyen d'une autre grille préparée par la Chambre d'agriculture, dans laquelle plusieurs éléments sont pris en considération pour évaluer le profil du porteur de projets.

---

29. Les porteurs d'activités ou les bénéficiaires du programme sont les suivants : les porteurs de projets (collectifs ou individuels), les personnes en insertion, les agriculteurs et leurs conjoints en voie de diversification, les artisans, les personnels des collectivités et associations, et les pêcheurs.

30. Pascal Aubrée fait partie de l'équipe d'accompagnateurs du programme PANIER.

Figure 4 – La grille d'évaluation du profil des porteurs de projets



Source : Rouillard, 2009.

Cette méthodologie a permis de dégager les forces et faiblesses de chacun des bénéficiaires et de cerner leurs besoins d'accompagnement. L'accompagnement peut, par exemple, être offert à des cédants de terres agricoles<sup>31</sup>. Dans un tel cas, un diagnostic sur la transmission de leur propriété, une formation, un accompagnement pour s'adapter aux changements donné par des experts et des rencontres individuelles sont autant d'activités proposées aux bénéficiaires cédants.

Pour répondre adéquatement aux différents besoins cernés, une gamme d'outils d'accompagnement a été mise au point :

- ❑ **Objectif Tourisme (TRAME/Centre national de ressources du tourisme en espace rural (CNRTER))** : Il s'agit d'un accompagnement offert aux porteurs de projets touristiques par un groupe de travail animé par le TRAME et le CNRTER.
- ❑ **Diagnostic de territoire au service de projets (FNCIVAM)** : Différents documents sont produits par la FNCIVAM. Ils portent notamment sur l'accompagnement dans les démarches de projets et l'évaluation de la situation locale.

31. Les cédants ont souvent l'impression que leur entreprise n'est pas viable.

- ❑ **Guide pour l'accompagnement en formation-action** : Issu d'un projet EQUAL, cet outil contribue à mettre sur pied une formation-action afin d'aider à la formalisation de projets.
- ❑ **Parrainage à l'installation** : Plusieurs structures de parrainage et réseaux d'appui à l'établissement sont offerts aux bénéficiaires, dont les Parades dans le Finistère et la Fédération départementale du centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FDCIVAM) 35.
- ❑ **Outil d'évaluation de la pérennité socio-économique d'un projet** : Ce dispositif permet d'avoir une vision pertinente du projet à l'échelle du système en tenant compte systématiquement du projet de vie du porteur et de sa famille.
- ❑ **Contrat d'accompagnement du porteur de projet** : Il vise à définir le rôle du porteur de projet et de l'accompagnant.
- ❑ **Organisation du suivi multi-partenarial d'un porteur de projet** : Conçu par la FDCIVAM 35, cet outil permet à plusieurs partenaires techniques de fournir un suivi au porteur de projet.
- ❑ **Formation de l'idée au projet** : Il s'agit d'une formation de quatre ou cinq jours offerte gratuitement aux participants. Répartie sur plusieurs mois, elle a comme objectif de permettre aux personnes qui ont une idée d'activité de trouver un lieu pour échanger et faire avancer leur projet. La formule « café installation », qui est offerte trois ou quatre fois par année et qui réunit entre 10 et 20 porteurs de projets, constitue un exemple de lieu d'échange. Cette formation s'est déroulée dans quatre départements<sup>32</sup> en Bretagne et propose d'aborder plusieurs thèmes telles que l'évaluation des apprentissages, la connaissance du territoire et l'étude de potentialités, les statuts, la réglementation et les financements, la formalisation (passer à l'écrit).

En 2007, on estime que plus de 200 personnes ont été accompagnées.

### **3. Lancer des démarches territoriales et créatrices d'emplois par la mobilisation des acteurs du milieu**

Les initiatives sur les territoires pilotes<sup>33</sup> sont nombreuses. En voici quelques exemples :

- ❑ **En Îlle-et-Vilaine, Accueil Paysan** : Cette initiative consiste à chercher des solutions pour accueillir des personnes âgées et des personnes handicapées chez les agriculteurs ou d'autres habitants ruraux.

---

32. Finistère, l'Îlle-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Morbihan.

33. Le repérage a été fait sur cinq territoires en Bretagne : Pays d'Arrée, Trégor, Mené, Fougères Coglais et Vallons de Vilaine.

- ❑ **Le Lycée agricole de Caulnes** : Cette initiative consiste à relancer, dans le pays de Dinan, la production du poiré, qui était autrefois répandue. Pour ce faire, un verger conservatoire des variétés de poires a été créé et la technique de production du poiré a été adaptée. Par ailleurs, des visites à la ferme sont offertes afin de faire découvrir non seulement ce produit, mais aussi l'agriculture d'aujourd'hui.

#### 4. Diffuser et pérenniser le système d'accompagnement

La diffusion et la pérennisation du système d'accompagnement sont des étapes tout aussi cruciales. Cependant, elles sont les plus difficiles à réaliser. Force est de constater que le programme PANIER connaît, depuis la fin de la période expérimentale, un problème de financement qui compromet sa poursuite. En effet, il doit maintenant faire face à l'absence d'un dispositif public pour assurer son financement dans le temps. On constate également qu'il manque de ressources sur le territoire et que l'on aurait avantage à réaliser des études portant sur les circuits courts. À cet égard, on envisage de soutenir des projets de maîtrise d'étudiants.

#### Le programme TERRIAM

L'après-midi s'est terminé par une brève présentation du programme TERRIAM par monsieur Gilles Maréchal. Ses propos ont presque exclusivement porté sur les concepts de la multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire.



Le concept de multifonctionnalité du territoire peut faire référence aux projets à multiples fonctions liés au territoire et aux enjeux de planification.

Ce type de projets est susceptible d'insuffler une vitalité à des circuits économiques locaux. Il peut également contribuer à renforcer l'image d'un pays et son attractivité par la mise au point de produits de qualité et très typiques, ainsi que par la valorisation de l'environnement. On peut penser, par exemple, à l'effet de dynamisation produit par d'autres biens propres au territoire, sous forme de « paniers de biens ».

Dans le contexte du programme TERRIAM, le territoire est considéré comme « un lieu de construction de ressources ». Il peut également être perçu, dans une perspective de développement agricole, comme un lieu où peuvent se mettre en place des stratégies locales d'accompagnement de projets.

Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture est intimement lié à la diversification des activités agricoles. En effet, lorsque l'on aborde ce concept, on pense, d'une part, aux contributions et aux aménités liées à l'essence même de la production agricole (création et entretien du paysage, préservation de la biodiversité, entretien de milieux remarquables et qualité des eaux) et, d'autre part, aux activités associées à la diversification (transformation alimentaire, circuits courts de distribution, approvisionnement de la restauration, production énergétique, etc.).

Du fait de ses objectifs, le programme TERRIAM permet d'accompagner des porteurs de projets au parcours atypique. En France, on estime que quatre établissements sur dix se font en dehors du régime d'aides agricoles<sup>34</sup>.

Pour ce qui est des retombées du programme TERRIAM, on constate qu'il y a plus de porteurs de projets qui se rendent au stade de l'établissement que l'inverse.

Selon monsieur Maréchal, pour favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture, il est essentiel de créer les conditions favorables :

- Lieu d'accueil;
- Accompagnement;
- Marché potentiel;
- Appui de la part des élus.

En ce qui concerne l'accompagnement de projets, monsieur Maréchal a souligné qu'une analyse pointue de situations concrètes différenciées a révélé un certain nombre de points en commun, dont la notion d'autonomie. Cette notion, que l'on définit comme la capacité de choix autant dans les grandes orientations de l'activité que dans les tâches quotidiennes, est fréquemment citée comme un objectif et un moteur d'action.

---

34. Certains projets d'établissement ne sont pas admissibles aux aides agricoles pour les raisons suivantes : le projet ne respecte pas les normes en vigueur, le porteur de projet n'est pas apte à exercer des activités agricoles ou il est trop âgé.

❖ **Le vendredi 13 mars 2009, en avant-midi**  
Cesson-Sévigné, Bretagne

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visite du magasin à la ferme Brin d'Herbe</li> <li>▪ Outils pratiques d'échange et de formation : parcours « de l'idée au projet », café installation, réseaux de parrainage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Claire Léauté, animatrice, FDCIVAM 35</li> <li>▪ Émeline Jarnet, responsable des établissements agricoles, FDCIVAM 35</li> <li>▪ Dominique Macé, animateur à l'Adage</li> </ul>

**La visite d'un marché d'alimentation Brin d'Herbe**



Le groupe Brin d'Herbe est un regroupement de producteurs qui possèdent deux magasins gérés de manière collective. La structuration prend la forme d'un Groupement d'intérêt économique.

Ces deux magasins offrent essentiellement des produits de saison tels que des fruits, des légumes, des œufs, du lait, des viandes, des charcuteries, des plats cuisinés et des conserves de tout genre. Un bon nombre de ces produits sont biologiques et on porte une attention particulière à la proximité de la production vendue, en donnant la priorité aux produits locaux, lorsqu'ils sont disponibles. L'épicerie met à la disposition de ses membres de l'espace sur les tablettes, des frigidaires et une caisse enregistreuse.



Chacun gère son espace et ses produits, mais les ventes sont payables à la caisse. En retour, les associés paient à l'association un certain pourcentage de leurs ventes respectives.

Ce pourcentage est calculé chaque année sur la base des coûts d'exploitation du Groupement d'intérêt économique. Pour les autres produits vendus, le groupement retient une commission sur les ventes qui est supérieure à celle payée par ses associés. Fait particulier pour les associés, le temps passé dans le magasin est déduit des frais retenus pour la vente de leurs produits.

Le groupe Brin d'Herbe se consacre à l'agriculture de proximité et cherche, par son approche, à établir des liens étroits avec la communauté. Cela se traduit non seulement par le choix des produits offerts, mais aussi par l'animation qui règne à l'épicerie. En effet, le groupe réalise fréquemment des activités qui permettent le rapprochement avec sa clientèle et la communauté.

### La rencontre avec la FDCIVAM 35

Nous nous sommes rendus dans un restaurant cantine appelé « C Prêt » et situé dans un parc industriel pour rencontrer l'animatrice de la FDCIVAM 35 d'Île-et-Vilaine. Tout d'abord, soulignons la particularité du lieu. Il s'agit d'un restaurant de type cafétéria où l'on cuisine sur place des plats prêts à manger qui sont vendus en libre-service et qui peuvent être consommés dans l'aire prévue à cette fin.



La FDCIVAM 35 offre un accompagnement aux personnes qui souhaitent réaliser des projets uniques à dominance agricole. Cet accompagnement prend différentes formes; il peut être agronomique, économique ou financier.

Le regroupement suit chaque année quelque 200 projets, soit environ 10 % des établissements agricoles qui se réalisent sur le territoire. Plus de 90 % des projets qu'il accompagne empruntent les circuits courts de commercialisation.



Il travaille de concert avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (annexe 5), afin de trouver des terres disponibles pour la réalisation des projets, notamment grâce à la sensibilisation très en amont des futurs

transmetteurs, des agriculteurs qui approchent de la retraite et qui n'ont pas de successeur. Le but est que l'agriculture soit vue non seulement comme une activité économique, mais aussi comme une activité à valeur ajoutée qui crée un lien social avec la communauté où elle se pratique.

❖ **Le vendredi 13 mars 2009, en après-midi**

Rennes, Bretagne

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Schéma de cohérence territoriale de Rennes Métropole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pascal Verdier, chargé de mission, Direction de la prospective de l'aménagement et de l'espace, Service de l'aménagement de l'espace et du système informatique en géographie</li> <li>▪ Fiona Thomas, chargé du SCoT au Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes</li> </ul>

La rencontre s'est déroulée à l'hôtel de ville de Rennes, où nous avons été accueillis par Pascal Verdier, chargé de mission à la Direction de la prospective de l'aménagement et de l'espace, et par Fiona Thomas Rennes, chargé du SCoT au Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes.



Rennes Métropole est une communauté d'agglomération formée de 37 communes qui regroupe 396 961 habitants, soit près de 86 % de la population du Pays de Rennes, et qui couvre un peu plus de 60 % du territoire. Notons que la ville de Rennes compte à elle seule 211 541 habitants<sup>35</sup>.

Les compétences de Rennes Métropole touchent notamment aux domaines suivants :

- Urbanisme et aménagement (notamment le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme);

35. Voir le site Internet de la Chambre de commerce et d'industries de Bretagne à l'adresse suivante : <http://www.bretagne.cci.fr/>.

- Gestion des secours incendie, développement économique, activités scientifiques et recherche;
- Accueil des visiteurs;
- Développement économique;
- Transports collectifs;
- Collecte des déchets ménagers, collecte sélective et déchèteries ainsi que traitement et élimination des déchets;
- Équipements culturels et sportifs, voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire;
- Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques d'intérêt communautaire;
- Prise en charge de la compétence du centre des congrès.

Puisque notre visite avait pour principal objectif de prendre connaissance du Schéma de cohérence territoriale, nous n'expliquerons pas en détail les compétences de Rennes Métropole et les moyens mis en place dans le cadre de ce schéma, à l'exception d'une brève description, à la fin de cette section, d'un programme d'intervention pour le secteur agricole.

Le SCoT est un document d'aménagement et d'urbanisme qui vise à planifier le développement du territoire pour les quinze prochaines années (2005-2020).

Il a été créé par la loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000. Une fois adopté, le SCoT s'imposera parmi les documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités membres, par exemple Rennes Métropole : plan local d'urbanisme, plan de déplacements urbains, plan local de l'habitat. Le territoire d'élaboration du SCoT a été le Pays de Rennes.

Le Pays de Rennes est composé de 5 structures intercommunales qui regroupent 64 communes et une population totale de plus de 460 000 habitants. Le chef-lieu est Rennes Métropole.

Il est gouverné par le Groupe d'intérêt public constitué principalement de représentants des communes et de communautés de communes. Notons que les maires des communes sont élus tous les six ans.

Le SCoT sera en fait l'empreinte géographique des grandes orientations d'aménagement et de développement définies par la Charte du Pays de Rennes. Cette dernière a été adoptée par les élus du pays en 2001.

Ainsi, pour favoriser un développement équilibré du territoire dans le respect des spécificités de chaque commune, la Charte du Pays de Rennes repose sur trois principes de développement :

- ❑ Favoriser une croissance harmonieuse, grâce à une offre accrue de logements et de services et à une meilleure répartition des emplois sur le territoire;
- ❑ Accompagner la croissance démographique par le développement des services de proximité, des pôles commerciaux et des équipements culturels et sportifs;
- ❑ Préserver l'environnement par la protection des espaces agricoles et des zones naturelles et par la maîtrise des déplacements. Sur le plan spatial, le SCoT « prévoit notamment de préserver les espaces agricoles et naturels, de poursuivre le développement urbain tout en économisant l'espace, de favoriser une nouvelle organisation des déplacements<sup>36</sup> ».

La conception du SCoT représente tout de même un travail titanesque tant en amont, par la collecte de données et l'élaboration de diagnostics prospectifs des différents enjeux, qu'en aval, par l'élaboration de scénarios et d'activités de concertation menées auprès de la communauté et des groupes d'intérêt.

Caractérisé par une structure pérenne de consultation, ce schéma montre ce que sera le territoire dans 15 ans. Après 10 ans, il peut faire l'objet d'une révision afin d'être adapté aux nouveaux enjeux et aux nouvelles priorités des acteurs du Pays de Rennes.

L'élaboration du SCoT du Pays de Rennes s'est faite en quatre phases échelonnées sur quatre ans (de 2003 à 2007) :

### **1. Le diagnostic**

Afin de définir les grandes questions clés du SCoT, un diagnostic technique divisé en plusieurs volets (démographie, habitat, économie et équipements, déplacements, environnement et milieux naturels, paysage, urbanisation et organisation du territoire) a été réalisé, puis débattu et validé par les élus du Pays de Rennes. Des études particulières ont été menées sur certains thèmes, notamment une enquête sur les pratiques et représentations d'habitants du Pays de Rennes et un affinement du diagnostic sur l'urbanisme et les paysages.

---

36. Voir le site Internet suivant : [www.rennes-metropole.fr](http://www.rennes-metropole.fr).

## **2. La réflexion prospective**

À cette étape, différents acteurs du Pays de Rennes (techniciens, élus des communes, acteurs socioprofessionnels et institutionnels) ont fait une réflexion prospective ayant pour objet d'inventer des situations futures possibles et de retenir des prévisions hypothétiques, afin d'alimenter la réflexion des élus et de guider leurs choix pour les étapes suivantes. Rencontres individuelles, groupes d'élus et d'experts, sondages auprès de la population, cette phase a pris fin avec un forum prospectif où l'on a présenté les résultats autour de différents thèmes, ce qui a permis de lancer le débat sur les scénarios d'avenir possibles pour le Pays de Rennes.

## **3. La rédaction du Projet d'aménagement et de développement durable**

La rédaction du PADD s'est faite selon une méthode participative, c'est-à-dire que des groupes d'élus devaient élaborer des orientations à partir des éléments du diagnostic et de la prospective. Ces orientations ont été définies par une équipe technique et professionnelle, puis débattues lors d'une réunion du Syndicat mixte.

## **4. La transcription réglementaire dans le document d'orientations générales**

Le document d'orientations générales rassemble les prescriptions réglementaires permettant la mise en œuvre concrète du PADD, dans le respect du principe de compatibilité : objectifs relatifs à l'organisation générale de l'espace, choix des politiques locales et stratégies en matière d'équilibre social, d'urbanisation, de transports, d'équipement, de protection de l'environnement, etc. Il est assorti de documents graphiques qui ont la même valeur juridique.

## **5. Le recueil de l'avis des personnes publiques, enquête publique et derniers ajustements avant l'approbation**

En plus de recueillir l'avis des citoyens, des organismes et des groupes d'intérêt, le SCoT doit donner lieu à une commission d'enquête publique. Cette commission comptabilise les observations recueillies durant l'enquête et présente l'essentiel de leur contenu. Ainsi, afin de se forger une opinion, la commission d'enquête examine attentivement les observations du public, se rend sur le terrain afin de visualiser certains sites pour mieux comprendre le dossier ou les observations, rencontre le maître d'ouvrage et lui fait part du résumé des observations du public et de ses interrogations.

Les lignes directrices en matière d'occupation du territoire qui ont guidé la préparation du SCoT sont les suivantes :

❑ **Le déplacement des gens et des marchandises**

Le déplacement des gens et des marchandises prime avant tout et l'on doit valoriser les infrastructures de transport en place.

❑ **La préservation de l'identité des communes par le concept de développement de ville-archipel**

Le développement urbain doit se faire de manière à préserver les interstices entre les communes pour éviter de fondre dans un grand ensemble des secteurs urbains ainsi déracinés de leur entité communale. Cette approche permet aussi de préserver l'équilibre urbain rural.

❑ **La densification de l'espace urbain**

On cherche à concentrer les espaces urbains en augmentant le nombre de logements à l'hectare (de 25 à 45 logements par hectare pour les communes et 60 logements par hectare dans les villes) et en imposant des quotas pour chaque commune. On favorise le renouvellement urbain par la construction de la ville dans la ville en valorisant les espaces disponibles et en réhabilitant les bâtiments désuets.

Quant aux périmètres urbains, ils sont resserrés pour répondre aux besoins immédiats, mais on fait connaître par des flèches indicatrices le sens vers lequel ils progresseront.

❑ **La préservation de l'espace rural pour les activités agricoles**

Des affectations précises protégeant les espaces agricoles ont été déterminées. Dans des secteurs périurbains, une affectation « champs urbain » vient accorder la préséance aux activités agricoles, là où, à proximité de secteurs résidentiels et industriels, les terres cultivées sont convoitées.

En 2007, un programme local de l'agriculture a été élaboré avec le Pays de Rennes et les partenaires agricoles, la Chambre de l'agriculture d'Île-et-Vilaine et la SAFER de Bretagne. « Ce programme-cadre définit les actions permettant de préserver à long terme cette activité économique pourvoyeuse d'emplois, qui contribue fortement au maintien des ceintures vertes et à l'organisation du territoire en ville-archipel. Les axes de travail concernent l'échange autour d'un observatoire de l'agriculture, la conciliation de l'urbanisme, du foncier et de l'agriculture, la conformation du bocage dans ses multiples rôles, l'adaptation au

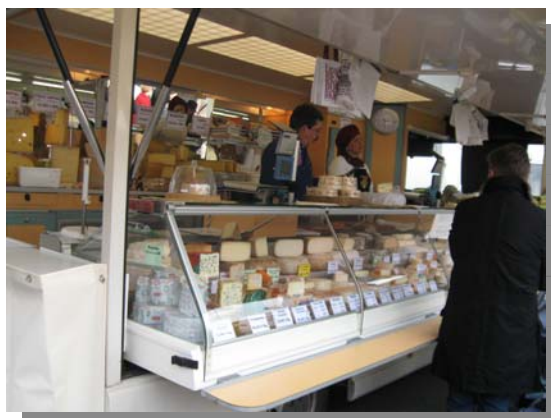
nouveau contexte énergétique et climatique, ainsi que le renforcement des liens entre les citoyens et les agriculteurs<sup>37</sup>. »

Parmi les mesures du programme, on prévoit la mise en place d'un observatoire qui peut notamment suivre l'évolution des activités sur le territoire. On offre aussi un soutien pour maintenir et valoriser les bocages, une composante du paysage et du patrimoine breton, entre autres les haies de frênes élagués qu'on appelle « ragoisse ». On prévoit aussi la constitution d'une réserve foncière de terres agricoles pouvant servir au démarrage de nouvelles entreprises ou de surfaces pour compenser l'empiètement urbain.

### ❖ Les samedi et dimanche 14 et 15 mars 2009

Avant de prendre la route en voiture afin de nous rendre à Saillans dans Rhône-Alpes pour le dimanche soir, nous avons eu l'occasion de nous fondre dans la foule dynamique qui envahissait plusieurs rues du centre-ville de Rennes Métropole à l'occasion de la tenue hebdomadaire du plus imposant marché public en France.

Tous les samedis matins, un grand nombre d'exploitants prennent possession des rues du centre-ville de Rennes pour offrir une gamme de produits : fleurs, fruits, légumes, charcuteries, fromages, pains, confitures, miel, œufs, poissons, viandes, noix, etc.



C'est alors l'occasion d'acheter des produits frais, de découvrir de nouveaux produits locaux, de renforcer le tissu social, d'encourager les exploitants de la région et d'établir des liens étroits avec eux.

---

37. Voir le document intitulé *Rennes-Métropole accueillante et solidaire, rapport d'activité 2007*, à l'adresse Internet suivante : <http://www.rennes-metropole.fr/rennes-metropole/documentation/documents-a-telecharger-selection-rennes-metropole.html>.

### 7.1.2 Le programme de la mission dans le cadre du projet PSDR Rhône-Alpes (les 16 et 17 mars 2009)

#### ❖ Le lundi 16 mars 2009, en avant-midi Die, Drôme, Rhône-Alpes

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté de communes du Diois</li> <li>▪ Accompagnement pour la création d'activités en milieu rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Daniel Roybin, INRA SAD</li> <li>▪ Estelle Jabrin, responsable du Site de proximité du Diois</li> <li>▪ Robert Delage, élu à la Commission agricole de la Communauté de communes du Diois et président de l'Association départementale d'économie montagnarde</li> <li>▪ Représentant de Sjoerd Wartenaz, président de l'Association Terre de liens</li> </ul>

Nous avons été accueillis par la Communauté de communes du Diois. Le Pays Diois comprend 52 communes<sup>38</sup> divisées en 4 cantons, dont celui de Die. Son agriculture est variée et offre des produits de qualité et d'une grande notoriété tels que la Clairette de Die, un agneau labellisé, un fromage et un lait de chèvre de qualité, le vin de Châtillon ainsi que des fleurs et des herbes comme la lavande et le tilleul. La production biologique y est très répandue. Sur les 588 entreprises agricoles, 25 % font de la production biologique. Premier département français, le Pays Diois souhaite aller plus loin en créant une Bio Vallée avec la vallée de la Drôme en périphérie de Crest. L'objectif est que 50 % des entreprises se consacrent à la production biologique d'ici 2020.



38. Il s'agit généralement de très petites communes de 20 à 50 habitants. À l'extrême, la plus petite commune en France est occupée par un seul habitant.

Les gens du Pays Diois nous ont principalement entretenus sur les sites de proximité. Ces derniers sont une particularité de la région Rhône-Alpes<sup>39</sup>. On en trouve cinq dans la région, dont un dans le département Diois. Ils ont pour but de générer des activités dans l'espace rural telles que des entreprises ou des services. Ces activités doivent procurer des emplois et, par conséquent, des revenus. Les sites accueillent et accompagnent des porteurs de projets, sensibilisent les acteurs publics et locaux sur l'emploi et prennent des initiatives liées à la création d'activités et d'emplois.

La mise sur pied et l'accompagnement de projets sont basés sur les potentialités et les besoins des communes. En effet, on observe le potentiel du territoire relativement à divers aspects (bâtiments, foncier, création de filière, volonté d'accueil d'une commune, relève et cédant (horizon de cinq ans), etc.) et on procède à des analyses de marché prospectives. Des initiatives sont alors prises pour créer une offre de projets axés sur l'emploi et non sur le caractère social ou culturel de projets ruraux. Ainsi, on désire que les nouveaux venus s'installent dans le Diois pour concrétiser un projet qui génère un revenu convenable et qui apporte une vie confortable.

Lorsque cette recherche de marchés et de potentiels est effectuée, les gens du Site de proximité sont en mesure d'organiser l'offre d'activités<sup>40</sup> et de sélectionner un candidat en fonction du type de projet et de sa capacité à vivre dans un milieu rural. Cette sélection et l'accompagnement sérieux des candidats permettent de diminuer le taux d'échec.

Un comité local d'agrément qui regroupe un ensemble d'acteurs mobilisés et décloisonnés (chambre d'agriculture, SAFER, élus, Site de proximité, Terre de liens, etc.) trouve et accompagne des candidats qui disposent d'un potentiel afin qu'ils répondent à l'offre d'activités. Le potentiel agronomique des terres est également analysé. Enfin, ce regroupement d'acteurs offre un soutien pour la recherche de financement.

Deux organisations principales participent à l'étape du financement : Val de Drôme Initiative<sup>41</sup> et France Initiative<sup>42</sup>. Toutes deux sont engagées dans les collectivités locales et offrent des prêts d'honneur qui ont un effet levier pour

---

39. Voir le site Internet du Centre régional de ressources du développement rural en Rhône-Alpes à l'adresse suivante : <http://www.crdp.org/fiche.php3?ID=272>.

40. Les offres de création ou de reprise d'entreprises ou d'activités sont diffusées dans un ensemble d'instruments de communication : [www.paysdiois.fr](http://www.paysdiois.fr); [www.demain.fr](http://www.demain.fr) pour une diffusion nationale; [www.transcommerce.com](http://www.transcommerce.com); *Reprendre une entreprise en Rhône-Alpes*, journal de la Chambre de commerce et d'industrie de la Drôme; *L'Officiel de l'artisanat*, journal de la Chambre des métiers de la Drôme.

41. <http://www.vddi.fr/vddi/droite.asp>.

42. <http://www.france-initiative.fr/>.

l'obtention d'un prêt bancaire. Le capital provient de fonds publics (État, département) et privés (entreprises locales privées).

Une autre association de taille est engagée dans cette aventure : Terre de liens – La Foncière<sup>43</sup>. Grâce à ses actionnaires<sup>44</sup> et à l'épargne des citoyens, cette société foncière permet à des porteurs de projets agricoles respectueux de l'environnement d'avoir accès au foncier nécessaire. Après avoir acheté des terres, elle les met à la disposition d'agriculteurs biologiques, qui sont ainsi soustraits de la charge d'acquérir de tels biens.

Parallèlement à tout ce démarchage, l'équipe du Site de proximité sensibilise la population et informe les élus sur les potentiels de création ou de transfert d'entreprises. On présente aux communes un portrait détaillé des exploitations en faisant ressortir celles dont l'avenir est incertain sur un horizon de cinq ans. Une liste des porteurs de projets est également envoyée à chacune des communes afin de vérifier la disponibilité des terres.

Chaque année, le Site de proximité accueille 200 personnes qui souhaitent créer ou poursuivre une activité. Quatre-vingts porteurs de projets sont accompagnés et environ 35 entreprises sont créées ou reprises, ce qui contribue à générer ou à maintenir 50 emplois.

#### ❖ Le lundi 16 mars 2009, en après-midi

Pélussin, Loire, Rhône-Alpes

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parc naturel régional du Pilat (Parc du Pilat)</li> <li>▪ Projet des « panier de biens »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Daniel Roybin, INRA SAD</li> <li>▪ Jean-Pierre Terrade, directeur du parc</li> <li>▪ Michel Jabrin, chargé de la mission agriculture-évaluation</li> <li>▪ Gisèle Lamotte, chargée du volet Territoire de la mission, Direction de la cohésion territoriale au parc</li> <li>▪ Nathalie Bonnet, gestionnaire des procédures contractuelles au parc</li> </ul>

Dès notre arrivée à la Maison du Parc naturel régional du Pilat, nous avons été accueillis par l'équipe de travail du parc. On nous a ensuite invités à prendre

43. La Foncière Terre de liens est la société en commandites par actions de l'association Terre de liens. Elle a pour mission de favoriser l'accès à la terre et sa gestion soutenable pour l'humanité. Voir le lien suivant : <http://www.terredeliens.org>.

44. La Foncière Terre de liens regroupait, en 2008, 197 actionnaires et son capital s'élevait à 1 million d'euros. L'action est vendue à 100 euros.

place dans une salle de rencontre où des sacs contenant une foule de documentation nous attendaient.

Après une brève présentation de chacune des personnes autour de la table, monsieur Jean-Pierre Terrade nous a sommairement expliqué le contexte de mise en place du Parc naturel régional du Pilat.

### **Le Parc naturel régional du Pilat**

Le Parc du Pilat est un territoire contrasté et fragile. On peut y observer, sur une petite superficie, un patrimoine culturel riche, diversifié et des paysages remarquables. Il a été créé en 1974 afin de favoriser le développement local et de préserver la vie rurale et le patrimoine naturel fragilisé par la proximité des agglomérations urbaines.

En effet, le Parc du Pilat s'est vu attribuer le label national<sup>45</sup> « Parc naturel régional<sup>46</sup> » par l'État. Cette appellation est accordée en vertu d'un projet de territoire : la charte. La charte est le contrat qui détermine, pour une décennie, les objectifs à atteindre et les actions à mener afin de protéger le territoire tout en créant les conditions favorables à un développement économique durable. En plus d'orienter la mission du parc, elle guide les acteurs-signataires. Elle peut également servir en quelque sorte de feuille de route pour les élus.

Les actions du Parc du Pilat sont déterminées et mises en œuvre par un organisme de gestion<sup>47</sup> soutenu par un groupement d'acteurs stratégiques composé d'un syndicat mixte<sup>48</sup>, d'une équipe multidisciplinaire<sup>49</sup>, de partenaires institutionnels<sup>50</sup> et de l'État<sup>51</sup>.

---

45. Pour les collectivités concernées, l'attribution du label national « Parc naturel régional » comporte les avantages suivants : qualification sur le plan touristique, injection de fonds, reconnaissance des autres métropoles, vision collective partagée, etc.

46. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, axé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

47. La gestion des territoires des parcs s'articule autour de trois axes : l'efficacité territoriale (une charte pour 12 ans, renouvelable), une compétence partagée entre l'État et les régions, et la volonté de convaincre plutôt que de contraindre.

48. Le syndicat mixte regroupe les communes du parc (47), les villes-portes (16), la région Rhône-Alpes ainsi que les départements de la Loire et du Rhône. Un conseil syndical vote le budget, définit le programme d'action et élit le président.

49. L'équipe multidisciplinaire est composée de personnels techniques, scientifiques et administratifs. Elle travaille à mettre en œuvre les actions décidées par les élus, notamment dans les domaines du paysage, de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme et de la culture.

50. Il s'agit, par exemple, des associations de protection de l'environnement, des chambres consulaires, du Centre régional de la propriété forestière, de l'Office national des forêts, etc.

51. L'État attribue le label et est engagé dans le processus en vertu d'une convention d'application issue de la charte et les autres acteurs concernés.

Révisée pour la seconde fois<sup>52</sup>, la charte du Parc du Pilat qui est en vigueur s'appelle « Objectif 2010 ». Elle constitue un projet de territoire qui doit permettre au parc :

- ❑ d'affirmer son identité rurale dans son développement urbain au moyen d'une économie propre au territoire, fondée sur le développement durable et sur la préservation de ses paysages remarquables et de ses milieux naturels;
- ❑ d'établir, avec ses villes-portes, une collaboration harmonieuse prenant appui sur les vocations et les atouts complémentaires de chaque collectivité;
- ❑ d'être ouvert sur sa région et sur le monde.

La charte du Parc du Pilat poursuit également cinq objectifs :

1. Protéger le patrimoine naturel et culturel du territoire, notamment par une gestion des milieux naturels et des paysages;
2. Contribuer au développement économique, social et culturel du territoire;
3. Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public.
4. Entreprendre des actions expérimentales et innovantes et transférer les connaissances.
5. Contribuer à l'aménagement du territoire et veiller à la cohérence des aménagements.

La charte est le fruit d'un long travail de concertation qui a été effectué entre 1997 et 2000. Le travail de préparation de la prochaine charte se déroulera de janvier 2009 à décembre 2012. Plus précisément, l'élaboration de la charte s'est faite en trois principales étapes :

### **1. Le diagnostic**

Le diagnostic consiste notamment à cerner les enjeux actuels. C'est également au cours de cette étape que l'on effectue un exercice de prospection pour les 12 prochaines années.

### **2. La concertation**

L'étape de la concertation vise notamment à étudier les orientations pour chacune des thématiques, et ce, en appliquant un processus de concertation entre tous les acteurs concernés.

---

52. La charte du Parc du Pilat a été révisée en 1991 et en 2001.

### 3. La procédure

Cette étape consiste à remettre un avis au Ministère, à tenir une enquête publique et à appliquer une procédure d'approbation par les communes constituant le territoire du parc, par la région ainsi que par les départements et autres acteurs concernés.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la charte, il faut savoir que celle-ci pose des défis de taille, dont celui d'assurer la concordance entre les deux schémas de cohérence territoriale et de l'occupation du territoire en vigueur sur le territoire du Parc du Pilat, soit celui de la Loire-Sud et celui de Rives du Nord. À cet égard, elle constitue un outil contractuel qui permet d'assurer la cohérence, sur le territoire, entre des politiques publiques sectorielles et géographiques. La clé du succès repose sur la recherche de la meilleure complémentarité avec la réglementation et sur une démarche de concertation permanente. La vocation du parc n'est pas essentiellement réglementaire, mais celui-ci joue un rôle important dans la mise en œuvre d'actions de gestion qu'il réalise en direct ou avec ses partenaires.

De plus, un mécanisme d'évaluation est prévu à la moitié et à la fin de la période de mise en vigueur de la charte. Cette évaluation vise à mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs initiaux, l'efficacité des résultats obtenus par rapport aux moyens mis en œuvre ainsi que la concordance entre les objectifs et les moyens utilisés pour les atteindre, et entre les objectifs et les enjeux. Elle facilite la prise de décision des élus, permet à l'équipe technique de mieux apprécier son intervention et aide les investisseurs à juger des résultats de leurs investissements. Par ailleurs, cette évaluation permet bien évidemment, dans une perspective de prise de décision, de corriger et d'améliorer les choix et les actions.

Sur le plan du financement, le Parc du Pilat dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement qui proviennent des sources suivantes : participations statutaires des membres de son organisme de gestion (dont la région Rhône-Alpes) et contribution du ministre chargé de l'environnement et des collectivités territoriales. Il bénéficie aussi d'un financement de programmes d'actions à partir de lignes financières provenant de l'État, de la région, des départements, de programmes européens, des communautés de communes, etc.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire du Parc du Pilat sont nombreuses et concernent plusieurs thèmes. Parmi ceux-ci, l'agriculture et la forêt occupent une place stratégique (annexe 6).

Sur le plan agricole, le parc a pour mission de favoriser le développement de l'agriculture qui peut permettre au secteur de maintenir sa contribution économique et son rôle social, et de conserver un milieu rural dynamique tout en

préservant les ressources naturelles et les paysages. Les interventions du personnel du parc tendent à promouvoir des systèmes d'exploitation durable, à soutenir le développement de produits et de services de qualité et à veiller à la cohérence des politiques agricoles.

Sur le plan forestier, le parc a comme mission de mettre davantage en valeur les produits de la forêt, et ce, toujours dans une perspective de développement durable. D'ici 2010, on veut augmenter de 20 % la ressource-bois mise en marché en maintenant les emplois dans la filière. Le parc poursuit également les objectifs suivants : mettre en place un réseau formé des acteurs et des usagers de la forêt et leur fournir de l'information, optimiser la desserte forestière dans un souci de développement économique et d'intégration environnementale et structurer la filière bois-énergie. Par ailleurs, une étude de schéma de desserte<sup>53</sup> de la forêt du Pilat a été réalisée afin de favoriser une gestion durable du massif forestier.

Elle a permis d'élargir les connaissances sur la ressource, les filières et les débouchés sylvicoles du Pilat ainsi que de formuler une série de propositions susceptibles d'améliorer la mise en valeur des bois du Pilat pour ce qui est du volume et de la plus-value.

En 2001, à la suite du dépôt de sa demande de participation au Programme d'initiative communautaire LEADER +<sup>54</sup>, le Parc naturel régional du Pilat a bénéficié d'un appui financier de 1,6 million d'euros afin de soutenir les initiatives innovantes, privées et publiques. Il a privilégié une stratégie spécifique ayant pour thème fédérateur « Vers une nouvelle valorisation de la forêt (bois) et de l'eau dans le Pilat ». Cette stratégie est centrée sur la mise en valeur des ressources hydriques et forestières, non seulement comme matières premières, mais aussi comme sources d'énergie en tenant compte de leur dimension culturelle, patrimoniale, économique, touristique, environnementale et sociale.

---

53. Cette étude a été financée par la région Rhône-Alpes et l'Union européenne LEADER +.

54. Il s'agit d'un programme européen qui s'est déroulé durant la période 2000-2006 et qui était destiné aux zones rurales. Il a permis de soutenir en France 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Ces territoires ont mis en place des groupes d'action locale dont le fonctionnement reposait sur la participation aux décisions de partenaires privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations ou d'entreprises) et publics. Ce programme fait suite à deux premières générations de programmes d'initiatives communautaires (LEADER I et II) dont la finalité était d'ouvrir de nouvelles voies pour les interventions européennes. Un nouveau programme LEADER 2007-2013 avec des fonds européens agricoles de développement rural (FEDER) est en vigueur. Pour plus d'information, voir les liens suivants : [http://www.una-LEADER.org/LEADER/rubrique.php?id\\_rubrique=13](http://www.una-LEADER.org/LEADER/rubrique.php?id_rubrique=13) et <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l60015.htm>.

## Le projet des « paniers de biens »

Dans le cadre du programme PSDR Rhône-Alpes, l'un des projets en cours porte sur le cycle de formation « la démarche – panier de biens : la connaître et l'utiliser dans une démarche de développement ».

Ce projet est issu d'un partenariat entre l'INRA de Grenoble, l'Université JF Grenoble, le Parc du Pilat et le réseau des PNR de Rhône-Alpes.

Le « panier de biens » contient des produits ou des services qui sont offerts par différents producteurs et qui proviennent de divers lieux sur un même territoire. Il est constitué autour d'un produit phare du territoire auquel on ajoute peu à peu d'autres produits de qualité. On parle alors d'un ensemble de produits et de services de qualité associés à un territoire et à une façon de produire unique. Il s'agit d'un ensemble construit grâce à la coordination des acteurs publics et privés et d'un partenariat avec des acteurs stratégiques tels que les pouvoirs publics locaux.

L'exemple le plus représentatif du panier de biens est celui du territoire des Baronnies (sud de la Drôme), dont le produit phare est l'huile d'olive de Nyons, qui a reçu le label rouge en 1966. Ainsi, la composition du panier de biens des Baronnies a été déterminée en fonction de cette huile d'olive d'appellation d'origine contrôlée, à laquelle d'autres produits de qualité (vins de pays de cépage, la lavande AOC, les huiles essentielles, etc.) se sont ajoutés peu à peu.

À partir de cet exemple, des enquêtes réalisées dans les Baronnies ont démontré qu'il existe une différence de prix entre l'huile d'olive portant l'AOC de Nyons et d'autres types d'huiles comparables. Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'huile d'olive labellisée de Nyon est vendue dans un marché où il règne un quasi-monopole. Par conséquent, son prix est plus élevé étant donné qu'elle ne se trouve pas dans des conditions de concurrence. On est alors dans un contexte de différentiel de prix. Lorsque le coût de production est égal, ce différentiel de prix est assimilable à une rente de qualité territoriale<sup>55</sup>, qui est directement liée à l'augmentation de la qualité d'un produit.

---

55. Selon des analyses effectuées dans le cadre du PSDR Rhône-Alpes par Amédée Mollard, Bernard Pecqueur, Maud Hirkzack, Gérard Hanus, Daniel Roybin et Sandrine Gelin, la rente de qualité territoriale « reflète la capacité des acteurs à créer des processus institutionnels susceptibles de capter le consentement à payer des consommateurs associés à l'environnement. La rente de qualité territoriale est une rente organisationnelle : son développement est le résultat d'une stratégie territoriale de long terme impliquant tant les producteurs, les transformateurs et coopératives que les institutions de coordination du développement local (syndicats d'aménagement, collectivités locales, etc.). Une telle rente illustre la capacité de systèmes productifs plus ou moins élaborés au sein de territoires à dégager une offre construite de biens ou services spécifiques ». Pour plus d'information, voir le lien suivant : <http://www.inra.fr/internet/delegations/rhone-alpes/documents/R2.pdf>.

Ce type de mise en valeur des produits et des services issus du milieu rural a pris de l'ampleur en réaction à la crise des systèmes agricoles intensifs, à la recomposition des espaces ruraux et à la déprise agricole. Dans ce dernier cas, cette stratégie parallèle de développement est perçue comme un moteur pour stimuler l'économie, pour valoriser les ressources et pour renforcer l'identité des communautés. Le succès d'une telle démarche réside dans la réunion des conditions favorables : projet mobilisateur, partenariat, appropriation du milieu, appui des élus, etc.

Le but du projet élaboré par le Parc du Pilat dans le cadre du programme LEADER est de s'appuyer sur les résultats de la recherche sur le « panier de biens » pour trouver une nouvelle façon de créer des produits et des services de qualité sur son territoire. Il a également pour objet de promouvoir de nouvelles manières d'aborder le développement local.

### **Le mardi 17 mars 2009, en avant-midi**

Voiron, Isère, Rhône-Alpes

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communauté du Pays Voironnais et agriculture</li> <li>▪ Projet de territoire dans un espace multi-usages</li> <li>▪ Association pour le développement de l'agriculture de L'Y Grenoblois (ADAYG)</li> <li>▪ Association Terres d'ici</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Daniel Roybin, INRA SAD</li> <li>▪ Frédéric Delattre, chargé de mission du volet Agriculture à la communauté du Pays Voironnais</li> <li>▪ Lilian Vargas, responsable du pôle Territoire de l'Association pour le développement de l'agriculture de l'YGrenoblois</li> </ul>

Cette rencontre a été animée par Frédéric Delattre, chargé de mission du volet Agriculture à la communauté du Pays Voironnais et par Lilian Vargas, responsable du pôle Territoire à l'Association pour le développement de l'agriculture de L'Y Grenoblois<sup>56</sup>.

56. L'Association pour le développement de l'agriculture dans L'Y Grenoblois a été créée en 1984 par les municipalités, en particulier pour mettre en œuvre la politique agricole et forestière du pays. Elle a pour mandat de développer l'agriculture et la filière bois dans une perspective de viabilité économique.

La Communauté du Pays Voironnais se situe au centre de la région de Rhône-Alpes et regroupe 34 communes. Son agriculture est périurbaine et diversifiée.



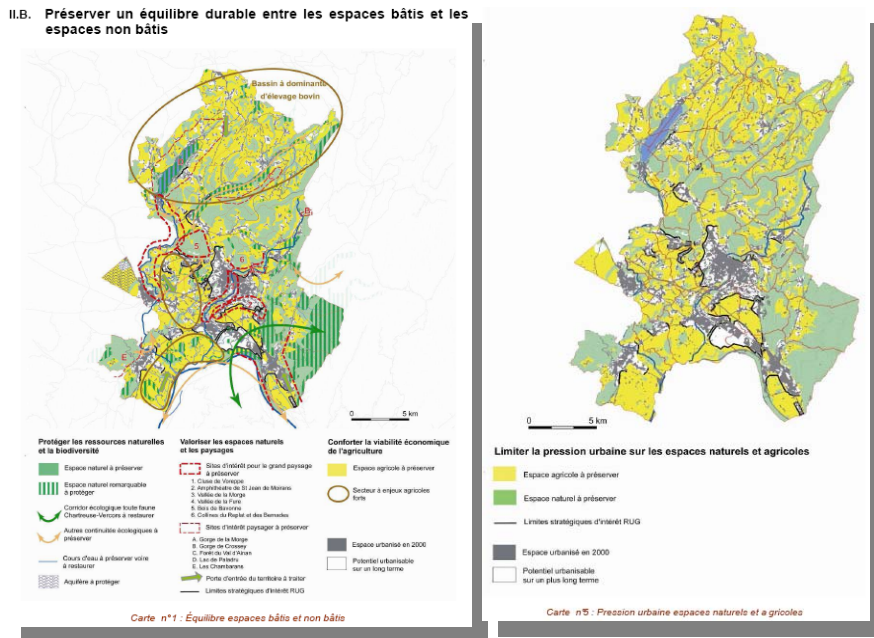
Le Pays Voironnais est une intercommunalité membre de l'ADAYG qui compte 1 000 entreprises agricoles qui exploitent en moyenne 26 hectares sur une superficie verte totale de 110 000 hectares. Mentionnons à cet effet que l'ADAYG est un acteur majeur en matière de développement de l'agriculture dans le Pays Voironnais.

L'urbanisation exerce une grande pression sur la région de L'Y Grenoblois. Afin de préserver son identité territoriale et pour faire face à ces enjeux, le Pays Voironnais a préparé un schéma de secteur ou projet d'aménagement et de développement durable<sup>57</sup>. Cet outil de planification et de développement, qui se traduit par la mise en œuvre du schéma directeur (en voie de révision pour devenir un SCoT), cherche à favoriser un dynamisme économique non seulement par l'agrandissement du parc résidentiel, mais aussi par l'équilibre entre les développements résidentiel et économique (emploi-habitat). Aussi, afin de protéger les espaces non bâtis naturels, l'urbanisation par la construction résidentielle se réalisera à l'intérieur et autour des périmètres urbanisés et ne devra pas favoriser un développement linéaire. On vise ainsi à assurer un développement des espaces tout en préservant l'attractivité du milieu.



57. Consulter le document à l'adresse Internet suivante : [http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/1.2.PADD\\_approuve\\_le\\_18\\_dec\\_07.pdf](http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/1.2.PADD_approuve_le_18_dec_07.pdf).

Figure 5 – L'équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis du Pays Voironnais



Source : Schéma de secteur du Pays Voironnais – Projet d'aménagement et de développement durable, 18 décembre 2007.

La Communauté du Pays Voironnais émet l'hypothèse que la protection du territoire agricole passe par l'implantation de projets agricoles structurants. Plus le milieu est dynamique, plus il se protège de l'urbanisation. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit le projet de politique agricole depuis 1994.

La politique agricole prévoit une charte agricole et forestière et un programme d'actions revu chaque année. Cette politique et l'objectif qu'elle poursuit sont durables dans le temps. Seules les priorités changent en fonction du programme d'actions. Le but recherché est de créer une solidarité entre la ville et la campagne.

La charte précise les engagements de chacun des partenaires (Pays Voironnais, ADAYG), de la Chambre d'agriculture, de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et du Centre départemental des jeunes agriculteurs, qui sont tous signataires de la charte. L'ADAYG est chargée de sa mise en œuvre.

Le programme d'actions, quant à lui, est axé sur trois grands thèmes : l'économie, l'aménagement et l'environnement.

## L'économie

- ❑ **L'investissement** : Un fonds dédié à l'investissement en agriculture est créé en prenant un euro pour chaque mètre carré acheté en zone économique. Il financera à terme des projets d'investissements économiques.
- ❑ **Les circuits courts de commercialisation** : En France, 85 % des déjeuners (dîners au Québec) sont pris à l'extérieur du foyer. Partant de cette prémisse, l'ADAYG accorde la priorité à la restauration collective (restaurants, maisons de retraite, hôpitaux, écoles, etc.). Elle travaille à partir d'une plateforme regroupant l'offre et répond aux différentes demandes. Dans certains secteurs où la rentabilité est plus difficile à atteindre, comme dans les abattoirs, la communauté investit dans les entreprises. Différents outils sont conçus pour rapprocher le consommateur du producteur agricole, telle la marque collective Terres d'ici. Terres d'ici, c'est 50 fermes qui distribuent leurs produits dans 12 restaurants, 24 commerces de détail et 2 magasins de producteurs. Cette marque collective est encadrée par un cahier des charges contenant des préoccupations environnementales.
- ❑ **L'établissement** : Chaque nouvelle personne qui s'établit en agriculture reçoit une subvention de 3 000 euros. Cette aide financière permet d'accueillir en moyenne huit nouveaux agriculteurs par an.
- ❑ **L'accompagnement** : L'ADAYG offre gracieusement ce service pour les projets agricoles ou en transformation, qu'ils soient individuels ou collectifs.
- ❑ **Les marchés locaux** : Du soutien est également offert aux magasins de producteurs ou aux projets AMAP (agriculture soutenue par la communauté).

## L'aménagement

- ❑ **La prospection foncière** : Grâce à la participation de la société foncière SAFER<sup>58</sup> (annexe 5), une réserve de terres agricoles est créée. Le Pays Voironnais achète cette banque de terres en garantissant qu'elles serviront à des activités agricoles et les met à la disposition d'agriculteurs qui souhaitent s'établir.

---

58. Voir le site Internet suivant : <http://www.safer.fr/>.

- ❑ **Le déplacement de bâtiments agricoles** : Il arrive exceptionnellement qu'il faille déplacer des bâtiments agricoles. Les partenaires de la charte voient au dédommagement des propriétaires et au bon déroulement de cette tâche délicate.
- ❑ **Les conflits d'usage** : Afin d'amoindrir les conflits d'usage, l'ADAYG sensibilise les promeneurs à l'importance de respecter les fonctions premières des terres naturelles et agricoles. De la concertation est également faite auprès de divers partenaires.

## L'environnement

Une prise de conscience sur l'importance de préserver le milieu naturel agricole a été faite au sein du Pays Voironnais. Les stratégies d'intervention comprennent la délimitation de l'urbanisation, dont les limites stratégiques sont fixées pour 50 ans par le SCoT. Aussi, afin de parvenir à préserver les ressources tout en maintenant le dynamisme de la ruralité, un Schéma général des espaces agricoles, forestiers et naturels a été élaboré<sup>59</sup>. Des enjeux et moyens d'action ont été déterminés pour chacune des zones de la carte de spatialisation des enjeux.

### ❖ Le mardi 17 mars 2009, en après-midi Voiron, Isère, Rhône-Alpes

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard</li> <li>▪ Gestion des enjeux fonciers dans les documents d'urbanisme</li> <li>▪ Projets de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Daniel Roybin, INRA SAD</li> <li>▪ Roger Villien, vice-président du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard</li> <li>▪ Jean-Marie Guillot, directeur du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard</li> <li>▪ Damien Bonaim., responsable du pôle Territoire, Chambre d'agriculture de Savoie</li> <li>▪ Marie-Jo Dumas, conseillère territoriale, Chambre d'agriculture de Savoie</li> </ul>

59. Voir le site Internet suivant : <http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/SGEN.pdf>.

Des gens du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard et de la Chambre d'agriculture nous ont accueillis afin de nous entretenir sur la dynamique agricole et foncière de ce secteur et sur la planification territoriale qui est en cours pour encadrer ces enjeux.

D'abord, l'agriculture de l'Avant-Pays Savoyard se caractérise par un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros et par la création de 6 400 emplois directs. Le lait et le vin sont les principales productions et 94 % de la surface agricole utilisée est occupée par l'herbage. La moitié de l'alpage de Rhône-Alpes se situe dans ce coin de territoire, ce qui explique la proportion élevée d'herbage.

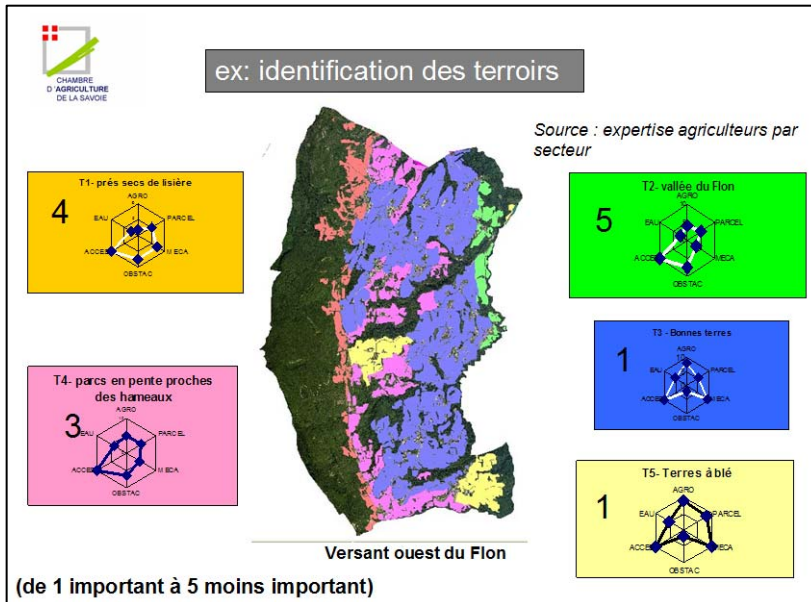


La problématique foncière est la première préoccupation du monde agricole de l'Avant-Pays Savoyard. L'agriculture occupe 40 % du territoire et elle doit constamment faire face aux pressions de l'urbanisation. On constate que chaque hectare urbanisé a des répercussions sur quatre hectares à cause de la réglementation sur l'épandage. C'est donc de cette façon qu'intervient la Chambre d'agriculture, en établissant un diagnostic foncier.

Le diagnostic foncier a permis de concevoir des indicateurs détaillés, notamment grâce aux perceptions des producteurs et des élus, qui devaient trouver un consensus sur différents éléments (ex. : potentiel agronomique, surface mécanisable, accès à l'eau, pression urbaine ressentie, etc.).

Cet exercice permet, dans un premier temps, de partager un diagnostic foncier (mieux connaître l'agriculture et ses enjeux liés au foncier agricole), d'adopter une vision prospective (scénarios et stratégies foncières probables) et de s'entendre sur un projet concerté entre agriculture et territoire.

Figure 6 – Un exemple de diagnostic foncier lié aux terroirs



Source : présentation du projet de diagnostic foncier agricole, Chambre d'agriculture de la Savoie, 2009.

Ce diagnostic est une des composantes prises en considération dans la planification urbaine et rurale du SCoT qui est en voie d'élaboration<sup>60</sup>.

Les acteurs du monde agricole ont des revendications bien précises à ce sujet. Ils souhaitent que l'on considère :

- le besoin de lisibilité foncière;
- la diversité des potentiels agronomiques;
- la zone AOC viticole;
- les solutions de rechange pour économiser le foncier;
- les compensations reçues pour la perte de foncier ou la pression urbaine<sup>61</sup>.

Les planificateurs qui travaillent sur le SCoT ont d'autres enjeux à considérer tels que la part importante des revenus municipaux qui proviennent du milieu économique. En effet, la taxe professionnelle payée par ce secteur représente 50 % des revenus municipaux. Un certain pouvoir revient donc à ce secteur, qui a lui aussi ses revendications au sujet de l'espace.

60. La durée prévue pour un SCoT est de 10 ans, mais la planification doit être faite sur un horizon de 20 ans.

61. Situation et perspectives – L'agriculture en Avant-Pays Savoyard, année 2008.

La construction résidentielle en banlieue de Chambéry entraîne des déplacements en dehors des zones urbaines. On cherche à éviter que les endroits où l'habitation coûte plus cher à une commune que ce qu'elle rapporte deviennent des dortoirs. Dans l'Avant-Pays Savoyard, il existe également une concurrence entre les communes, ce qui donne lieu à de mauvaises décisions en matière d'aménagement du territoire. Afin d'éviter cette situation malencontreuse, les planificateurs sont d'avis que la perception des revenus fonciers à l'échelle de l'intercommunalité ou du territoire serait de mise.

Malgré ce problème lié au foncier, on constate que la relève agricole est maintenant plus facile à attirer en raison des revenus plus importants dus à la transformation et à une image améliorée grâce au contact direct avec la clientèle que permettent les circuits courts de commercialisation.

### *7.1.3 Le programme de la mission dans le cadre du projet PSDR Bourgogne (18 mars 2009)*

#### ❖ **Le mercredi 18 mars 2009, en avant-midi** Dijon, Bourgogne

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre INRA</li> <li>▪ Agriculture régionale en Bourgogne</li> <li>▪ Programme PSDR Bourgogne</li> <li>▪ Coordination entre les acteurs : du programme PSDR Bourgogne aux projets de développement des territoires</li> <li>▪ Insertion de l'agriculture dans les territoires : projet TERAGRI « Territoires et agriculteurs »</li> <li>▪ Outils de modélisation du développement rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sandrine Petit, animatrice du programme PSDR Bourgogne, INRA Dijon</li> <li>▪ Jacques Caniel, président du Centre INRA de Dijon</li> <li>▪ André Leseigneur, agroéconomiste et enseignant-chercheur à l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique (ENESAD)</li> <li>▪ Francis Aubert, enseignant en économie (ENESAD)</li> <li>▪ Pierre Pasdermadjian, soutien à la recherche (ENESAD) et président du Syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois</li> </ul>

Après une brève présentation de chacune des personnes autour de la table, monsieur Jacques Caneill a expliqué dans les grandes lignes ce qu'est le Centre INRA de Dijon.

#### **Le Centre INRA de Dijon**

Il s'agit d'un organisme de recherche publique qui s'intéresse à trois grands domaines : l'agriculture, l'alimentation (qualité et sécurité alimentaire) et l'environnement. La France compte 21 centres régionaux de recherche.

Le Centre INRA de Dijon comprend 410 titulaires, dont près de 200 chercheurs et ingénieurs. Il compte 10 unités de recherche et 2 unités expérimentales. Il dispose également d'un GIS « AGRALE Dijon Campus », dont les travaux portent sur les pôles suivants : l'agroécologie de la parcelle cultivée, le goût, l'alimentation et la sensorialité ainsi que le territoire et le développement.

### **L'agriculture régionale en Bourgogne**

Monsieur André Leseigneur a par la suite enchaîné avec une description sommaire de l'agriculture en Bourgogne. Celle-ci est incluse à la section 4.

### **Le programme PSDR Bourgogne et la coordination entre les acteurs : du programme aux projets de développement des territoires**

Après la pause, Sandrine Petit a présenté sommairement le programme PSDR Bourgogne. Elle a par ailleurs abordé la question de la coordination entre les acteurs : du programme PSDR Bourgogne aux projets de développement des territoires.

Ce programme fait suite à une démarche régionale de prospective sur le développement régional. Une première phase du programme s'est déroulée entre 2000 et 2005. Celui-ci a mobilisé des équipes de recherche de Dijon (Établissement national d'enseignement supérieur agronomique, INRA et université) et de Clermont-Ferrand, qui ont mené des recherches de coopération avec des acteurs du développement régional de Bourgogne.

Dans le cadre des travaux actuels, quatre axes prioritaires de recherche ont été explorés :

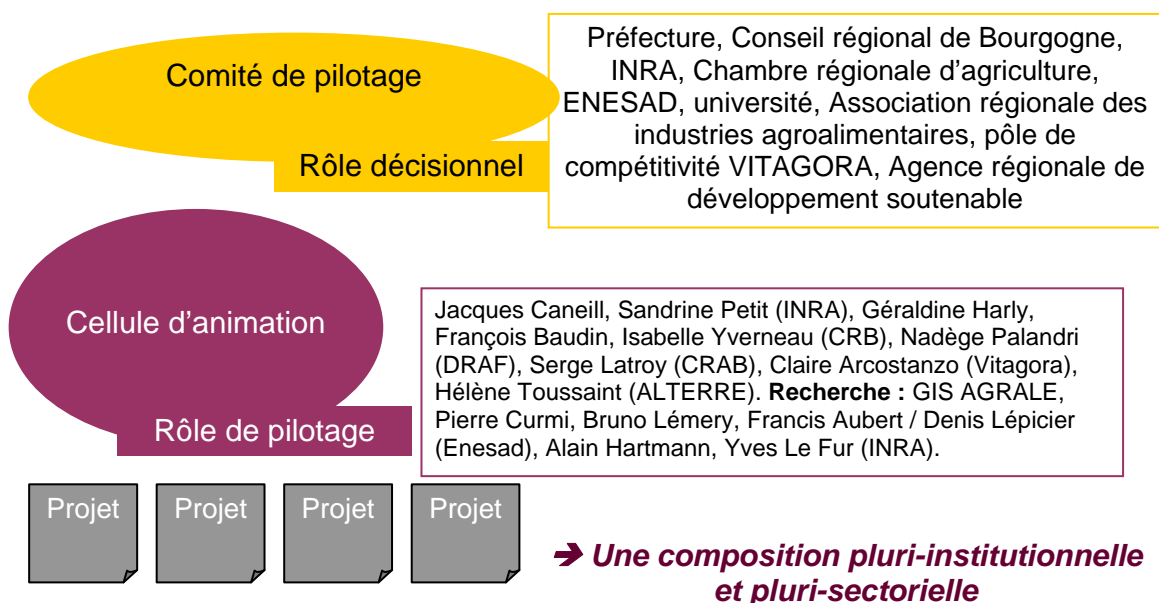
- Axe 1** : Devenir des systèmes de culture, d'élevage et de la forêt : maîtrise des pratiques et diversification des productions dans un souci de durabilité.
- Axe 2** : Stratégies d'innovation et de valorisation des produits alimentaires dans les filières de Bourgogne.
- Axe 3** : Acteurs, politiques publiques et recompositions territoriales : le rôle de l'agriculture dans le développement des territoires.
- Axe 4** : Espaces ruraux sensibles : enjeu agricole, enjeu de nature et enjeu de développement.

Ces axes prioritaires ont été définis à la suite d'une consultation des acteurs du développement régional qui sont à l'œuvre dans les domaines de l'agriculture, des innovations dans les industries alimentaires et agricoles et du développement rural.

À l'échelle locale, le programme est piloté par un comité et une cellule d'animation. La mission du comité de pilotage concerne l'orientation et la prise de décisions. La cellule d'animation, quant à elle, réunit des chercheurs et des partenaires régionaux dont fait partie madame Sandrine Petit. Cette structure assure le bon fonctionnement du programme et du partenariat.

Les projets de recherche sont sélectionnés au moyen d'un appel d'offres annuel. Ceux et celles qui soumettent un projet doivent suivre une double procédure d'évaluation qui est appliquée par le comité scientifique externe et par le Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique régional. Les décisions de financement sont prises par l'INRA et le conseil régional.

**Figure 7** – Le pilotage du programme PSDR en Bourgogne



Source : [www.dijon.inra.fr/content/download/2505/36739/file/Programme\\_PSDR\\_2.pdf](http://www.dijon.inra.fr/content/download/2505/36739/file/Programme_PSDR_2.pdf).

Quatre projets ont été retenus à la suite de l'appel d'offres (figure 8).

**Figure 8** – Les quatre projets retenus à la suite d'un appel d'offres annuel

<b>PROFILE</b>	« Potentiels et leviers pour développer la production et l'utilisation des protéagineux dans le cadre d'une agriculture durable en Bourgogne », sous la responsabilité de <i>Gérard DUC</i> , UMR LEG, INRA
<b>INNOVFIL</b>	« Innovation et compétitivité des entreprises et des filières : quels obstacles et quelles dynamiques territoriales? », sous la responsabilité de <i>Corinne TANGUY</i> , UMR CESAER, ENESAD-INRA.
<b>REGIAB</b>	« Analyse des politiques de développement rural en Auvergne et Bourgogne. Pour un pilotage efficace de l'action régionale », sous la responsabilité de <i>Marielle BERRIET-SOLLIEC</i> , UMR CESAER, ENESAD-INRA. Projet réalisé en partenariat avec l'Auvergne.
<b>TERAGRI</b>	« Agriculteurs et territoires : quelles inscriptions pour quel développement? », sous la responsabilité de <i>Yannick SENCEBE</i> , UMR CESAER, ENESAD-INRA.

Source : Sandrine Petit, 2009.

### **L'insertion de l'agriculture dans les territoires : projet TERAGRI « Territoires et agriculteurs »**

Le projet TERAGRI est un bel exemple de l'insertion de l'agriculture dans les territoires. Il est sous la responsabilité de monsieur Yannick Sencebe, de l'ENESAD-INRA, qui est appuyé par une équipe de recherche et par des acteurs stratégiques<sup>62</sup>.

Il consiste à explorer les conditions, les formes et les limites de l'articulation entre les territoires. Ces derniers font référence à ceux qui sont institués sur le plan des politiques de développement rural et à ceux que les communautés rurales se les approprient, en portant une attention particulière à la place de l'agriculture.

Dans le cadre de ce projet, le dispositif « pays » a été privilégié. La mise en place de la politique dite « des pays » s'inscrit dans un contexte caractérisé par :

- une décentralisation, une territorialisation, une approche participative et des relations entre la ville et la campagne;

62. Conseil régional de Bourgogne, chambres régionales d'agriculture de Bourgogne, chambres départementales de Saône et de la Loire, de la Nièvre, de l'Yonne et de la Côte d'or, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien, Pays du Chalonnais, Pays de Puisaye-Forterre, Pays Nivernais Morvan, Parc naturel régional du Morvan.

- une réforme actuelle des institutions : le millefeuille territorial;
- une évolution de la PAC où s'affirme le second pilier consacré au développement rural;
- une agriculture qui occupe un espace sans que ses représentants soient concernés par les politiques d'aménagement.

Une classification<sup>63</sup> a été proposée pour différencier les différents types de pays en fonction de leurs particularités :

- Pays urbains;
- Pays périurbains;
- Pays composites;
- Pays ruraux maillés;
- Pays ruraux peu denses.

Sur la base de ces constats, plusieurs questions se posent à l'égard du dispositif « pays ». Celles-ci servent à dresser le plan d'analyse du projet TERAGRI :

- Un espace partagé par différents usagers (usage résidentiel, agricole, environnemental), potentiellement concurrents. Quelles formes peuvent prendre la cohabitation?
- Où la profession agricole s'investit de façon variée? Quels sont les réseaux socioprofessionnels? Quels sont les modèles de développement de l'agriculture? Jusqu'à quel point l'agriculture est-elle capable de s'insérer dans les politiques territoriales et de renouveler des logiques d'action sectorielles?
- Est-ce pertinent pour le développement économique de l'agriculture? Quelle est la capacité d'intervention?

### **Les outils de modélisation du développement rural**

Monsieur Francis Aubert a clôturé la matinée avec la présentation d'une partie de ses travaux de recherche sur les outils de modélisation du développement rural : l'application de la prospective aux espaces ruraux de Bourgogne. Ces travaux touchent à l'un des trois pôles explorés au Centre INRA de Dijon et invitent à réfléchir sur les territoires de Bourgogne et sur le type de politiques pertinentes. Monsieur Aubert a commencé son exposé en indiquant que l'un des grands défis est de se mettre d'accord sur le découpage spatial des milieux urbains et ruraux. Il propose de consulter la partition assez classique dans les nomenclatures

---

63. *Revue canadienne des sciences régionales*, 2006.

françaises, qui distingue les pôles urbains, les couronnes périurbaines, les pôles ruraux et les communes de l'espace rural.

Pour faire une mise en contexte, il rappelle que, dans tous les pays européens, les milieux ruraux connaissent d'intenses mutations sociales et économiques. Celles-ci se traduisent notamment par une régression du nombre d'agriculteurs et par l'arrivée de nouveaux acteurs qui sont extérieurs au monde rural et qui nourrissent de nouvelles attentes. Il en résulte un accroissement de la population rurale qui s'effectue par l'extension d'aires de plus en plus vastes autour des villes. Par ailleurs, on constate que les populations urbaines migrent davantage vers les campagnes, à la recherche, notamment, d'un cadre de vie de qualité, des milieux naturels et des espaces récréatifs. Parallèlement, la concentration des activités économiques dans les grandes métropoles se poursuit, mais il existe aussi des processus sectoriels ou localisés de déconcentration d'activités vers les territoires périphériques.

Ces changements sont en cours et s'accompagnent de nouveaux enjeux :

#### ❑ **Le repeuplement des milieux ruraux par l'extension urbaine**

Depuis 30 ans, on constate ce type de phénomène en France et en Europe. Au cours des 20 dernières années, l'extension urbaine a surtout pris la forme d'une périurbanisation, qui est allée de pair avec une augmentation des déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. La hausse de la migration vers les campagnes s'explique notamment par la baisse des coûts de transport des individus combinée au prix des terrains, qui diminue en fonction de la distance par rapport au centre-ville.

#### ❑ **Les emplois et activités**

Le dynamisme d'un milieu est lié :

- ✓ à la fonction productive. Il est essentiel de mettre en valeur le rôle productif dans sa forme intégrée (chaîne de valeur);
- ✓ à l'économie résidentielle;
- ✓ à la gestion et à la mise en valeur des ressources d'un territoire. Tous les territoires disposent de ressources à développer et à valoriser.
- ✓ à la création d'activités et d'emplois. On estime que :
  - une personne qui vient s'installer en milieu rural génère 0,3 emploi;
  - la création d'un emploi contribue à l'établissement de 1,3 résident;

- un projet agricole exécuté en mode simple (un emploi) générera 3 emplois s'il est réalisé en mode intégré. Il peut donc créer au maximum 3 emplois.

Ces statistiques montrent que la création d'emplois et d'activités joue encore aujourd'hui un rôle déterminant dans le dynamisme d'un milieu rural, même si l'on peut s'attendre à ce que les mouvements de population deviennent progressivement le principal facteur de changement.

### □ La forme de gouvernance locale

On assiste à une décentralisation publique au profit des collectivités locales et à une nouvelle forme de gouvernance locale.

Partant du principe que tous les territoires disposent de ressources à développer et à valoriser, on propose que les collectivités misent sur l'offre plutôt que sur la demande, puisqu'elles peuvent avoir une certaine maîtrise en fonction de leurs compétences. La demande, quant à elle, est régie par l'État, notamment par le truchement de l'aide allouée dans le cadre de la PAC. En jouant sur la demande, l'État a une influence sur la géographie du pouvoir d'achat.

Dans certains cas, les collectivités locales sont confrontées à l'absence de marchés locaux et à la compétitivité des territoires voisins.

Sur la base de ces constats et de ces enjeux, les travaux de l'INRA proposent une réflexion sur la prospective des nouvelles réalités, qui se décline en quatre scénarios :

1. Les campagnes de la diffusion métropolitaine : une agriculture « polarisée »
  - ✓ Frontière d'urbanisation;
  - ✓ Activités agricoles interstitielles jouant le marché proche;
  - ✓ Activités différenciées au loin (production intensive versus nature);
  - ✓ Déplacements quotidiens de plusieurs résidents périurbains, maintenus par les innovations dans les transports;
  - ✓ Fragmentation et banalisation des paysages.
2. Les campagnes de la densification urbaine : une agriculture de « l'autonomie »
  - ✓ Production de différents biens et services (alimentaires, énergétiques, écologiques);

- ✓ Agriculture dans la ville;
  - ✓ Agriculture entre les deux fronts (ville versus nature).
3. Les campagnes intermittentes : une agriculture de « cachet »
- ✓ Territoires différenciés en fonction de leur spécificité;
  - ✓ Maîtrise de l'environnement;
  - ✓ Palette multifonctionnelle (produits, paysages, modes de vie).
4. Les campagnes dans les réseaux de villes : une agriculture « enchâssée »
- ✓ Diversité des modes de production;
  - ✓ Gestion intégrée des espaces de production et des milieux naturels;
  - ✓ Filières et marchés locaux.

❖ **Le mercredi 19 mars 2009, en après-midi**

Senailly et Bierre-lès-Semur, Pays de l'Auxois, Bourgogne

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visite d'une ferme d'élevage et de culture de céréales (ferme de Didier Caverot) : dynamique du Pays de l'Auxois Morvan, projet de circuits courts, liens entre le pays et l'agriculture</li> <li>▪ Visite de la Ferme du Hameau : Pôle d'excellence rurale (PER)</li> <li>▪ Visite du Centre d'élevage du cheval de l'Auxois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Didier Caverot, agriculteur et président de la commission « Économie » du Pays de l'Auxois Morvan</li> <li>▪ Matthieu Virely, chargé de la mission « Productions Auxois naturellement ».</li> <li>▪ Marianne Mesnil, coordinatrice des pôles d'excellence rurale</li> <li>▪ Pierre Pasdermadjian, appui à la recherche, Listo-D, ENESAD et président du Syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois</li> <li>▪ Jean-Louis Sureau, maire de la Communauté de communes de Courcelles-Tremoy</li> </ul>

L'après-midi a débuté par la visite de la ferme de monsieur Didier Caverot située à Senailly dans le Pays de l'Auxois. À notre arrivée, nous avons été accueillis par monsieur Matthieu Virely.

## La visite de l'exploitation de Didier Carevot : dynamique du Pays de l'Auxois Morvan, projet de circuits courts, liens entre le pays et l'agriculture

Monsieur Virely nous a parlé du projet de Pays de l'Auxois « l'Auxois naturellement », qui est encadré par un contrat du Pays de l'Auxois 2007-2013. Le territoire du Pays de l'Auxois compte 214 communes, 10 communautés de communes et près de 56 000 habitants qui résident dans 9 cantons.



Le contrat du Pays de l'Auxois Morvan est le fruit de plus de 10 ans de travail collectif reconnu aux échelles locale, nationale et européenne.

Sa mise en œuvre est assurée par deux organisations :

1. Le Syndicat mixte du Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien<sup>64</sup>, qui est l'instance de décision, d'arbitrage et de mise en œuvre des moyens essentiels à la réalisation du projet de territoire;
2. Le conseil de développement, qui représente l'ensemble des acteurs du pays désirant s'investir dans le projet de territoire. Il est responsable d'animer six commissions thématiques (économie, environnement et habitat, culture, tourisme, services à la population, jeunesse-sport-loisir) et des ateliers de travail.

Le projet de territoire de l'Auxois s'inscrit dans une stratégie axée sur le développement durable. On entend agir sur la formation et l'emploi et valoriser les recherches effectuées sur le territoire. On souhaite également conjuguer le terroir avec la qualité des produits en valorisant notamment les circuits courts.

Le Pays de l'Auxois met en place le programme « l'Auxois naturellement... », qui constitue un outil de concertation et de gouvernance. Il s'agit en fait d'une stratégie territoriale de développement durable pour le Pays de l'Auxois.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 prend forme à travers toutes les actions issues du contrat de pays et par l'entremise d'un programme LEADER 2007-2013.

---

64. Il est composé des représentants des 10 communautés de communes du pays, d'un comité syndical formé de 63 membres et d'un bureau comprenant 19 membres.

L'une des actions désignées dans le contrat de Pays de l'Auxois est celle de la filière du cheval liée au Pôle d'excellence rurale de la Ferme du Hameau.

Monsieur Caverot a par la suite présenté la ferme d'élevage et de culture de céréales qu'il exploite avec un associé. L'entreprise emploie un salarié à mi-temps et un apprenti. Monsieur Caverot ne peut compter sur aucune relève pour le moment. On mise d'ailleurs sur l'accueil des jeunes justement pour explorer le potentiel de la relève agricole. Par ailleurs, l'entreprise s'appuie sur un système coopératif de partage de la machinerie agricole. Il ne s'agit pas d'une ferme biologique, car on y utilise des produits azotés, mais de façon raisonnée.



L'exploitation couvre une superficie totale de 355 hectares, dont 100 hectares de prairie permanente pour le pâturage. Le reste est consacré à la production de céréales (colza, blé et orge). La culture de l'orge est utilisée notamment pour la production de bière, alors que presque tout le colza (90 %) sert à l'alimentation. Les 10 % restants sont utilisés par le secteur énergétique. Le foin est séché au soleil et ne nécessite donc pas d'ensilage. Une portion représentant 10 % de l'assolement était jadis occupée par la jachère. Elle est aujourd'hui réintégrée dans l'assolement des cultures en raison des aides de la PAC.



Cette entreprise dispose également d'installations d'élevage, dont certaines datent de 1850. Elle possède aussi 70 vaches porteuses pur-sang charolaises nourries à l'herbe. Les veaux sont relâchés dans les champs avec leur mère au printemps. Par ailleurs, il faut savoir que 25 femelles sont utilisées pour renouveler le troupeau. Les mâles, quant à eux, sont engraisés jusqu'à 16 ou 17 mois (environ 400 kilogrammes) et sont par la suite exportés en Italie, où l'on poursuit la phase d'engraissement (plus de 600 kilogrammes).



Une partie des bêtes est ensuite abattue et retournée en France sous la forme de produits transformés. Cette situation s'explique par le fait que l'Italie est plus compétitive sur le marché.

Par ailleurs, force est de constater que la Bourgogne démontre une faiblesse en ce qui concerne les installations d'abattage et que les outils industriels sont concentrés au même endroit. Il en résulte une plus grande dépendance envers un pays voisin et une perte de valeur ajoutée dans la région. Comment alors peut-on renverser la tendance?

L'entreprise de monsieur Caverot souhaite se donner les moyens de ses ambitions. Elle a pour objectif d'offrir des produits de spécialité, par exemple en faisant attribuer une signature au bœuf nourri à l'herbe. Il s'agit d'une reconnaissance de produits de qualité qui permettrait de s'approprier le marché local. Actuellement, dans les réseaux de vente, une telle signature n'existe pas. Le programme « l'Auxois naturellement... » est reconnu comme un dispositif pouvant mener à la valorisation de produits de qualité par l'attribution d'une signature.

### **La visite de la Ferme du Hameau : Pôle d'excellence rurale et du Centre d'élevage du cheval de l'Auxois**

La journée s'est terminée par la visite de la Ferme du Hameau et du Centre d'élevage du cheval de l'Auxois à Bierre-les-Semus. Plusieurs personnes nous ont accueillis, dont madame Marianne Mesnil, coordinatrice des pôles d'excellence rurale, et monsieur Pierre Pasdermadjian, président du Syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois.



Madame Mesnil a amorcé sa présentation en mentionnant que le Pays de l'Auxois Morvan se développait très activement et que l'on entendait agir sur la formation, l'emploi et la valorisation de ses ressources, notamment autour de deux PER : la filière du cheval liée au PER de la Ferme du Hameau et la filière bois – biomasse associée au PER de La Roche-en-Brenil.

La Ferme du Hameau est considérée comme un lieu de promotion et de valorisation des richesses et des savoir-faire du Pays de l'Auxois.

Elle est labellisée (PER) depuis janvier 2007. Ce pôle structurant, qui représente l'une des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Pays de l'Auxois Morvan, offre des activités variées (patrimoine rural, cheval de trait de l'Auxois, lieu d'écologie pratique, etc.). L'objectif est de favoriser le développement économique de la ferme autour d'un pôle environnemental, d'une filière cheval et d'un pôle culturel.



Faisant partie d'une démarche de développement durable, l'entreprise prévoit adapter ses installations aux personnes handicapées et offrir des services d'hébergement et de restauration de base en utilisant les produits locaux.

Le développement de la filière du cheval dans le cadre du PER se traduit par l'exploitation d'un centre de promotion<sup>65</sup> et d'élevage<sup>66</sup> du cheval de trait de Bourgogne. Cette activité a bénéficié d'un financement de près de trois millions d'euros provenant d'investissements locaux<sup>67</sup> (ex. : les communes) et de fonds nationaux<sup>68</sup> (l'État, les départements et la région).

Elle a le mérite de perpétuer la race du cheval de trait d'Auxois<sup>69</sup> par le maintien des origines génétiques. Le centre est géré par le Syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois.

Tout en présentant les différentes installations, monsieur Jean-Louis Sureau, maire de la Communauté de communes de Courcelles-Tremoy, a souligné que la Ferme du Hameau et le PER répondent à une volonté partagée de préserver le patrimoine et les traditions et d'assurer la gestion et l'entretien des grands espaces.

---

65. Il propose quatre types de services : centre d'entraînement, centre de formation, centre d'animation et de compétition, et centre de tourisme équestre.

66. Trois ateliers sont offerts : station de monte dédiée à la race auxoise et poneys sur la base d'étalons, atelier de poulinage et atelier d'exploitation du lait de jument. Les deux derniers ateliers sont gérés en partenariat avec l'EPL (lycée agricole) Semur-Châtillon. Il faut savoir que 80 % des chevaux sont destinés à l'alimentation et que 20 % servent au renouvellement du cheptel. Quant au lait, il est utilisé par les filières cosmétiques et diététiques.

67. Cette contribution représente environ 20 %.

68. Cette contribution représente environ 80 %.

69. Le cheval de trait de l'Auxois a de multiples utilisations : production de niche, concours d'attelage, travail agricole (ex. : vigne), agent de ville pour ramasser les détritiques, etc.

Selon lui, il s'agit d'une ferme exemplaire dont le Pays de l'Auxois est fier. Il pense également que le cheval de trait de l'Auxois est un acteur important pour le pays.

Pour ce qui est de la filière du bois, madame Mesnil nous a indiqué que celle-ci est tributaire de la volonté des acteurs du pays de favoriser les diverses utilisations et la valorisation du bois (incluant la deuxième transformation). Plus précisément, ce programme consiste à faire de la sensibilisation et à démontrer les différentes utilisations de cette ressource naturelle. Il prévoit la mise en œuvre de plusieurs actions comme :

- ❑ l'accompagnement des démarches locales de valorisation économique du bois;
- ❑ l'accompagnement des démarches de valorisation des déchets du bois;
- ❑ l'accompagnement dans la création d'activité de production d'énergie par biomasse.

#### *7.1.4 Le programme de la mission dans le cadre des projets PSDR (19 mars 2009)*

##### ❖ **Le jeudi 19 mars 2009, en après-midi** Paris, Centre

Sujets	Personnes rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démarche nationale du programme PSDR</li> <li>▪ Conflits d'usage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ André Torre, directeur de recherche à l'INRA, directeur national des programmes PSDR</li> </ul>

Pour finir la mission, nous avons rencontré, à Paris, monsieur André Torre, le directeur national du programme PSDR. Cette rencontre a été plutôt informelle



puisqu'il y avait une grève générale en France. Monsieur Torre a fait un récapitulatif de la démarche et des objectifs du programme PSDR.

Il mentionne que les projets associés au programme se concentrent sur les questions de développement territorial liées aux activités agricoles et agroalimentaires, ainsi que sur les problématiques rurales et environnementales.

Quatre axes orientent les analyses transversales du développement : la gestion du foncier et des usages, les circuits courts de commercialisation, le développement régional et le partenariat. Outre ces explications sur le programme PSDR, le directeur en a profité pour nous entretenir sur différents thèmes connexes au développement régional et aux conflits d'usages territoriaux.

La perte de terres agricoles et l'étalement urbain sont des tendances en France, y compris dans la région de l'Île-de-France. Ces deux phénomènes, qui provoquent l'éloignement des terres agricoles des consommateurs, ont pour effet d'augmenter les gaz à effet de serre en raison de la nécessité de transporter les denrées alimentaires. Quelles solutions de rechange doit-on analyser? Reprendre la construction des tours? Se doter d'un plan d'occupation des sols très directif?

La dynamique rurale est en changement : les nouveaux habitants ruraux arrivent avec des besoins particuliers, les maires agricoles sont remplacés par des maires industriels (deux groupes en opposition), la demande des villes augmente, les paysans d'autrefois sont devenus des producteurs dirigés par de grands lobbies de production (lait, céréales et porcs), etc.



Bref, l'agriculture n'est plus le secteur dominant qu'elle était. Elle a subi de profonds changements structurels et organisationnels.

Selon monsieur Torre, tous ces bouleversements engendrent des conflits d'usages territoriaux. Les conflits sont un mode d'expression, un mode de gestion du territoire. Si les décideurs et planificateurs en tiennent compte, ils peuvent aboutir à de nouvelles idées et à la mise sur pied d'activités. Selon lui, tenter de museler les conflits peut éloigner les gens concernés et ne mener à rien au terme d'une démarche.

Au sujet de l'alimentation de la population et de la multifonctionnalité, monsieur Torre soutient que l'agriculture doit garder son rôle principal, c'est-à-dire de procurer de la nourriture, surtout à proximité de la population.

La France est en train de faire cette prise de conscience. En ce qui a trait à la multifonctionnalité du territoire, considérant la confusion qui règne autour de ce thème et de celui de la multifonctionnalité de l'agriculture, le directeur de recherche de l'INRA suggère plutôt l'expression « multi-usages de l'espace ».

En ce qui concerne les projets de Plan de développement de la zone agricole du Québec, monsieur Torre nous recommande de :

- ❑ miser sur la négociation, la concertation et la coopération. Plusieurs méthodologies ont été mises au point à travers le monde, notamment en Suède;
- ❑ ne pas miser uniquement sur l'agriculture pour se positionner, sans toutefois l'exclure;
- ❑ se pencher sur le problème de la gouvernance d'un territoire, qui représente un défi de taille en raison de sa complexité et de l'implication d'acteurs de différents domaines;
- ❑ considérer l'agriculture sous toutes ses facettes et non pas seulement sous les angles de l'environnement physique et de la conservation des ressources;
- ❑ tenir compte des préoccupations de la population (environnement, traçabilité des produits, état sanitaire, etc.) lorsqu'il est question d'agriculture. On prend de plus en plus en considération l'opinion des citoyens dans les démarches de planification. Ceux-ci peuvent contribuer de différentes façons. On constate également des changements dans les comportements sur le plan du développement régional;
- ❑ miser sur des projets communs;
- ❑ chercher à atteindre un consensus;
- ❑ considérer qu'un projet d'aménagement et de développement d'un territoire tel qu'un plan de développement de la zone agricole fait partie d'un processus évolutif dans le temps selon le contexte.

## CONCLUSION

Plusieurs facteurs nous permettent d'affirmer que cette mission en France peut être considérée comme un succès. Parmi ceux-ci, mentionnons d'abord la formule adoptée. En effet, les auteurs de la mission ont cru pertinent d'organiser un groupe mixte formé de représentants des MRC des projets pilotes des plans de développement de la zone agricole et de l'Union des producteurs agricoles. Cette mixité a donné lieu à des échanges de qualité et très formateurs pour cette démarche de projets pilotes.

Cette mission a été un succès aussi grâce à la qualité de nos hôtes français et des personnes-ressources invitées. Ces gens ont fait preuve d'une très grande générosité et d'une capacité d'adaptation pour nous présenter un contenu à la hauteur de nos attentes.

Soulignons également la richesse des sujets abordés. En Bretagne, la présentation de l'accompagnement de projets agricoles atypiques, selon une formule axée sur la création d'emplois et les biens et services offerts à la communauté, a sensibilisé le groupe à cette approche nouvelle centrée sur le territoire. La participation des communautés au démarrage d'entreprises agricoles et, par conséquent, au succès des projets, est certainement une méthode à analyser de plus près. Aussi, l'exercice de planification territoriale (SCoT) du Pays de Rennes, présenté par Rennes Métropole, nous a permis d'aborder la question de l'aménagement du territoire en complémentarité avec un objectif de développement de l'agriculture.

En Rhône-Alpes, plusieurs projets nous ont été expliqués. En plus des projets de commercialisation de produits alimentaires par la différenciation (signature régionale), nous avons pris connaissance d'expériences de planification territoriale qui cherchent à construire une identité propre au territoire rural, notamment par la création de projets structurants. Plus le territoire est structuré par des projets agricoles, plus il se protège de l'urbanisation diffuse. Les méthodes utilisées en Rhône-Alpes sont nombreuses. Citons toutefois en exemple l'approche proactive du Site de proximité, où une recherche des potentiels économiques agricoles et ruraux et un groupement d'acteurs permettent la mise en place de nombreux projets structurants pour les collectivités rurales.

En Bourgogne, toute la question entourant la modélisation de l'espace rural où la recherche amène des réponses aux questions d'occupation du territoire rural a attiré notre attention. De même, nous avons été inspirés par les initiatives du Pays de l'Auxois pour, encore une fois, différencier ses produits agricoles et ruraux.

Les rencontres avec ces acteurs et les connaissances acquises sur l'ensemble de ces projets d'action, de planification territoriale ou de recherche-action ont certainement contribué à l'atteinte des objectifs de la mission.

La mission visait de nombreux objectifs et, en ce sens, ses instigateurs voyaient grand. Les objectifs, rappelons-le, tenaient compte de ce besoin d'acquérir des connaissances pour alimenter les démarches de projets pilotes des plans de développement de la zone agricole. Ainsi, un peu à la lumière de ce que l'on comprend de ces plans jusqu'à maintenant, les objectifs de la mission peuvent être regroupés en deux grandes catégories : l'apprentissage de nouvelles approches de planification territoriale visant une occupation dynamique du territoire, notamment par l'agriculture et la mise en place de mesures d'accompagnement qui permettent de mettre en œuvre de nouveaux projets agricoles. Sans aucun doute, les instigateurs de la mission peuvent affirmer que ces objectifs sont atteints et que, par conséquent, la mission est un succès.

## BIBLIOGRAPHIE

### □ PROGRAMME TERRIAM

AUBRÉE, P. et MARÉCHAL, G. 2006. *Comment accompagner les projets multifonctionnels? L'expérience du programme TERRIAM*. [En ligne]. [<http://www.civam-bretagne.org/imgbd/com-SYAL-accomp.pdf>].

CARRE, M. et MARECHAL, G. s. d. *À la recherche de systèmes territorialisés d'accompagnement de l'agriculture multifonctionnelle*. [En ligne]. [<http://www.civam-bretagne.org/imgbd/texte-CEREL-2.doc>].

CARRE, M. et MARECHAL, G. s. d. *Territoires et Initiatives par l'agriculture multifonctionnelle*. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/files/fil\\_bd/TERRIAM-CEREL.pps](http://www.civam-bretagne.org/files/fil_bd/TERRIAM-CEREL.pps)].

CIVAM BRETAGNE. *Appel à projets ADAR – Nouveaux systèmes territoriaux d'appui au développement d'une agriculture multifonctionnelle*. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/files/fil\\_bd/AAdossierTerriam.PDF](http://www.civam-bretagne.org/files/fil_bd/AAdossierTerriam.PDF)].

CIVAM BRETAGNE. *Programme TERRIAM*. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=96&ref\\_rub=3&ref=55](http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=96&ref_rub=3&ref=55)].

CIVAM BRETAGNE. *Les huit territoires du programme TERRIAM*, carte. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/files/fil\\_bd/terriam-sit-800.jpg](http://www.civam-bretagne.org/files/fil_bd/terriam-sit-800.jpg)].

CIVAM BRETAGNE. *Présentation du programme TERRIAM*, dépliant. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/files/fil\\_bd/dep-TERRIAM.PDF](http://www.civam-bretagne.org/files/fil_bd/dep-TERRIAM.PDF)].

GONTHIER, É. 2006. *L'agriculture dans les pays breton*, tableau synthèse, travail portant sur la prise en considération de l'agriculture dans les pays de Bretagne. [En ligne]. [<http://www.civam-bretagne.org/imgbd/agriculture%20et%20pays%20bretons.doc>].

TERRIAM. 2006. *Accompagner des projets agri-ruraux*, cahier de ressources pour les acteurs de l'accompagnement : élus, animateurs de territoire et agents de développement, 59 p.

## PROGRAMME PSDR

*Un programme national.* [En ligne]. [<http://www.psdr-ra.fr/spip.php?rubrique90>].

### ◆ Programme PSDR Bourgogne

INRA DIJON. *PSDR Bourgogne.* [En ligne]. [[http://www.dijon.inra.fr/les\\_partenariats/psdr](http://www.dijon.inra.fr/les_partenariats/psdr)].

PETIT. S. 2009. *Territoires, acteurs, agriculture et agroalimentaire*, présentation PowerPoint à l'occasion de la mission en France qui s'est déroulée du 10 au 20 mars 2009.

PSDR BOURGOGNE. *Les travaux de recherche soutenus par le programme PSDR de Bourgogne.* [En ligne]. [[www.dijon.inra.fr/content/download/2505/36739/file/Programme\\_PSDR\\_2.pdf](http://www.dijon.inra.fr/content/download/2505/36739/file/Programme_PSDR_2.pdf)].

PSDR BOURGOGNE. *La flexibilité des élevages à l'épreuve du développement des filières qualité : le cas du bassin allaitant bourguignon.* [En ligne]. [[www.dijon.inra.fr/content/download/2506/36742/file/fiche\\_%E9levage.pdf](http://www.dijon.inra.fr/content/download/2506/36742/file/fiche_%E9levage.pdf)].

PSDR BOURGOGNE. *Les facteurs de performance des entreprises agroalimentaires bourguignonnes : insertion dans les réseaux et stratégie d'innovation.* [En ligne]. [[www.dijon.inra.fr/content/download/2507/36745/file/fiche\\_Ind\\_alimentaires.pdf](http://www.dijon.inra.fr/content/download/2507/36745/file/fiche_Ind_alimentaires.pdf)].

PSDR BOURGOGNE. *Conception de méthodes et d'outils de pilotage de la gestion des mauvaises herbes dans le respect de l'environnement.* [En ligne]. [[www.dijon.inra.fr/content/download/2508/36748/file/fiche\\_syst%E8mes\\_cultures.pdf](http://www.dijon.inra.fr/content/download/2508/36748/file/fiche_syst%E8mes_cultures.pdf)].

PSDR BOURGOGNE. *Le système Eau-Ville-Territoire : un outil pour une approche intégrée de l'eau et du développement territorial.* [En ligne]. [[www.dijon.inra.fr/content/download/2509/36751/file/fiche\\_Territoires\\_ruraux.pdf](http://www.dijon.inra.fr/content/download/2509/36751/file/fiche_Territoires_ruraux.pdf)].

### ◆ Programme PSDR Rhône-Alpes

ARLOT, M.-P. *et al.* 2006. *Priorité à une coopération active entre acteurs et chercheurs*, 3<sup>e</sup> programme PSDR, Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes, 15 p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE RHÔNE-ALPES. *Un programme de recherche en Rhône-Alpes pour anticiper les enjeux du développement rural, de l'agriculture et de la forêt de notre région.* [En ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=67](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=67)].

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. 2006. *Entre mondialisation et territoires, quelles stratégies de différenciation de la qualité des produits?*, résultats du programme de recherches et synthèse des débats de la journée de restitution et d'échanges du jeudi 12 mai 2005, Maison familiale et rurale d'Anneyron, Drôme, Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes, programme PSDR.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. 2006. *L'agriculture dans les dynamiques territoriales : coordination des acteurs et intégration des préoccupations environnementales*, résultats du programme de recherches et synthèse des débats de la journée de restitution et d'échanges du mardi 17 mai 2005, Lycée agricole de La Côte-Saint-André, Isère, Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes, programme PSDR.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. 2006. *L'agriculture régionale : entre nouvelles fonctions et nouveaux métiers*, résultats du programme de recherches et synthèse des débats de la journée de restitution et d'échanges du vendredi 27 mai 2005, Lycée horticole de Romans, Drôme, Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes, programme PSDR.

*Pour une coopération active entre recherche et développement.* [En ligne]. [<http://www.psdr-ra.fr/spip.php>].

PSDR RHÔNE-ALPES. *Agriculture, développement territorial et gestion des ressources naturelles dans les Alpes du Nord*, rapport scientifique et technique, avril 2005. [En ligne]. [[http://www.inst-elevage.asso.fr/html31\\_sauv/IMG/swf/22\\_f\\_resume\\_22\\_complet.swf?PHPSESSID=b1b7bc07a6e3343b357f40657f950fe2](http://www.inst-elevage.asso.fr/html31_sauv/IMG/swf/22_f_resume_22_complet.swf?PHPSESSID=b1b7bc07a6e3343b357f40657f950fe2)].

PSDR RHÔNE-ALPES. *Une analyse des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux*, rapport scientifique et technique, avril 2005.

PSDR RHÔNE-ALPES. *Les principales formes de multifonctionnalité des exploitations agricoles de Rhône-Alpes*, rapport scientifique et technique, avril 2005. [En ligne]. [[http://www.psdr-ra.fr/IMG/pdf/32\\_Rapport\\_32\\_complet.pdf](http://www.psdr-ra.fr/IMG/pdf/32_Rapport_32_complet.pdf)].

## ❑ ORGANISATION TERRITORIALE EN FRANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE. France. [En ligne]. [[http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1153.asp#P824\\_105214#P824\\_105214](http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1153.asp#P824_105214#P824_105214)].

DOCUMENTATION FRANÇAISE. *Quels sont les pouvoirs des collectivités territoriales?* [En ligne]. [<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/pouvoirs/quelles-sont-competences-commune.html>].

TRAME. 2008. « Territoire : collectivités, pays, SCoT, LEADER... y voir plus clair! », *Travaux et innovations*, n° 151, octobre, 24 p.

## ❑ AGRICULTURE EN FRANCE

### ◆ Agriculture en Bretagne

SYNAGRI. *L'agriculture bretonne*. [En ligne]. [<http://bretagne.synagri.com>].

RÉGION DE BRETAGNE. *Région Bretagne : pour des agricultures diversifiées et durables*. [En ligne]. [[http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2009-02/plaq\\_agri07\\_web.pdf](http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2009-02/plaq_agri07_web.pdf)].

### ◆ Agriculture en Rhône-Alpes

SYNAGRI. *L'agriculture de Rhône-Alpes*. [En ligne]. [<http://rhone-alpes.synagri.com>].

### ◆ Agriculture en Bourgogne

LESEIGNEUR, A. 2009. *Agriculture en Bourgogne*, présentation PowerPoint présentée à l'occasion de la mission en France qui s'est déroulée du 10 au 20 mars 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. Agreste. Momento de la statistique agricole. *Bourgogne*. [En ligne]. [[http://agreste.agriculture.gouv.fr/region\\_5/bourgogne\\_135/index.html#region168](http://agreste.agriculture.gouv.fr/region_5/bourgogne_135/index.html#region168)].

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. Agreste. Momento de la statistique agricole. Bourgogne, septembre 2008. [En ligne]. [<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R2608C01.pdf>].

◆ Agriculture dans l'Avant-Pays Savoyard

MAISON DES AGRICULTEURS DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SAVOIE. 2008. *L'Agriculture en Avant-Pays Savoyard : Situation et perspectives*, document à l'intention des collectivités et des partenaires.

◆ Production agricole

« Comment est fixé le prix du lait? », *Paysan Breton*, semaine du 18 au 25 mai 2007.

□ **PROGRAMME PANIER**

Equal, *Laboratoire Savoir-Faire : Échange autour d'une économie sociale rurale*.

PANIER. *Les savoirs d'hier... font les emplois d'aujourd'hui*. [En ligne]. [<http://www.panier-equal.eu/>].

CIVAM BRETAGNE. *Programme PANIER*. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=95&ref\\_rub=3&ref=55](http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=95&ref_rub=3&ref=55)].

ROUILLARD, S. 2009. *Le projet PANIER : Envie de créer une activité agri-rurale « innovante »?*, présentation PowerPoint présentée à l'occasion de la mission en France qui s'est déroulée du 10 au 20 mars 2009.

□ **SITES DE PROXIMITÉ**

CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN RHÔNE-ALPES. *Les sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités : L'expérimentation en Rhône-Alpes*. [En ligne]. [<http://www.crdp.org/fiche.php3?ID=272>].

◆ Plate-forme régionale de développement rural en Rhône-Alpes

CENTRE DE RESSOURCES DE PROA. *Plate-forme régionale de développement rural Rhône-Alpes*. [En ligne]. [<http://www.prao.org/plate-forme-regionale-developpement-rural-rhone-alpes-16432.kjsp?RH=PRO>].

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE RHÔNE-ALPES. *Plate-forme régionale de développement rural*. [En ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=66](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=66)].

*Plate-forme régionale. Développement rural. Rhône-Alpes*, brochure. DESCLOUX, M. *Plate-forme régionale développement rural Rhône-Alpes*.

*Site de proximité Aix Urfé Côte Roannaise*, fiche expérience. [En ligne]. [[http://www.installation-campagne.fr/medias/cdr/site\\_de\\_proximite\\_cote\\_roannaise.pdf](http://www.installation-campagne.fr/medias/cdr/site_de_proximite_cote_roannaise.pdf)].

PEISSEL, G. 2009. *Cap rural : L'information de la plate-forme régionale développement rural Rhône-Alpes*, n° 0, janvier. [En ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CAP\\_RURAL\\_0\\_cle4eca2d.pdf](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CAP_RURAL_0_cle4eca2d.pdf)].

◆ Offres de création ou de reprise d'entreprises ou d'activités

[www.demain.fr](http://www.demain.fr)

[www.transcommerce.com](http://www.transcommerce.com)

CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT RURAL – RHÔNE-ALPES. 1999. *La construction d'offres d'activités des espaces ruraux – Concept*.

CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT RURAL – SITES DE PROXIMITÉ POUR L'EMPLOI ET LA CRÉATION D'ACTIVITÉS. 2004. *La construction d'offres d'activités des espaces ruraux – Cahier d'expériences*.

CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT RURAL – RHÔNE-ALPES – SOPHIE KRAFT. 1999. *La construction d'offres d'activités des espaces ruraux – Démarche méthodologique*.

CENTRE RÉGIONAL DE RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT RURAL – SITES DE PROXIMITÉ POUR L'EMPLOI ET LA CRÉATION D'ACTIVITÉS. 2002. *La construction d'offres d'activités des espaces ruraux – Outils*.

□ **CRÉATION D'ACTIVITÉS EN MILIEU RURAL**

« Création d'activités en milieu rural : l'accompagnement associatif en milieu rural ». *Dossier Transrural*. n° 323, 5 décembre 2006. [En ligne]. [[http://www.civam.org/IMG/pdf/Creation\\_d\\_activite.pdf](http://www.civam.org/IMG/pdf/Creation_d_activite.pdf)].

◆ Financement

VAL DE DRÔME DIOIS INITIATIVE. [En ligne]. [<http://www.vddi.fr/vddi/droite.asp>].

FRANCE INITIATIVE. [En ligne]. [<http://www.france-initiative.fr/>].

## ❑ PARC NATUREL RÉGIONAL

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX. [En ligne]. [http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil/].

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *Parcs naturels régionaux*. [En ligne]. [http://www.ecologie.gouv.fr/-Parcs-naturels-regionaux.html].

### ◆ Parc naturel régional du Pilat

PARC NATUREL RÉGIONAL PILAT. [En ligne]. [http://www.parc-naturel-pilat.fr/].

## ❑ PANIERS DE BIENS

BÉRARD L., HIRCZAK M., MARCHENAY P., MOLLARD A., PECQUEUR B. 2006. Complexité patrimoniale et territoire : le panier de biens en Bresse, *Économie et Sociétés*, n° 28, mai 2006, p. 633-647.

HIRCZAK M., MOALLA M., MOLLARD A., PECQUEUR B., RAMBONILAZA M., VOLLET D. 2008. « Le modèle du panier de biens. Grille d'analyse et observations de terrain », *Economie rurale*, n° 308, p. 55-70.

HIRCZAK, M. *et al.* *Du panier de biens à un modèle plus général des biens complexes territorialisés : concepts, grille d'analyse et questions*, communication pour le symposium international « Territoires et enjeux du développement régional », Lyon, du 9 au 11 mars 2005. [En ligne]. [http://www.inra.fr/internet/delegations/rhone-alpes/symposium/pdf/session3-4\_3.pdf].

HIRCZAK M., MOLLARD A., PECQUEUR B. 2004. Le panier de biens et de services de qualité : vers un modèle de développement territorial durable? *Montagnes Méditerranéennes*, n° 20, p. 35-42.

MOLLARD, A. et PECQUEUR, B. 2009. *Grille d'analyse du modèle de panier de biens et de la rente*, présentation PowerPoint. [En ligne]. [http://www.psdr-ra.fr/IMG/pdf\_2009\_Grille\_d\_analyse\_panier\_de\_biens.pdf].

MOLLARD, A. et PECQUEUR, B. 2009. *Valorisation du panier de biens – PSDR 2 – Rhône-Alpes*, présentation PowerPoint. [En ligne]. [http://www.psdr-ra.fr/IMG/pdf\_Cours\_valorisation\_Panier\_de\_biens\_Pradel\_2009\_V\_Def.pdf].

MOLLARD A. 2006. « Le panier de biens autour de l'huile d'olive » dans « L'olivier : histoire et recherches », *INRA Mensuel*, n° 128, dossier, automne 2006, p. 13.

MOLLARD, A., 2005. Le « panier de biens » des Baronnie, ou comment valoriser les qualités spécifiques des territoires, *Revue Paysans*, n° 293, p. 47-54.

MOLLARD A., HIRCZAK M., 2004. « Qualité des produits agricoles et qualité de l'environnement : des espaces convergents? L'exemple de la région Rhône-Alpes », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5, p.845-868.

MOLLARD, A. *et al.* « Valoriser les qualités spécifiques des territoires : le panier de biens des Baronnie », *Territoires, acteurs et agricultures en Rhône-Alpes – PSDR – Les résultats*, novembre 2003, n° 2.

MOLLARD, A. 2001. « Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente », *Économie rurale*, n° 263, 2001, p. 16-34.

PARC NATUREL RÉGIONAL PILAT. *Panier de bien : thème fédérateur pour la fin de la Charte?*, présentation PowerPoint.

PECQUEUR, B. 2001. « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens », *Économie Rurale*, n°261, 2001, p. 37-49.

#### ❑ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES (DIACT). [En ligne]. [<http://www.diact.gouv.fr/>].

#### ❑ MULTIFONCTIONNALITÉ

BERRIET-SOLLIEC, M., GUÉRIN, M. et VOLLET, D. « Les défis de l'évaluation économique d'un dispositif territorial à visée multifonctionnelle : le CTE », *Ingénieries EAT*, 2001, numéro spécial, p. 1-18.

BERTHÉLÉMY, D. et NIEDDU, M. « Multifonctionnalité agricole et productions identitaires », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, 2004, n° 7, p. 41-53.

BONNAFOUS, P. et REVEL, A. « La diversification innovante des exploitations agricoles, une alternative aux modèles spécialisés? », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, 2004, n° 7, p. 71-84.

LEFEBVRE, F., QUELEN, M., LESEIGNEUR, A. « Le devenir des agriculteurs installés hors du cadre familial », *Structures agricoles*, 2004, p. 45-48.

MOLLARD, A. « Multifonctionnalité, externalités et territoires », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, 2002, n° 1, p. 37-57.

PECQUEUR, B. 2000. *Le développement local : pour une économie des territoires*. Paris.

## ❑ CONFLITS D'USAGE ET DE VOISINAGE

CARON, A. et TORRE, A. 2006. « Quand la proximité devient source de tensions : conflits d'usages et de voisinage dans l'espace rural », *Développement durable et territoires*, 7.

CARON, A. et TORRE, A. « Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité : Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux », *Développement durable et territoires*, mai 2006, dossier 7 : proximité et environnement. [En ligne]. [<http://developpementdurable.revues.org/index2641.html>].

CARON, A. et TORRE, A. « Les conflits d'usages dans les espaces ruraux : une analyse économique », *Science de la société*, octobre 2002, n° 57, p. 95-113. [En ligne]. [<http://scholar.google.ca/scholar?q=Une+analyse+des+modalit%C3%A9s+de+%C3%A9solution+des+tensions+li%C3%A9es+aux+diff%C3%A9rents+usages+des+espaces+ruraux&hl=fr&um=1&ie=UTF-8&oi=scholar>].

KIRAT, T. et TORRE, A. 2007. « Les conflits dans l'analyse économique. Points de repère ». *Géographie, économie, sociétés*, vol. 9, n° 2, p. 215-240.

TORRE, A. *et al.* 2006. « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4.

TORRE, A. et LEBLANC, C. 2006. « Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la Presse quotidienne régionale », *Espaces et sociétés*, vol. 124-125, n°s 1-2, 93-110.

## ❑ PROSPECTIVES PORTANT SUR LA RURALITÉ

AUBERT, F., LÉPICIER, D. et PERRIER-CORNET, P. 2006. « Structure économique des territoires : une analyse des disparités micro-régionales à l'échelle des pays en France », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 2, p. 203-225. [En ligne]. [[http://www2.dijon.inra.fr/esr/pagesperso/aubert/resumeFA\\_4.pdf](http://www2.dijon.inra.fr/esr/pagesperso/aubert/resumeFA_4.pdf)].

AUBERT, F. *et al.* s. d. *La construction des territoires micro-régionaux et leur signification économique : le cas des « pays » en France*. [En ligne]. [[http://www.prodinra.inra.fr/prodinra/pinra/data/2007/07/PROD2007a9eae06a\\_20070702085648824.pdf](http://www.prodinra.inra.fr/prodinra/pinra/data/2007/07/PROD2007a9eae06a_20070702085648824.pdf)].

BERTRAND, G. 1999. « Scénario Europe 2010 ». *Les cahiers de la cellule de prospective*, Office des publications officielles des communautés européennes, édition Apogée, Rennes-Luxembourg.

COULAUD, D. 2000. *Les perspectives de la péri-urbanisation en France*, communication au groupe de prospective Datar « Espaces ruraux », Paris, 15 p.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE RHÔNE-ALPES. *Études et prospectives en matière de développement rural*. [En ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=180](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=180)].

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. 2009. *Agrimonde : Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable*, note de synthèse, février 2009. [En ligne]. [[http://www.inra.fr/l\\_institut/prospective/agrimonde](http://www.inra.fr/l_institut/prospective/agrimonde)].

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. *Prospective*. [En ligne]. [[http://www.inra.fr/l\\_institut/prospective](http://www.inra.fr/l_institut/prospective)].

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. 2008. *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*. [En ligne]. [[http://www.inra.fr/presse/nouvelles\\_ruralites\\_en\\_france\\_en\\_2030](http://www.inra.fr/presse/nouvelles_ruralites_en_france_en_2030)].

MORA, O., GAUVRIT, L. et DONNARS, C. 2009. « Nouvelles ruralités en 2030 : quelles dynamiques ville-campagnes? » *INRA Magazine*, n° 8, mars 2009.

MOULY, M. 2008. *Les relations ville-campagne. Stratégie de développement urbain – rural en Rhône-Alpes*, mémoire de fin d'études. [En ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/MEMOIRE\\_1erSept\\_cle0e5429.pdf](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/MEMOIRE_1erSept_cle0e5429.pdf)].

PERRIER-CORNET, P. 2001. « La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse », *Territoires 2020*, juin, n° 3, p. 61-74.

*Revue canadienne des sciences régionales*, numéro XXIX, printemps 2006.

SECTEUR PUBLIC. *Nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*. [En ligne]. [<http://www.secteurpublic.fr/public/article/nouvelles-ruralites-en-france-a-l%E2%80%99horizon-2030.html?id=14133&rub=8271>].

## □ PAYS

AUBERT, F., LÉPICIER, D. et SENCÉBÉ, Y. 2006. *La construction de territoires micro-régionaux et leur signification économique : le cas des « Pays » en France*. [En ligne]. [http://www.prodinra.inra.fr/prodinra/pinra/data/2007/07/PROD2007a9eae06a\_20070702085648824.pdf].

DATAR. 2005. *Les Pays*. Paris, La documentation française, 90 p. [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110057822/#].

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MEEDA). Pays – Définition. [En ligne]. [http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p5\_glossaire.php#zonage\_3].

### ◆ Pays du Diois

PAYS DU DIOIS. [En ligne]. [http://www.paysdiois.fr/].

PAYS DU DIOIS. *Le Diois, un choix naturel*. [En ligne]. [http://www.diois-tourisme.com/pages/Docs\_telechargeables/pratiq/telechargements/doc-appel-CCD.pdf].

### ◆ Pays de l'Auxois

PAYS DE L'AUXOIS. [En ligne]. [http://www.pays-auxois-morvan.fr/sommaire.php].

PAYS DE L'AUXOIS. *Le contrat de pays*. [En ligne]. [http://www.pays-auxois-morvan.fr/-Le-Contrat-de-Pays-.html].

*Contrat de pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien*. [En ligne]. [http://www.territoires-bourgogne.fr/uploads/Document/WEB\_CHEMIN\_151\_1152103909.pdf].

### ◆ Pays Voironnais

PAYS VOIRONNAIS. *Charte agricole et forestière*. [En ligne]. [http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/Charte\_agricole.pdf].

PAYS VOIRONNAIS. *Le territoire*. [En ligne]. [http://www.paysvoironnais.com/fr/le-territoire.html].

PAYS VOIRONNAIS. *Le Pays Voironnais et ses communes*. [En ligne]. [http://www.paysvoironnais.com/fr/le-pays-voironnais-et-ses-communes.html].

PAYS VOIRONNAIS. *Valoriser l'architecture du Pays Voironnais*, plaquette.

PAYS VOIRONNAIS. *Habiter dans le Pays Voironnais*, programme local de l'habitat 2006, plaquette.

« *Développer le logement social* ». *Pays Voironnais Journal*, mars 2009, n° 164. [En ligne]. [[http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/CPV\\_164\\_DV.pdf](http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/CPV_164_DV.pdf)].

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS. 2007. *Mode d'emploi*, 7<sup>e</sup> édition.

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS. [En ligne]. [<http://www.paysvoironnais.com/fr/-la-communaute-.htm>].

#### ◆ Pays Savoyard

AVANT-PAYS SAVOYARD. [En ligne]. [<http://www.avant-pays-savoypad.com/>].

PAYS SAVOYARD. *La lettre du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard et de la Chautagne*, janvier 2000, n° 1.

#### ◆ Pays de Rennes

*Programme local de l'agriculture. Les agriculteurs au cœur de la ville archipel*, accord-cadre entre la Chambre d'agriculture d'Île-et-Vilaine, la SAFER Bretagne, le Pays de Rennes et Rennes Métropole. [En ligne]. [[www.paysderennes.fr/filemanager/download/176](http://www.paysderennes.fr/filemanager/download/176)].

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE. 2007. *De la ville archipel aux nouvelles formes urbaines*.

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE. [En ligne]. [<http://www.audiar.org/>].

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE. *Formes urbaines*. [En ligne]. [<http://www.audiar.org/urba/>].

#### □ **PÔLES D'EXCELLENCE RURALE**

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES. *Pôles d'excellence rurale*. [En ligne]. [[http://www.diact.gouv.fr/fr\\_1/amenagement\\_du\\_territoire\\_44/poles\\_excellence\\_rurale\\_348/](http://www.diact.gouv.fr/fr_1/amenagement_du_territoire_44/poles_excellence_rurale_348/)].

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES. *Pôles d'excellence rurale : un bilan très positif*, compte-rendu de la communication présentée au Conseil des ministres du 13 mai 2009. [En ligne]. [[http://www.diact.gouv.fr/fr\\_1/actualites\\_50/toutes\\_unes\\_52/rurale\\_un\\_2514.html](http://www.diact.gouv.fr/fr_1/actualites_50/toutes_unes_52/rurale_un_2514.html)].

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE RHÔNE-ALPES. Pôle d'excellence rurale. [EN ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=62](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=62)].

DOCUMENTATION FRANÇAISE. *Qu'est-ce qu'un pôle d'excellence rurale?* [En ligne]. [<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/qu-est-ce-qu-pole-excellence-rurale.html?xtor=RSS-2>].

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *Pôles d'excellence rurale*. [En ligne]. [<http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr/>].

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. [En ligne]. [<http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr/spip.php?rubrique6>].

◆ Filière du cheval

CENTRE DE FORMATION DU CHEVAL DE TRAIT DE L'AUXOIS. [En ligne]. [<http://www.traitauxois.com/index2.htm>].

CONSEIL DU CHEVAL EN BOURGOGNE. [En ligne]. [<http://www.filiere-cheval-bourgogne.com/index.php?rub=18>].

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE ET CONSEIL DU CHEVAL EN BOURGOGNE. *La Bourgogne, terre de cheval. Les 5 pôles hippiques de Bourgogne*, 15 p.

LES ÉCURIES DU HAMEAU. [En ligne]. [<http://www.duhameau.com/>].

PAYS DE L'AUXOIS. *La Ferme du Hameau*. [En ligne]. [<http://www.pays-auxois-morvan.fr/-La-Ferme-du-Hameau-.html>].

SYNDICAT D'ÉLEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT DE L'AUXOIS. [En ligne]. [<http://www.traitauxois.com/syndicat/syndicat.htm>].

◆ Filière du bois

PAYS DE L'AUXOIS. *Pôle d'excellence rural de la Roche en Brenil : biomasse*. [En ligne]. [<http://www.pays-auxois-morvan.fr/Nouvel-article,214.html>].

□ **AGRICULTURE DURABLE**

SOLAGRO. 2003. « Économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables à la ferme », *Cahiers techniques de l'agriculture durable*, Réseau d'agriculture durable, 83 p.

RÉSEAU D'AGRICULTURE DURABLE. 2008. *Produire du porc autrement*. Cahiers techniques de l'agriculture durable, 76 p.

RÉSEAU D'AGRICULTURE DURABLE. 2007. *Adapter son système pâturant aux nouvelles données climatiques*, 12 p.

RÉSEAU D'AGRICULTURE DURABLE. 2007. *Pourquoi et comment préserver ou améliorer la biodiversité à la ferme*, édition de décembre.

RÉSEAU D'AGRICULTURE DURABLE. 2006. *Pourquoi et comment réduire ma consommation de pesticides à la ferme*, édition de décembre.

RÉSEAU D'AGRICULTURE DURABLE. 2006. *Pourquoi et comment économiser l'énergie à la ferme*, édition de décembre.

RÉSEAU D'AGRICULTURE DURABLE. s. d. *Le pâturage; Un + pour l'efficacité économique, la planète et l'emploi et la qualité de vie*, brochure.

« Des laitiers cultivent leur efficacité », *Entraide Ouest*, supplément au n° 316, septembre 2004, 15 p.

□ **AGROFORESTERIE**

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE. 2008. *Agroforesterie : Produire avec les arbres pour une agriculture différente*. [En ligne]. [[http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/brochure\\_agroforesterie\\_france.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/brochure_agroforesterie_france.pdf)].

□ **DÉVELOPPEMENT RURAL**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE RHÔNE-ALPES. *Développement rural*. [En ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=8](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=8)].

## ❑ INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS EN FRANCE

### ◆ Accueil Paysan Bretagne

ACCUEIL PAYSAN BRETAGNE. [En ligne]. [<http://www.accueil-paysan-bretagne.com/>].

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Accueil Paysan Bretagne*. [En ligne]. [<http://www.civam.org/spip.php?article61>].

### ◆ ADAGE

CIVAM BRETAGNE. *Groupes en Bretagne*. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/civam\\_sites.php?id=290&ref\\_rub=2&ref=54](http://www.civam-bretagne.org/civam_sites.php?id=290&ref_rub=2&ref=54)].

ADEAS – CIVAM 72. *Outil P.R.A.I.R.I.E (Promouvoir la rentabilité et l'autonomie en réduisant l'impact énergétique)*. [En ligne]. [<http://www.maison-des-paysans.org/spip.php?article282>].

ADAGE. *Ensemble, cultivons une agriculture durable. Des éleveurs en systèmes herbagers échangent sur leurs pratiques*, brochure.

ADAGE. *L'herbe, c'est rentable. Résultats technico-économiques de 42 fermes laitières pratiquant une agriculture durable en Île-et-Vilaine*, brochure.

### ◆ ADAYG

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS. [En ligne]. [<http://www.adayg.org/>].

*Lettre d'information de l'Association pour le développement de l'agriculture dans L'Y Grenoblois*, n° 5, février 2008.

### ◆ Agrocampus

AGROCAMPUS OUEST. [En ligne]. [<http://www.agrocampus-ouest.fr/infoglueDeliverLive/>].

### ◆ AMAP

*Site national des AMAP*. [En ligne]. [<http://www.reseau-amap.org/>].

◆ CIVAM

TERRE-ECOS. *Le réseau des CIVAM et le WWF partenaires*. [En ligne]. [<http://www.campagnesetenvironnement.fr/le-reseau-des-civam-et-le-wwf-partenaires-1527.html>].

CENTRE D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *L'installation au service de l'agriculture*, actes des rencontres nationales des CIVAM, les 21, 22 et 23 mars 2006, Guitté et Côtes-d'Armor, 40 p.

CENTRE D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Pour des campagnes vivantes et solidaires : Les CIVAMS*, 36 p.

CENTRE D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Un réseau d'agriculteurs au service de l'agriculture durable*. [En ligne]. [[www.wwf.fr/content/download/2014/16297/version/3/file/Présentation+des+Civam.pdf](http://www.wwf.fr/content/download/2014/16297/version/3/file/Présentation+des+Civam.pdf)].

◆ CIVAM Bretagne

CIVAM BRETAGNE. [En ligne]. [<http://www.civam-bretagne.org/>].

CIVAM BRETAGNE. *Réseau de fermes bretonnes en agriculture durable*. [En ligne]. [[http://civam-bretagne.org/civam.php?pj=33&ref\\_rub=8&ref=56](http://civam-bretagne.org/civam.php?pj=33&ref_rub=8&ref=56)].

◆ Culture biologique

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Culture Bio*. [En ligne]. [<http://www.civam.org/spip.php?article64>].

◆ ENESAD

INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE DE DIJON. [En ligne]. [<http://www.enesad.fr/>].

◆ Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES. [En ligne]. [<http://www.fdsea51.fr/Internet/Default.aspx>].

◆ ENCIVAM

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Produire autonome et économe. C'est bon pour l'environnement, le revenu, l'emploi. Un enjeu décisif en production laitière.* [En ligne].

[[www.wwf.fr/content/download/2758/21366/version/2/file/Produire+économe+en+production+laitière.pdf](http://www.wwf.fr/content/download/2758/21366/version/2/file/Produire+économe+en+production+laitière.pdf)].

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Un développement durable pour des campagnes vivantes et solidaires.* [En ligne].

[<http://www.civam.org/spip.php?rubrique1>].

DANEAU, A. *Installation agricole : Création d'activités en milieu rural; accompagnement des porteurs de projets, analyse, actions, projets en cours, prospective. Les spécificités des CIVAM.* FNCIVAM. AG du 27 mai 2008 à Paris. [En ligne]. [<http://www.civam.org/spip.php?article260>].

◆ FRCIVAM Bretagne

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL – BRETAGNE. *Le réseau des partenaires pour un accompagnement à la création des activités agri-rurale innovantes en Bretagne*, brochure.

◆ FRCIVAM Rhône-Alpes

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *FRCIVAM Rhône-Alpes.* [En ligne]. [<http://www.civam.org/spip.php?article80>].

◆ FDCIVAM

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Vers un développement durable pour des campagnes vivantes et solidaires.* [En ligne]. [<http://www.fdcivamdrome.org/pages/civam.php>].

◆ INRA

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. [En ligne]. [<http://www.inra.fr/>].

INRA MAGAZINE, *Dossier : Nouvelles ruralités en 2030*, n° 8, mars 2008. [En ligne]. [[http://www.inra.fr/les\\_partenariats/collaborations\\_et\\_partenaires/entreprises/en\\_direct\\_des\\_labos/revue\\_inra\\_magazine\\_n\\_8\\_mars\\_2009](http://www.inra.fr/les_partenariats/collaborations_et_partenaires/entreprises/en_direct_des_labos/revue_inra_magazine_n_8_mars_2009)].

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. 2009. *Centre de recherche INRA de Dijon*, présentation PowerPoint réalisée à l'occasion d'une mission en France qui s'est déroulée du 10 au 20 mars 2009.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. *Centre de recherche de Dijon*, prospectus.

◆ Pôle INPACT

CENTRE D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL – BRETAGNE. *Pôle INPACT*. [En ligne]. [[http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=77&ref\\_rub=1&ref=54](http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=77&ref_rub=1&ref=54)].

RÉSEAU INPACT. *Le soutien du Réseau INPACT*. [En ligne]. [<http://www.civam.org/IMG/pdf/plaquette-interieur.pdf>].

◆ Réseau d'agriculture durable

RÉSEAU D'AGRICULTURE DURABLE. [En ligne]. [<http://www.agriculture-durable.org/>].

◆ Terres d'ici

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS. *Terres d'ici*. [En ligne]. [<http://www.adayg.org/terre-d-ici.php>].

TERRES D'ICI. *À la ferme, sur les marchés, en magasins, dans les restaurants de L'Y Grenoblois : les produits de saison c'est tout bon!*, brochure.

◆ Terres en villes

TERRES EN VILLES. *Terres en villes : Le réseau national de l'agriculture périurbaine*, dépliant. [En ligne]. [[http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc\\_20090220034717\\_presentation.pdf?PHPSESSID=96dc1a5ed6b086ceb80f0151c2a729df](http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc_20090220034717_presentation.pdf?PHPSESSID=96dc1a5ed6b086ceb80f0151c2a729df)].

TERRES EN VILLES. *Charte*. [En ligne]. [[http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc\\_20081128031132\\_charteoff-nationalesignee.pdf?PHPSESSID=ae8d6e7cbbe3f1223a01443c9d8bef5e](http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc_20081128031132_charteoff-nationalesignee.pdf?PHPSESSID=ae8d6e7cbbe3f1223a01443c9d8bef5e)].

TERRE DE LIENS. [En ligne].  
[<http://www.terredeliens.org/spip.php?page=accueil>].

TERRE DE LIENS. *Construire des activités agri-rurales dans le Diois avec un outil facilitateur : l'acquisition collective*, brochure.

## ❑ OUTILS D'AMÉNAGEMENT

### ◆ Charte de pays

PAYS DE L'AUXOIS. *La Charte de pays*. [En ligne]. [<http://www.pays-auxois-morvan.fr/-LEADER-.html>].

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *Charte de pays – Définition*. [En ligne]. [[http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p5\\_glossaire.php#zonage\\_3](http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p5_glossaire.php#zonage_3)].

### ◆ Charte de territoire

PAYS DU BOCAGE. *Charte de territoire*. [En ligne]. [<http://www.paysbocagebressuirais.com/territoire/charte.htm>].

### ◆ Charte de parc

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX. *Les parcs et la loi*. [En ligne]. [<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/poles-institutionnel.asp?op=poles-institutionnel-parcs-loi>].

### ◆ Document d'orientations générales

PAYS DE RENNES. 2007. *SCoT du Pays de Rennes. Document d'orientations générales*, approuvé par le Conseil syndical le 18 décembre 2007. [En ligne]. [[http://www.audiar.org/scot/pdf/DOG\\_approuve\\_18-12-2007.pdf](http://www.audiar.org/scot/pdf/DOG_approuve_18-12-2007.pdf)].

### ◆ Plan d'occupation des sols

VILLES ET TERRITOIRES. *Plan d'occupation des sols : Orientation bibliographique*. [En ligne]. [[http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Pos\\_cle0b8122.pdf](http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Pos_cle0b8122.pdf)].

◆ Projet d'aménagement et de développement durable

CERTU. *Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU*. [En ligne]. [http://www.certu.fr/fr/\_Urbanisme\_et\_habitat-n24/Planification\_strategique\_et\_urbaine-n38/Le\_projet\_d&039;amenagement\_et\_de\_developpement\_durable\_du\_PLU-a390-s\_article\_theme.html].

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE - CENTRE DE DOCUMENTATION. *Projet d'aménagement et de développement durable*. [En ligne]. [http://86.66.35.163/Record.htm?Record=19146281146919644639&idlist=1].

PAYS VOIRONNAIS. 2007. *Plan d'aménagement et de développement durable*, document approuvé le 18 décembre 2007, présentation PowerPoint. [En ligne]. [http://www.maires-isere.fr/agenda2008/schema\_pays\_voironnais.pdf].

PAYS DE RENNES. 2007. SCoT du Pays de Rennes, plan d'aménagement et de développement durable.

◆ Plan local d'urbanisme

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE - CENTRE DE DOCUMENTATION. *Plan local d'urbanisme*. [En ligne]. [http://86.66.35.163/record.htm?record=19146713146919649959&idlist=1]

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *Plan local d'urbanisme – Définition*. [En ligne]. [http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p5\_glossaire.php#zone\_3].

◆ Schéma de secteur

PAYS VOIRONNAIS. 2007. *Schéma de secteur du pays Voironnais – Projet d'aménagement et de développement durable*. [En ligne]. [http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/1.2.PADD\_approuve\_le\_18\_dec\_07.pdf].

PAYS VOIRONNAIS. 2007. *Le Schéma de secteur du pays Voironnais – Projet d'aménagement et de développement durable. Un projet pour les espaces agricoles, forestiers et naturels du Pays Voironnais*, 16 p.

◆ Schéma de cohérence territoriale

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE. *Le SCoT du Pays de Rennes*. [En ligne]. [<http://www.audiar.org/scot/>].

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE. Rennes Métropole, un territoire en développement. [En ligne]. [[http://www.audiar.org/actua/pdf/RM\\_developpement.pdf](http://www.audiar.org/actua/pdf/RM_developpement.pdf)].

AVANT-PAYS SAVOYARD. *Schéma de cohérence territoriale*, présentation PowerPoint.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIES DE BRETAGNE. [En ligne]. [<http://www.bretagne.cci.fr/>].

DIRECTION PROSPECTIVE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ESPACE. *Carte du SCoT du Pays de Rennes*, Rennes Métropole.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE - CENTRE DE DOCUMENTATION. *Schéma de cohérence territoriale*. [En ligne]. [<http://86.66.35.163/Record.htm?Record=19147535146919657179&idlist=1>].

LEGIFRANCE. *Dispositions générales communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales*, Code d'urbanisme. [En ligne]. [[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=3E4D1261AFB3245F8998C6A384643FB9.tpdjo03v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006175647&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20090527](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=3E4D1261AFB3245F8998C6A384643FB9.tpdjo03v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006175647&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20090527)].

MARIANI, A. *Groupe 2 : l'Agenda 21, un outil au service de l'urbanisme et d'un aménagement durable*, Rennes Métropole, présentation PowerPoint.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *Schéma de cohérence territoriale – Définition*. [En ligne]. [[http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p5\\_glossaire.php#zonage\\_3](http://www.territoires.gouv.fr/zonages/p5_glossaire.php#zonage_3)].

PAYS DE RENNES. *Démarche multipartenariale Agriculture et PLU.*, propositions issues d'un travail technique partenarial réalisé au premier semestre 2008, présentation PowerPoint.

PAYS DE RENNES. 2007. *SCoT du Pays de Rennes. Notice*, approuvé par le Comité syndical le 18 décembre 2007. [En ligne]. [[http://www.audiar.org/scot/pdf/notice\\_approuve\\_18-12-2007.pdf](http://www.audiar.org/scot/pdf/notice_approuve_18-12-2007.pdf)].

PAYS DE RENNES. [En ligne]. *SCoT du Pays de Rennes. Rapport de présentation*, approuvé par le comité syndical le 18 décembre 2007. [En ligne]. [[http://www.audiar.org/scot/pdf/RP\\_parties1-4\\_approuve\\_18-12-2007.pdf](http://www.audiar.org/scot/pdf/RP_parties1-4_approuve_18-12-2007.pdf)].

RENNES-MÉTROPOLE. [En ligne]. [<http://www.rennes-metropole.fr>].

RENNES-MÉTROPOLE. *Qu'est-ce que l'on mange? Les enjeux de l'agriculture et de l'agroalimentaire*, rencontres et débats, novembre 2008 – avril 2009. [En ligne]. [[http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/91162413/0/fiche\\_pagelibre/](http://www.bibliotheque-rennesmetropole.fr/91162413/0/fiche_pagelibre/)].

RENNES-MÉTROPOLE. *Rennes-Métropole accueillante et solidaire*, rapport d'activités 2007.

RENNES-MÉTROPOLE. 2007. Les relations entre Rennes Métropole et les communes, rapport d'activités 2007. [En ligne]. [[www.rennes-metropole.fr/index.php?module=media&action=Display&cmpref=158464&lang=fr&width=&height=](http://www.rennes-metropole.fr/index.php?module=media&action=Display&cmpref=158464&lang=fr&width=&height=)].

◆ Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme

EAU France. *Définition*. [En ligne]. [[http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique179&id\\_article=288](http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique179&id_article=288)].

◆ Schéma général des espaces agricoles, forestiers et naturels (SGEN)

PAYS VOIRONNAIS. 2007. *SGEN du Pays Voironnais : Un projet pour les espaces agricoles, forestiers, et naturels du Pays Voironnais*. [En ligne]. [<http://www.paysvoironnais.com/fr/IMG/pdf/SGEN.pdf>].

□ **CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE**

LEGIFRANCE. [En ligne]. [<http://www.legifrance.gouv.fr/>].

◆ Code de l'urbanisme

*Code de l'urbanisme*. [En ligne]. [<http://www.droit.org/jo/copdf/Urbanisme.pdf>].

◆ Code forestier

*Code forestier*. [En ligne]. [<http://perlpot.net/cod/forestier.pdf>].

◆ Code rural

*Code rural*. [En ligne]. [<http://www.droit.org/jo/copdf/Rural.pdf>].

MERLET, M. *Le statut du fermage. Une expérience réussie de sécurisation des droits d'usage du sol des producteurs agricoles*. [En ligne]. [[http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/Merlet\\_2007\\_Statut-fermage\\_France\\_fr.pdf](http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/Merlet_2007_Statut-fermage_France_fr.pdf)].

LEGIFRANCE. *Code rural Statut du fermage et du métayage*. [En ligne]. [<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000006583719&dateTexte=&categorieLien=cid>].

◆ Loi d'orientation foncière

LÉGIFRANCE. *Loi d'orientation foncière*. [En ligne]. [<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068302&dateTexte=20090609>].

◆ Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire*. [En ligne]. [<http://www.ifen.fr/zoneshumides/pages/loadt.htm>].

◆ Loi sur la solidarité et le renouvellement urbains

AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE. *La loi du 13 décembre 2000. Solidarité et renouvellement urbains*, document PDF.

◆ Politique agricole commune

EUROPA. *Activités de l'Union européenne : Agriculture*. [En ligne]. [[http://europa.eu/pol/agr/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/agr/index_fr.htm)].

◆ Politique d'aménagement et de développement durable du territoire en France

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT. *La Politique d'aménagement et du développement durable du territoire en France*. [En ligne]. [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/La\_politique\_d\_amenagement\_et\_de\_developpement\_durable\_du\_territoire\_en\_France.pdf].

◆ Politique foncière agricole

Coulomb, P. « La politique foncière agricole en France », *Cahiers Options Méditerranéennes*, vol. 36. [En ligne]. [http://ressources.ciheam.org/om/pdf/c36/98400029.pdf].

□ **PROGRAMMES DE FINANCEMENT**

TERRES EN VILLES. *Guide des aides européennes : pour la gestion des espaces agricoles, naturels et forestiers et l'agriculture périurbaine*. [En ligne]. [http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc\_20081128040039\_guideeucomplet.pdf?PHPSESSID=90afa39464e5289ee6bfef677f8a275b].

◆ Fonds européen de développement régional (FEDER)

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE RHÔNE-ALPES. *FEDER en Rhône-Alpes*. [En ligne]. [http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\_rubrique=61].

EUROPA. [En ligne]. [http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l60015.htm].

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. 2008. *Le FEDER en Rhône-Alpes. Le document régional de développement rural*. [En ligne]. [http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Format\_6\_pages\_pour\_envoi\_cle0f58d1.pdf].

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. *FEDER*. [En ligne]. [http://www.feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/].

◆ LEADER

PAYS DE L'AUXOIS. *Le programme européen LEADER + 2003-2006*. [En ligne]. [http://www.pays-auxois-morvan.fr/-Actions-.html].

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. *LEADER 2007-2013*. [En ligne]. [[http://www.diact.gouv.fr/fr\\_1/amenagement\\_du\\_territoire\\_44/developpement\\_ural\\_217/LEADER\\_2007\\_2013\\_748/](http://www.diact.gouv.fr/fr_1/amenagement_du_territoire_44/developpement_ural_217/LEADER_2007_2013_748/)].

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE RHÔNE-ALPES. *LEADER*. [En ligne]. [[http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=158](http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=158)].

## ❑ ACCOMPAGNEMENT À L'ÉTABLISSEMENT

INPACT 35. *Accompagnement à l'installation*, brochure.

PASS' INSTALLATION. *Accompagnement FDCIVAM 35*, brochure.

PASS' INSTALLATION. *Agro Bio 35. Accompagnement des projets en agriculture biologique*, brochure.

PASS' INSTALLATION. *Accueil Paysan. Accompagnement des projets d'accueil et de vente directe à la ferme*, brochure.

PASS' INSTALLATION. *ADAGE. Accompagnement des projets en agriculture durable sur des systèmes herbagers autonomes et économes en intrant*, brochure.

## ❑ FONCIER

### ◆ Diagnostic foncier (Avant-pays Savoyard)

CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE LA SAVOIE. 2009. *Présentation du projet de diagnostic foncier*, présentation PowerPoint à l'occasion de la mission en France qui s'est déroulée du 10 au 20 mars 2009.

### ◆ SAFER

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL. [En ligne]. [<http://www.safer.fr/>].

### ◆ La foncière

TERRE DE LIENS. *La foncière*. [En ligne], [<http://www.terredeliens.org/spip.php?rubrique108>].

TERRE DE LIENS. LA FONCIÈRE. *Avec votre épargne, nous installons des agriculteurs bio.* [En ligne].  
[[http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/fonciere\\_depliant\\_APE.pdf](http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/fonciere_depliant_APE.pdf)].

## ❑ RURALITÉ

AUBERT, F. et PERRIER-CORNET. 1997. *Résistance et redéploiement de l'emploi industriel dans les espaces ruraux français*, XXXIII<sup>e</sup> colloque ASRDLF, Lille, 1-3 septembre 1997, 22 p.

BLANC. M. « Ruralité : approches et concepts », *Économie rurale*, 1997, n° 242.

## ❑ CIRCUITS COURTS

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL. *Commercialisation en circuits courts et besoins d'accompagnement des producteurs.* [En ligne].  
[<http://www.civam.org/spip.php?article11>].

« Longue vie aux circuits courts ». *Dossier Transrural*, n° 313, 4 juillet 2006. [En ligne]. [[http://www.civam.org/IMG/pdf/dossier\\_20313.pdf](http://www.civam.org/IMG/pdf/dossier_20313.pdf)].

MARÉCHAL. G. *Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires.* Educagri, France, 213 p. [<http://beta.editions.educagri.fr/les-circuits-courts-alimentaires-bien-manger-dans-les-territoires.html>].

## ❑ AGRICULTURE PÉRIURBAINE

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'Y GRENOBLOIS. *L'agriculture périurbaine.* [En ligne].  
[<http://www.adayg.org/agriculture-periurbaine.php>].

BONNEFOY, S. *L'Agriculture périurbaine française : Le réseau Terres en villes et l'expérience de ses agglomérations.* [En ligne].  
[<http://www.fedenatur.org/docs/docs/163.pdf>].

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS ET DE L'AGGLOMÉRATION DE RENNES. *Agriculture (s) périurbaine (s) : Quelles perspectives dans le pays de Rennes?* [En ligne].  
[<http://www.paysderennes.fr/article/articleview/174/1/90>].

TERRES EN VILLES. 2005. *Pour une meilleure prise en compte de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts périurbains par le PSNDR et CRSN.* [En ligne]. [<http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/Contrib-off-PSNDR-et-CRSN.pdf?PHPSESSID=34356034701bdd06e71c886468f0746e>].

**ANNEXE 1****LA RELATION ENTRE LES TERRITOIRES ET LES PROBLÉMATIQUES  
DOMINANTES ÉTUDIÉES**

<b>TERRITOIRE</b>	<b>PROBLÉMATIQUE</b>
Pays du Centre-Ouest Bretagne	Petites exploitations innovantes et emploi
Pays des Vallons de Vilaine	Accompagnement d'initiatives portées par des néo-ruraux
Pays de Fougères	Activités d'accueil et évolution des pratiques agricoles
Pays de Haute Mayenne	Coordination des d'acteurs et projets de valorisation énergétique
Nappe de Campbon	Diffusion de pratiques agricoles innovantes d'assainissement des eaux vers les ruraux
Pays du Haut Anjou Segréen	Organisation de la valorisation du bois énergie
Pays de la Châtre en Berry	Renouvellement des exploitations et installation hors système d'aides classiques
Région du Boischaut Nord	Installations multifonctionnelles et valorisation des ressources géographiques

Source : Carre et Maréchal (n. d).

## ANNEXE 2

### L'ARTICLE L. 110 DU CODE DE L'URBANISME

#### **Article L. 110 du Code de l'urbanisme**

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationner la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

## ANNEXE 3

### L'ARTICLE L. 121-1 DU CODE DE L'URBANISME

#### Article L. 121-1 du Code de l'urbanisme

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1. L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable;
2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisante pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux;
3. Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Les dispositions des articles 1 et 3 sont applicables aux directives territoriales d'aménagement visées à l'article L. 111-1-1.

## ANNEXE 4

### LE CALENDRIER DES RENCONTRES

PROJET	DATE		SUJET	LIEU	ORGANISATEUR	PERSONNES RENCONTRÉES	
Programme TERRIAM	Le mercredi 11 mars 2009	AM	Arrivée en France et accueil par Pascal Aubrée, animateur, Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) Bretagne				
		PM	– Rencontre avec un paysan boulanger et formateur.	Parthenay (15 km de Rennes)	Gilles Maréchal, coordinateur, FRCIVAM Bretagne	– Olivier Clisson, boulanger et formateur – Pascal Aubrée	
	Le jeudi 12 mars 2009	AM	– Présentation et discussions sur les enjeux des nouvelles activités et les réponses en matière d'enseignement supérieur pour la formation des futurs conseillers	Agrocampus Rennes (Rennes)		– Guy Durand, professeur, Département d'économie rurale et de gestion, École nationale supérieure agronomique de Rennes – Gilles Maréchal	
		PM	– Présentations et échanges autour des projets TERRIAM et PANIER			– Soazig Rouillard, coordinatrice du programme PANIER	
	Le vendredi 13 mars 2009	AM	– Visite du Brin d'Herbe				
		AM	– Rencontre sur les outils pratiques d'échanges et de formations : parcours « de l'idée au projet », café installation, réseaux de parrainage	Restaurant <i>C Prêt</i> en face du Pôle national INPACT (Cesson Sévigné)		– Claire Léauté, animatrice, FDCIVAM – Emeline Jarnet, responsable des installations agricoles, FDCIVAM	

PROJET	DATE		SUJET	LIEU	ORGANISATEUR	PERSONNES RENCONTRÉES
		PM	– Présentation du Schéma de cohérence territorial de Rennes Métropole	Hôtel de ville de Rennes Métropole (Rennes)		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pascal Verdier, chargé de mission, Direction de la prospective de l'aménagement et de l'espace, Service de l'aménagement de l'espace et du système informatique en géographie</li> <li>– Fiona Thomas, chargé du SCoT, Direction de la prospective de l'aménagement et de l'espace, Service de l'aménagement de l'espace et du système informatique en géographie</li> </ul>
Programme PSDR Rhône-Alpes	Le lundi 16 mars 2009	AM	– Accompagnement dans la création d'activités en milieu rural	Communauté de communes du Diois à Die (Drôme) dans Rhône-Alpes	Daniel Roybin, coanimateur du programme PSDR Rhône-Alpes, INRA	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Estelle Jabrin, responsable du Site de proximité du Diois</li> <li>– Robert Delage, élu à la Commission agricole de la Communauté de communes de Diois et président de l'Association départementale d'économie montagnarde</li> <li>– Le représentant de Sjoerd Wartenaz, président de l'association Terre de liens</li> </ul>
		PM	– Présentation du Parc naturel régional du Pilat et du projet « Paniers de biens »	Maison du Parc naturel régional du Pilat à Pélussin (Loire) dans Rhône-Alpes		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Jean-Pierre Terrade, directeur du parc</li> <li>– Michel Jabrin, chargé de la mission Agriculture au parc</li> <li>– Gisèle Lamotte, chef de la mission Territoire, Direction de la cohésion territoriale au parc</li> </ul>

PROJET	DATE		SUJET	LIEU	ORGANISATEUR	PERSONNES RENCONTRÉES
	Le mardi 17 mars 2009	AM	– Agriculture et projet de territoire dans un espace multi-usages	Communauté du Pays Voironnais à Voiron (Isère) dans Rhône-Alpes		– Frédéric Delattre, chargé de la mission Agriculture à la communauté du Pays Voironnais – Lilian Vargas, responsable du pôle Territoire, Association pour le développement de l'agriculture de L'Y Grenoblois
		PM	– Gestion des enjeux fonciers dans les documents d'urbanisme et projet de développement	Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard à Belmont Tramonet (Savoie) dans Rhône-Alpes		– Roger Villien, vice-président du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard – Jean-Marie Guillot, Directeur du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard – Damien Bonaimé, responsable du pôle Territoire, Chambre d'agriculture de Savoie – Marie Jo Dumas, conseillère territoriale, Chambre d'agriculture de Savoie
Programme PSDR Bourgogne	Le mercredi 18 mars 2009	AM	– Présentation du centre de l'INRA – Présentation de l'agriculture régionale – Coordination entre les acteurs : du programme PSDR aux projets de développement des territoires (présentation du programme PSDR Bourgogne et de l'insertion de l'agriculture dans les territoires) – Réflexion sur les outils de modélisation du développement rural : l'application de la prospective aux espaces ruraux de Bourgogne	Établissement national d'enseignement supérieur agronomique (ENESAD) de Dijon, Dijon	Sandrine Petit, animatrice du programme PSDR Bourgogne, INRA Dijon	– Jacques Caneil, président du centre de l'INRA de Dijon – André Leseigneur, agroéconomiste et enseignant-chercheur, ENESAD, laboratoire CESAER – Francis Aubert, professeur d'économie, ENESAD, laboratoire CESAER – Pierre Pasdermadjian, appui à la recherche, Listo-D ENESAD et président du Syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois

PROJET	DATE		SUJET	LIEU	ORGANISATEUR	PERSONNES RENCONTRÉES
		PM	– Visite d'une exploitation spécialisée dans l'élevage et la culture de céréales : Pays de l'Auxois Morvan Côte d'Orien	Senailly dans le Pays de l'Auxois		– Aurélien Trioux, président du Pays de l'Auxois – Matthieu Virely, chargé de la mission « Productions Auxois naturellement » – Didier Caverot, exploitant agricole
			– Présentation du Pôle d'excellence rurale de la Ferme du Hameau et du Centre d'élevage du cheval de l'Auxois	Bierre-lès-Semur dans le Pays de l'Auxois		– Marianne Mesnil, coordinatrice des pôles d'excellence rurale – Pierre Pasdermadjian, appui à la recherche, Listo-D'ENESAD et président du Syndicat d'élevage du cheval de trait de l'Auxois – Jean-Louis Sureau, maire de la Communauté de communes de Courcelles-Tremoy
Programme PSDR	Le jeudi 19 Mars 2009	AM				
		PM	– Présentation de la démarche nationale des programmes PSDR et discussion sur les questions relatives aux conflits d'usage et de proximité	Paris		– André Torre, directeur de recherche à l'INRA et directeur national des programmes PSDR
	Le vendredi 20 mars 2009	AM	Retour au Québec			

## ANNEXE 5

### LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

*Texte tiré du site Internet officiel <http://www.safer.fr/>*

La SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est une société sans but lucratif sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Il y en a 27 en France.

Son principal but est de participer à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural. Autrement dit, la SAFER aide à protéger les terres agricoles, dans le respect de l'environnement, et participe au développement de l'économie locale.

#### Des actions d'achat, de vente, de gestion et d'aménagement

La SAFER achète des biens agricoles ou ruraux puis les revend à des agriculteurs, des collectivités, des établissements publics nationaux ou locaux (Conservatoire du littoral, parcs naturels, agences, etc.), personnes privées (conservatoires, associations, fédérations, entreprises, etc.) dont les projets répondent à l'objectif de ses missions. Elle peut stocker des terrains et les louer temporairement à des agriculteurs. Elle peut réaliser des travaux d'aménagement pour améliorer les conditions d'exploitation, pour entretenir les paysages...

Afin de permettre aux SAFER d'avoir une action cohérente dans le cadre de leurs missions, la loi donne la possibilité aux SAFER de disposer d'un droit de préemption. Elles sont systématiquement informées des projets de vente par les notaires et peuvent acheter à la place de l'acquéreur initial. But : revendre à un autre acquéreur dont le projet répond mieux aux enjeux d'aménagement locaux. Art. L143-1; art. L143-2 du Code rural.

#### Des études foncières

Elle observe le marché et réalise des études pour connaître les prix des biens et des terres afin de les estimer à leur juste valeur avec les Services des domaines et éviter les surenchères, et pour permettre aux communes de connaître les mouvements fonciers de leurs territoires (elle évalue la faisabilité et les incidences des projets collectifs ou privés).

#### Avec quel objectif?

Toujours dans un but d'intérêt général pour maintenir la vocation agricole d'un bien, pour éviter la surenchère des prix, pour favoriser le développement local et pour protéger l'environnement.

#### Comment?

La SAFER mène une enquête en amont sur le terrain. La préemption n'est engagée qu'après avis du comité technique départemental (commission locale d'examen de tous les dossiers) et accord de l'État (représenté par deux commissaires du gouvernement).

#### Affichage

Les sites en vente sont affichés, entre autres, dans deux hebdomadaires locaux et sur un site Internet : <http://www.proprietes-rurales.com/>.

## ANNEXE 6

### LA DESCRIPTION DES SECTEURS AGRICOLE ET FORESTIER

	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
<b>Caractéristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 000 hectares</li> <li>• 650 entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 000 hectares</li> <li>• Superficie moyenne par propriétaire : moins de 2 hectares</li> <li>• Propriété privée à 95 %</li> <li>• Majoritairement constitué de sapinières</li> </ul>
<b>Forces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture dynamique</li> <li>• Agriculture de subsistance diversifiée et de qualité (AB, appellation d'origine contrôlée (AOC), label et certification)</li> <li>• Principales productions : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Industrie laitière et fromagère (production-transformation);</li> <li>– Arboriculture (production-transformation). La pomme avec la signature du Parc naturel régional (PNR) du Pilat;</li> <li>– Viticulture (production-transformation). La viticulture représente 60 % du chiffre d'affaires du PNR du Pilat. Il s'agit d'une production AOC.</li> </ul> </li> <li>• Secteur d'activité générateur de revenus importants (produit intérieur brut : 80 millions d'euros) et d'emplois</li> <li>• Contribution à la gestion de l'espace, notamment par le maintien des paysages fermés et la préservation de l'environnement</li> <li>• Participation à la création de paysages générant des retombées sur le plan de l'attractivité, de la biodiversité et du cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressource en bois importante (12 m<sup>3</sup>/ha/an)</li> <li>• Diversité des milieux forestiers et de la ressource</li> <li>• Filière bois en structuration, démarrage de concertation</li> <li>• Ressource de qualité de bois d'œuvre</li> <li>• Superficie moyenne par propriétaire : moins de 2 hectares</li> <li>• Participation à la création de paysages générant des retombées sur le plan de l'attractivité, de la biodiversité et du cadre de vie</li> </ul>
<b>Faiblesses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de qualification des produits</li> <li>• Produits ayant peu de stratégies de valorisation commune et s'appuyant peu sur l'image du Pilat</li> <li>• Manque d'efficacité énergétique des systèmes de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation d'épinettes importante (dégradation considérable des sols)</li> <li>• Morcellement des propriétés forestières</li> <li>• Faible valorisation dans les activités de seconde transformation</li> <li>• Méconnaissance de la qualité des milieux et de la forêt</li> <li>• Marché du bois en difficulté</li> <li>• Déclin des scieries</li> </ul>
<b>Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pressions urbaines liées notamment au tourisme</li> <li>• Soutien au développement de l'agriculture</li> <li>• Reconnaissance des produits de qualité et du savoir-faire</li> <li>• Développement du potentiel de la vente directe (circuits courts) pour dégager la valeur ajoutée</li> <li>• Développement de la complémentarité et de la valorisation commune des produits locaux au sens large</li> <li>• Augmentation de la labélisation des produits agricoles (labels internationaux et signature du PNR du Pilat)</li> <li>• Établissement d'une agriculture durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la structuration de la filière du bois</li> <li>• Lutte contre l'uniformisation de la ressource (plantation de résineux majoritairement)</li> <li>• Préservation et valorisation du capital naturel de la forêt</li> <li>• Renforcement d'une filière économique</li> <li>• Fédération des acteurs de la filière et valorisation locale de leur production</li> <li>• Création des conditions pour une meilleure mobilisation des bois</li> <li>• Valorisation de la production de bois de qualité et d'énergie (10 MW pour chauffer les chaudières à bois)</li> <li>• Regroupement des entreprises forestières (Centre régional de produits forestiers)</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de plans de développement durable visant notamment à améliorer les performances économiques ainsi que la qualité des répercussions environnementales et sociales dans les systèmes de production des exploitations volontaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non disponibles</li> </ul>

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**

